

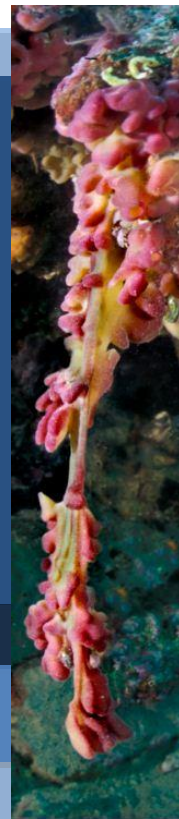


Document d'objectifs

NATURA 2000

SIC FR 9101413

Posidonies de la côte palavasienne



TOME II

Définition des éléments Opérationnels



Photographies de couverture (de gauche à droite et de haut en bas) :

Eponge coulante *Oscarella lobularis* (© Andromède Océanologie)

Port de pêche de Palavas-les-Flots (© Marion Corre)

Herbier à posidonies Palavas-les-Flots (© Andromède Océanologie)

Faïlle rocheuse du plateau des Aresquiers (© Andromède Océanologie)

Départ pour une plongée, club Octopus (© Marion Corre)

Pêche de loisir sur la digue du port de Palavas-les-Flots (© Marion Corre)

Port de plaisance de la Grande-Motte (© Marion Corre)

Maître d'ouvrage : Etat.

Opérateurs locaux : Agence des aires marines protégées (AAMP) – Opérateur principal ; Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins du Languedoc-Roussillon (CRPMEM-LR) – Opérateur associé.

Encadrement : Boris DANIEL – chargé de mission Natura 2000 et référent scientifique de la façade Méditerranéenne (AAMP) ; Thomas SERAZIN – chargé de mission pêche & environnement (CRPMEM-LR) ; Cécile DASSONVILLE – chargée de mission Natura 2000 en mer à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Languedoc-Roussillon (DREAL-LR) ; Fabrice AUSCHER – Chef de projet milieux marins à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Languedoc-Roussillon (DREAL-LR).

Coordination, animation et rédaction du DOCOB : Marion CORRE – chargée de mission coordinatrice du site Natura 2000 Posidonies de la côte palavasienne – Station Méditerranéenne de l'Environnement Littoral – Université Montpellier 2 (UM2) et Agence des aires marines protégées (AAMP).

Présidents du Comité de Pilotage : Le préfet maritime de Méditerranée et le préfet de l'Hérault.

Rapporteurs scientifiques du CSRPN-LR : Hélène REY-VALETTE – Maître de conférences à l'Université Montpellier 1 ; François BONHOMME – Biologiste marin à l'Université Montpellier 2 et Directeur de la Station Méditerranéenne de l'Environnement Littoral de Sète.

Contributions à la rédaction : Boris DANIEL (AAMP), Thibaut RODRIGUEZ et Thomas SERAZIN (CRRPMEM-LR), Cécile DASSONVILLE (DREAL-LR), Andromède Océanologie, ADENA, Voile de Neptune.

Référence à utiliser pour toute citation du document :

CORRE. M., DANIEL. B., RODRIGUEZ. T., SERAZIN. T., 2012. *Document d'Objectifs Natura 2000 – Posidonies de la côte palavasienne – Tome 2 : Définition des éléments opérationnels*. Agence des aires marines protégées, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins du Languedoc-Roussillon, Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement région Languedoc-Roussillon, Préfecture Maritime de Méditerranée, 96 p.



Remerciements

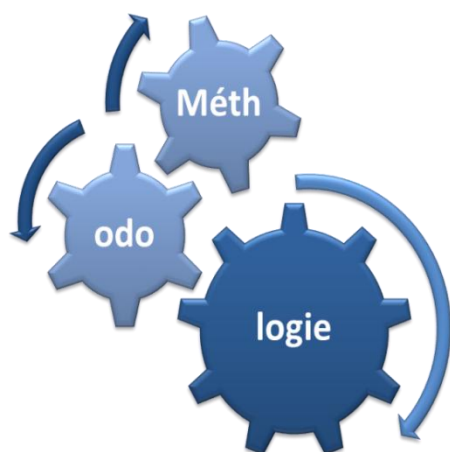
Nous tenons à remercier pour leur participation, leur contribution et le temps qu'ils ont bien voulu consacrer à ce travail, l'ensemble des membres du comité de pilotage et des groupes de travail : les représentants institutionnels, les collectivités territoriales et leurs élus, les représentants des professionnels, des usagers et associatifs, les gestionnaires d'espaces naturels, les scientifiques, et plus largement l'ensemble des personnes impliquées ayant contribué à l'élaboration de ce document d'objectifs, en partageant une partie de leurs savoirs et de leurs expériences.



Sommaire

Préambule	9
A. Rappel du contexte écologique et socio-économique.....	9
B. Rappel des différentes phases d'élaboration du DOCOB.....	13
C. Rappel des enjeux de conservation identifiés	14
Partie I : Présentation du volet opérationnel du DOCOB.....	17
A. Méthodologie d'élaboration du volet opérationnel	17
I. Un large travail de concertation et de réflexion organisé autour du volet opérationnel du DOCOB.....	18
II. Du Tome I aux actions opérationnelles : définitions des concepts	19
B. Différentes modalités de mise en œuvre du DOCOB.....	24
I. Les mesures contractuelles	24
a. Les contrats Natura 2000	24
b. La Charte Natura 2000	25
II. Les mesures non contractuelles.....	25
a. Les actions d'animation.....	26
III. L'évaluation des incidences au titre de Natura 2000	26
Partie II : Objectifs et stratégies de gestion	28
A. Orientations de gestion	28
B. Objectifs de développement durable	29
Partie III : Mesures de gestion et actions identifiées	31
A. Mesures de gestion et actions préconisées.....	31
B. Actions d'animation et de mise en œuvre du DOCOB	45
C. Fiches action.....	48
I. Les actions à engager en 2013	48
Partie IV : Charte Natura 2000	81
A. Qu'est-ce que la Charte Natura 2000 Collective	81

B. Les Chartes Natura 2000 par usage	83
Partie V : Suivi et évaluation du DOCOB.....	91
A. Evaluation et suivi à l'échelle du site Natura 2000	91
B. Evaluation et suivi à l'échelle biogéographique	91
Table des sigles	93
Table des illustrations	96



Au travers d'une large concertation, chacun a pu avec ses compétences, son savoir-faire, apporter sa pierre à l'édifice dans l'élaboration et la co-construction du Tome II du DOCOB. Ce volet opérationnel offre un cap, des objectifs et des stratégies de gestion pour l'animation du site Natura 2000. Il propose de manière la plus opérationnelle possible des mesures de gestion et d'actions permettant d'atteindre l'objectif de conservation des habitats et des espèces, fixé sur le site Natura 2000 Posidonies de la côte palavasienne.

Préambule

A. Rappel du contexte écologique et socio-économique

Situé dans la partie la plus septentrionale du golfe du Lion, le site Natura 2000 Posidonies de la côte palavasienne occupe une grande partie du golfe d'Aigues-Mortes. Il couvre une vaste étendue marine de 10 830 hectares depuis la côte jusqu'aux 2 milles marins au large. Cinq communes sont concernées par ce site : Frontignan, Villeneuve-lès-Maguelone, Palavas-les-Flots, Mauguio-Carnon et La Grande-Motte (cf. Carte 1). Ce site a été proposé par la France à l'intégration au réseau écologique communautaire Natura 2000 au titre de la Directive « Habitats Faune Flore » du 21 mai 1992. Il a fait l'objet d'une publication au Journal Officiel de l'Union Européenne le 21 septembre 2006.

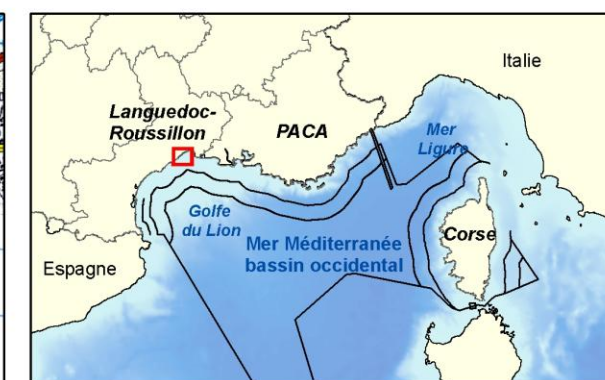
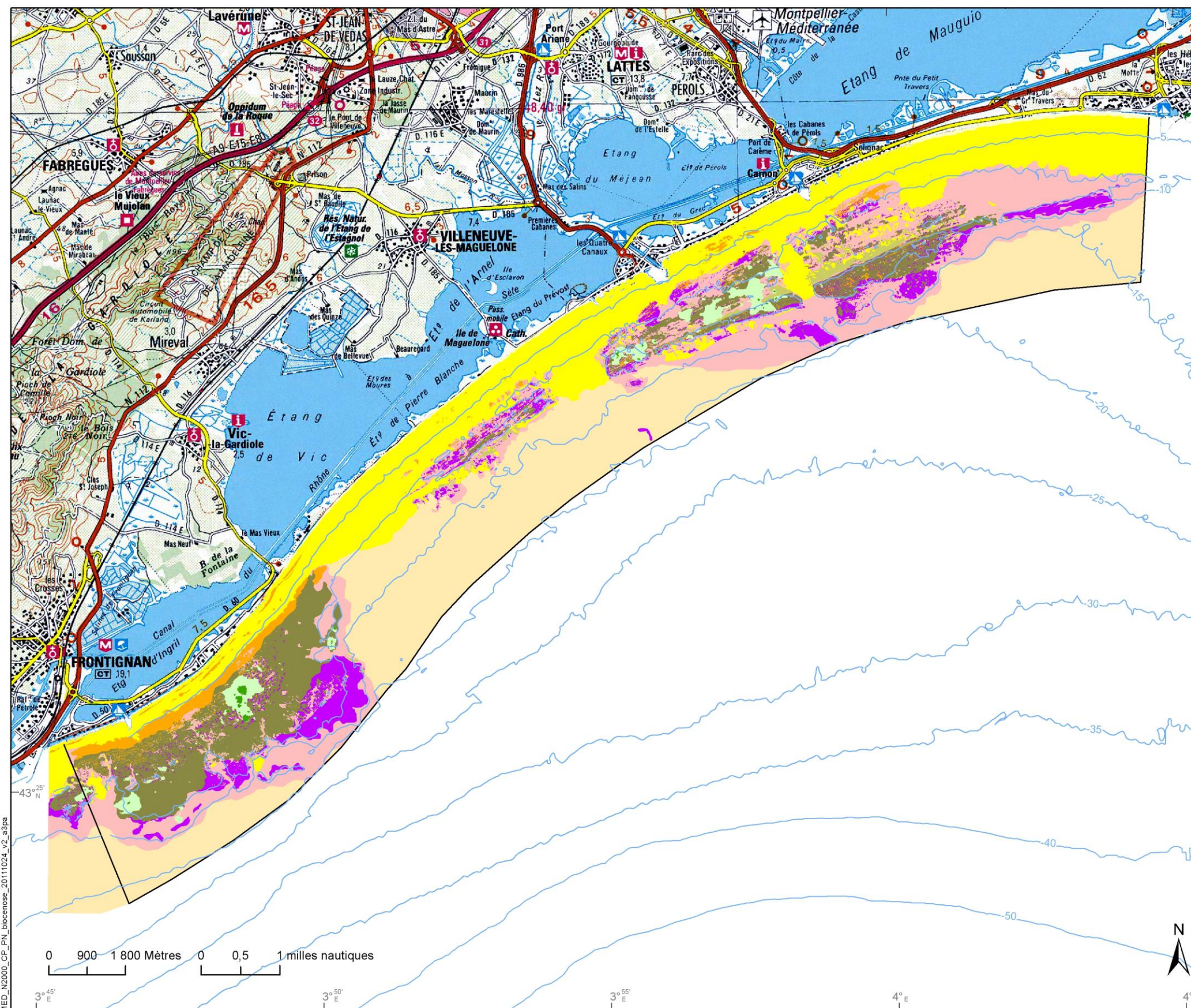
D'un point de vue écologique, il s'agit d'une grande étendue marine bordant une intéressante zone de lagunes, où l'on observe des touffes discontinues de Posidonies, ainsi que des zones sableuses et rocheuses relativement riches en espèces marines, formant des mosaïques d'habitats complexes. Cette côte est visitée par le grand dauphin (*Tursiops truncatus*), qui fréquente ces eaux peu profondes du plateau continental et du talus, ainsi que la tortue caouanne (*Caretta caretta*) (cf. Tableau 1). Ce site Natura 2000 correspond à l'un des trois sites à herbiers à posidonies du Languedoc-Roussillon. D'autre part, il est en relation étroite avec l'étang de Mauguio (FR9112017 « Etang de Mauguio ») et les étangs Palavasiens (FR9110042 « Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol »), cette unité écologique très vulnérable forme un ensemble sans équivalent dans le domaine Méditerranéen.

Tableau 1 : Récapitulatif des habitats et biocénoses marines présentes sur le site Natura 2000.

Biocénoses et types de fonds marins	Surface en ha	Surface en %
Détritique côtier	3 483,46	32,16
Enrochement artificiel	10,23	0,09
Galets et petits blocs	2 500,72	23,09
<i>Herbier à posidonies (1120)</i>	210,00	1,94
Matte morte de posidonie	1 449,46	13,38
<i>Roche infralittorale à algues photophiles (1170-13)</i>	288,90	2,67
<i>Coralligène (1170-14)**</i>	699,93	6,46
<i>Sable fin de haut niveau (1110-5)</i>	76,51	0,71
<i>Sable fin bien calibré (1110-6)</i>	2 845,51	26,27
<i>Sable grossier et fin gravier sous influence des courants de fonds (1110-7)</i>	140,88	1,30

* *En italique* les habitats d'intérêt communautaire et leur code EUR 27 issu des Cahiers d'habitats Natura 2000, tome 2 : Habitats côtiers.

** La surface de cet habitat est certainement surestimée et devra être réajustée dans le cadre de l'animation par la mise en œuvre d'une étude globale de l'habitat Récif (1170), présent à l'échelle du site Natura 2000.



HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE:

Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine (1110)

- sables fins de haut niveau
- sables fins bien calibrés
- sables grossiers et fins graviers sous l'influence des courants de fonds

Herbiers à Posidonie (1120)

- herbier de posidonie (recouvrement 0-50%)
- herbier de posidonie (recouvrement 51-100%)
- matte morte de posidonie

Récifs (1170)

- roche infralittorale à algues photophiles
- roche infralittorale à algues photophiles et coralligène épars

Les zones à coralligène éparses feront l'objet d'une caractérisation et d'une localisation plus précise dans le cadre de l'animation du DOCOB.

- galets et petits blocs

Biocénoses des fonds meubles du circalittoral

- détritique côtier

Autre

- enrochement artificiel

Limite du site N2000

Sources des données :

- Biocénoses, bathymétrie (0-35m) : DREAL, Andromède Environnement, 2008
- Fond IGN Scan 100 ; - Délimitations maritimes françaises : SHOM, 2010 (ne pas utiliser pour la navigation)
- Bathymétrie : MediMap Group, Loubrieu B., Mascle J. et al. (2005) Morpho-bathymetry of the Mediterranean Sea, CIESM / Ifremer special publication, Atlases and Maps, two maps at 1/2 000 000 ;
- GEBCO-2008 - British Oceanographic Data Centre
- Délimitations administratives : IGN ; - Pays : FAO
- Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG GRS 1980



Carte 1 : Localisation du site Natura 2000 Posidonies de la côte palavassienne et des biocénoses et habitats d'intérêt communautaire associés.

D'un point de vue socio-économique et culturel, le site Natura 2000 Posidonies de la côte palavasienne est une zone d'accueil et de support pour de nombreuses activités maritimes, professionnelles et récréatives. En effet, situé au droit d'un littoral fortement anthropisé, le site Natura 2000 et ses habitats sont soumis à de multiples pressions internes, externes, directes et/ou indirectes liées à :

- une forte croissance démographique et une urbanisation quasi-continue proche du rivage, avec l'influence directe de cinq stations balnéaires (La Grande-Motte, Carnon, Palavas-les-Flots, Villeneuve-lès-Maguelone et Frontignan). Mais également de manière indirecte : la ville de Montpellier et son agglomération, situées à une dizaine de kilomètres du site Natura 2000, représentent le bassin de loisir direct de ses habitants ;
- une configuration originale en forme d'amphithéâtre des cinq bassins versants concernés par le site Natura 2000 (Thau, Lez-Mosson, Or, Vidourle, Vistre), dont les apports directs sont véhiculés par deux fleuves côtiers (le Lez et le Vidourle) qui se jettent directement ou à proximité du site Natura 2000. A noter également la présence de deux émissaires en mer des stations d'épuration de Sète et de l'Agglomération de Montpellier ;
- un développement continu des activités, qu'elles soient professionnelles ou récréatives, notamment durant la période estivale ;
- Enfin comme pour l'ensemble du golfe du Lion, le site Posidonies de la côte palavasienne est soumis aux apports rhodaniens, véhiculés notamment par le courant liguro-provençal. Cette charge alluvionnaire, composée en majeure partie de fines particules organiques et minérales est à l'origine de la richesse écologique du golfe du Lion (apport nutritif essentiel aux premiers maillons de la chaîne alimentaire). En revanche cet afflux de particules fines génère également une turbidité des eaux relativement importante tout au long de l'année. Cette turbidité provoque notamment une distribution atypique de l'étagement classique des écosystèmes marins méditerranéens, avec sur le site Natura 2000 une remontée des habitats « Herbiers à posidonies » et « Récifs », fortement conditionnés par le facteur luminosité.

Toutes ces pressions directes et/ou indirectes tendent à fragiliser le site Natura 2000 et le soumettent à des phénomènes d'érosion, de pollution des eaux ou encore à de fortes fréquentations, dégradant *in fine* les différents habitats d'intérêt communautaire de ce dernier.

Dans le cadre de l'élaboration de ce volet opérationnel, l'ensemble des activités socio-économiques, et des facteurs d'influence (internes, externes et directs ou indirects) ont été pris en compte notamment à travers le processus de concertation engagé par les opérateurs du site Natura 2000.

B. Rappel des différentes phases d'élaboration du DOCOB

Différentes phases de travail ont été nécessaires pour mener à bien le processus d'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 (cf. Figure 1). En effet, après l'installation du Comité de pilotage fin 2010 (COPIL constitué par l'arrêté préfectoral n°164/2010 – cf. Annexe 2), le site Natura 2000 est entré dans une phase d'analyse de l'existant (Phase I figure 1), permettant (i) d'identifier et de localiser les habitats et biocénoses présents, (ii) d'apprécier les logiques socio-économiques et culturelles inhérentes au site Natura 2000 afin (iii) d'identifier, dans le cadre de l'analyse écologique, les enjeux de conservation à mettre en lumière. De cette première phase de travail, découle ensuite – associée à une large concertation des acteurs – la phase d'élaboration du volet opérationnel du DOCOB, avec notamment la définition et l'identification des objectifs et des stratégies de gestion à mettre en œuvre dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 (Phase II figure 1). Ce volet opérationnel, dont les stratégies de gestion doivent permettre d'atteindre l'objectif central de Natura 2000, vise la conservation des habitats naturels et des espèces identifiés sur le site. Enfin, pour clôturer ce travail de co-construction du DOCOB, ce dernier doit être présenté au COPIL afin d'être validé et entériné par ses membres et sa présidence, marquant ainsi l'entrée du site Natura 2000 dans une nouvelle phase, celle de l'animation opérationnelle du DOCOB.

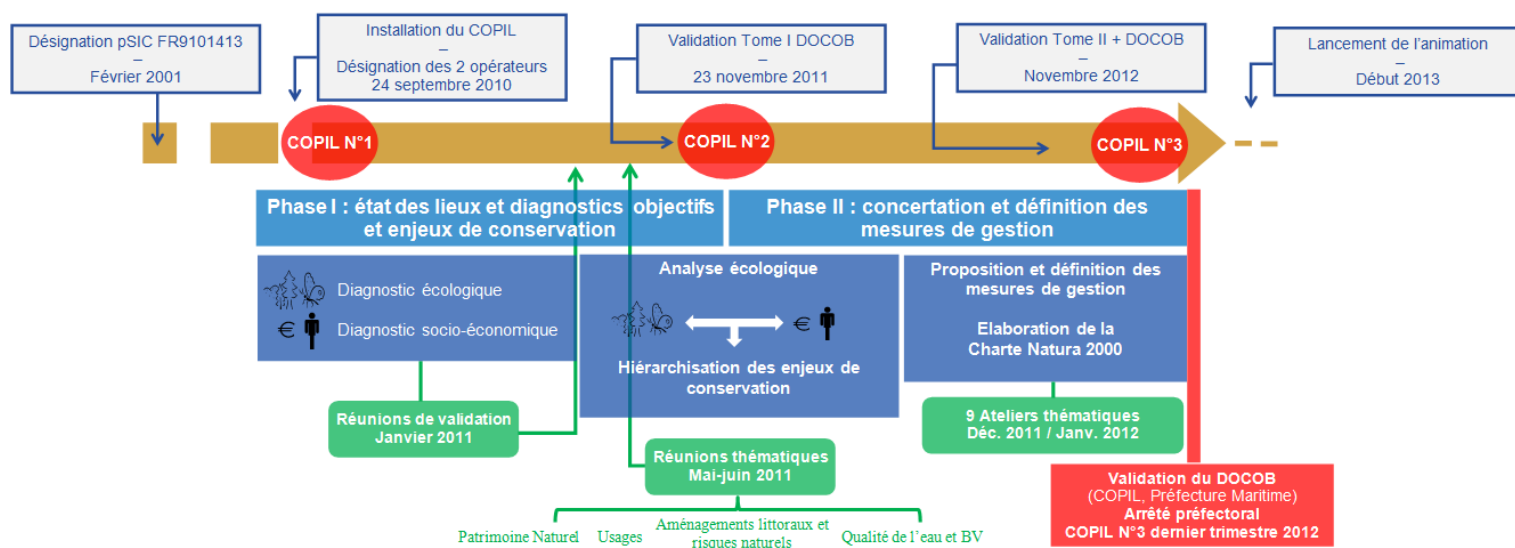


Figure 1 : Phases d'élaboration du Document d'objectifs Posidonies de la côte palavasienne.

C. Rappel des enjeux de conservation identifiés sur le site Natura 2000 Posidonies de la côte palavasienne

L'appréciation de l'importance des enjeux de conservation du site Natura 2000 Posidonies de la côte palavasienne a nécessité un travail d'évaluation et de hiérarchisation permettant de dégager une échelle de priorité et ainsi d'orienter et de prioriser les actions à mettre en œuvre (cf. Partie Analyse écologique – Tome I).

Dans le cadre de l'analyse écologique, la responsabilité du site Natura 2000 dans la conservation des habitats d'intérêt communautaire a été identifiée comme :

Code EUR 27	Nom de l'habitat	Responsabilité du site	Illustration
1120	Herbiers à Posidonie	Enjeu très fort	
1170	Récifs*	Enjeu fort	
1110	Bancs de sable	Enjeu faible	

*exemples : le « coralligène » et également les « roches infralittorales à algues photophiles ».

Le travail de hiérarchisation de ces enjeux de conservation, a fait ressortir, par sous-secteurs géographiques, des degrés de vulnérabilité¹ différents (fort, modéré, faible - cf. Carte 2). Ces degrés de vulnérabilité sont définis en croisant le facteur de sensibilité² des habitats et le facteur risque³. En substance, voici la carte résultant de la hiérarchisation des enjeux de conservation du site Natura 2000, permettant d'identifier :

¹ D'une manière générale, la vulnérabilité d'un sous-secteur peut se définir comme l'aptitude de ses habitats à conserver leurs structures et leurs fonctionnalités face à des facteurs d'influences négatives directes ou indirectes. Plus la vulnérabilité d'un sous-secteur sera forte, plus ce dernier pourra être considéré comme fragile et nécessitera une attention particulière.

² La sensibilité d'un habitat peut être définie comme sa capacité à résister à un facteur de stress.

³ Le risque peut être d'origine anthropique mais également naturel. Sous ce terme, sont désignés tous les facteurs pouvant exposer les habitats d'intérêt communautaire à un stress, des perturbations, des chocs, de manières directes mais aussi indirectes. Lorsque l'on parle de risque il ne faut pas négliger l'effet cumulé des facteurs, effet de connexion spatiale et temporelle qui tend à accroître le degré de risque au niveau des sous-secteurs et par conséquent sur les habitats d'intérêt communautaire.

Les 6 zones à forte vulnérabilité : enjeux de conservation majeurs (cf. Carte 2).

Elles concernent des sous-secteurs soumis à un degré de risque fort à modéré couplé à un degré de sensibilité fort à modéré. Ces zones, se situent globalement au droit des zones urbanisées, et font l'objet d'une pression anthropique directe et/ou indirecte importante (influence des bassins versants non négligeable). Ces 6 sous-secteurs présentent une forte vulnérabilité et doivent par conséquent être considérés comme prioritaires dans le cadre de la mise en place d'actions et de mesures de gestion. L'objectif majeur sera de conserver ou rétablir les habitats d'intérêt communautaire identifiés, en diminuant dans la mesure du possible les facteurs et impacts anthropiques directs et indirects, par la mise en place de mesures opérationnelles.

Les 3 zones à vulnérabilité modérées : enjeux de conservation communs (cf. Carte 2).

Elles concernent des sous-secteurs proches de la côte, soumis à un degré de sensibilité fort à faible et à un degré de risque fort à faible. Ces 3 zones sont situées soit directement au droit des zones urbanisées ou à l'inverse, dans des zones de faible occupation urbaine. La priorité d'action sur ces 3 sous-secteurs est considérée comme moyenne. L'objectif principal sera d'améliorer la valeur biologique de certains habitats. Concrètement, là où les facteurs et pressions anthropiques sont importants, la mise en place de mesures opérationnelles sera favorisée. En revanche, lorsque les pressions sont faibles, des mesures de sensibilisation seront privilégiées.

Les 2 zones à faible vulnérabilité : enjeux de conservation restreints (cf. Carte 2).

Elles concernent des sous-secteurs soumis à un degré de sensibilité faible à modéré et à un degré de risque faible à modéré. Ces 2 sous-secteurs sont situés au droit de zones faiblement anthropisées et plus difficile d'accès que le reste du littoral. La priorité d'action sur ces 2 zones est donc considérée comme faible. L'objectif sera de valoriser, de maintenir et conserver l'intérêt et la valeur écologique des habitats présents.



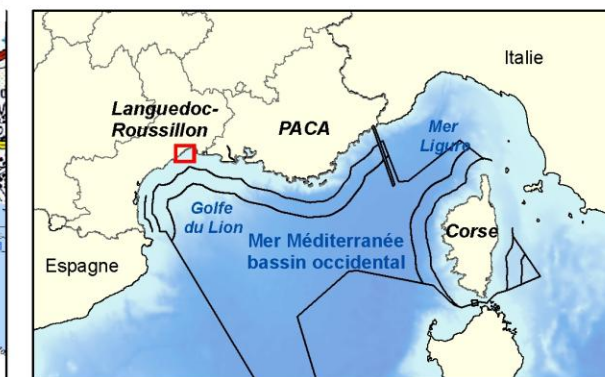
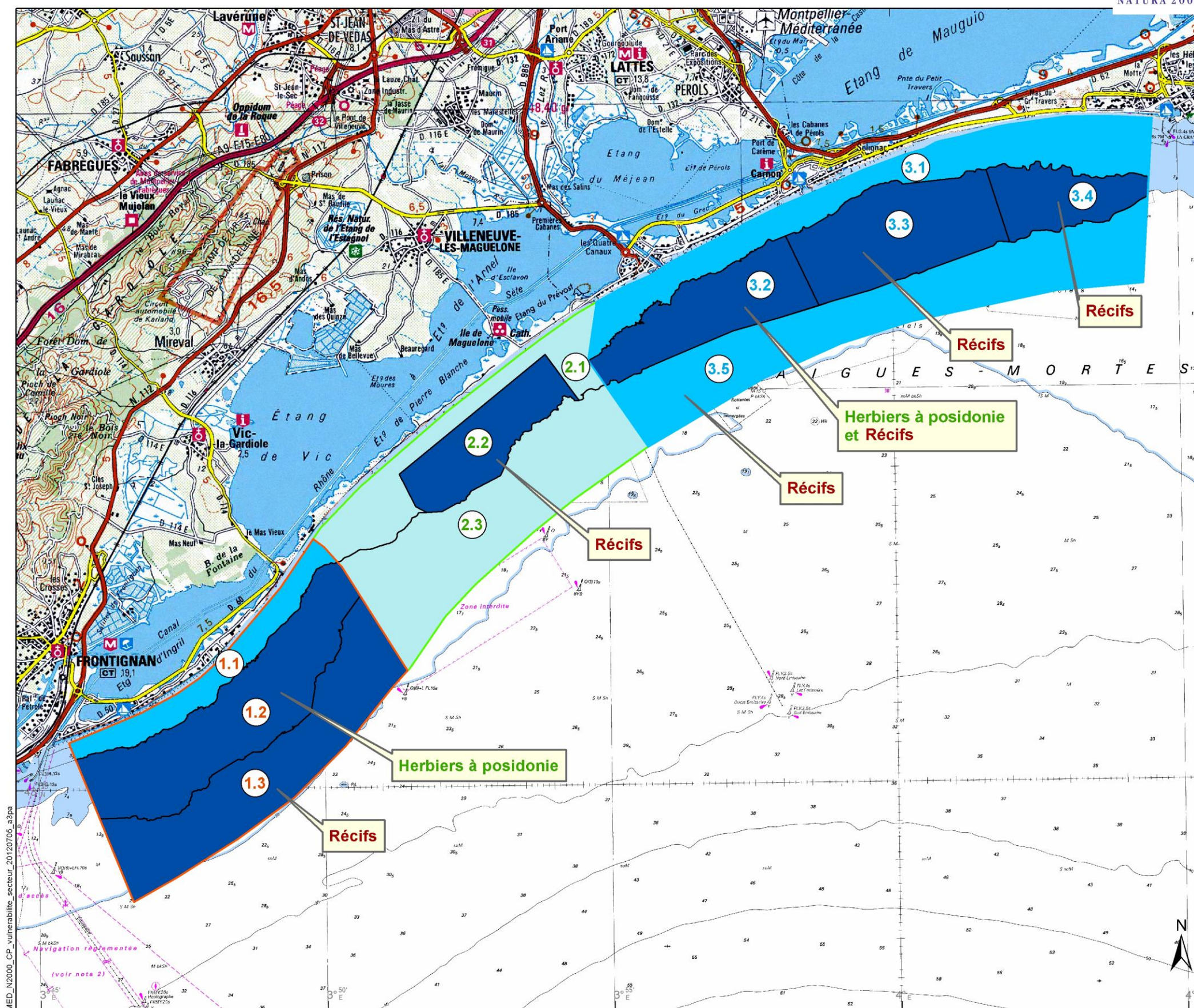
MÉDITERRANÉE > POSIDONIES DE LA CÔTE PALAVASIENNE

Evaluation de la vulnérabilité par sous-secteur



EDITEE LE :

05/07/2012



Vulnérabilité

- faible
- modérée
- forte

étiquette Enjeu de conservation

Secteurs

- 1 - Plateau des Aresquiers
- 2 - Plateau de Maguelone et zone sableuse
- 3 - Plateau de Palavas-Carnon
- Limite des sous-secteurs

0 900 1 800 3 600 Mètres

0 0,5 1 2 milles nautiques

Sources des données :

- Secteurs, sous-secteurs, vulnérabilité : AAMP, 2011
- Fond SCAN Littoral - copyright © IGN © SHOM - 2011
- Fond Scan 100 - IGN
- Délimitations maritimes françaises : SHOM, 2010
- * (ne pas utiliser pour la navigation)
- Bathymétrie : GEBCO-2008 - British Oceanographic Data Centre
- Délimitations administratives : IGN
- Pays : FAO

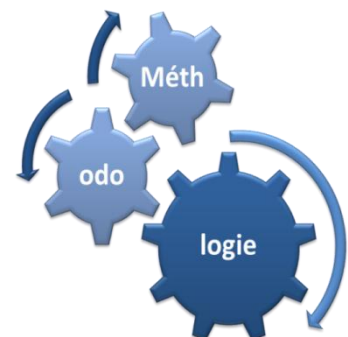
Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG GRS 1980



Carte 2 : Vulnérabilité des sous-secteurs sur le site Natura 2000 Posidonies de la côte palavassienne.

Partie I : Présentation du volet opérationnel du DOCOB

A. Méthodologie d'élaboration du volet opérationnel



Suite à la phase d'élaboration du Tome I et une fois les problématiques posées, les enjeux de conservation identifiés, il convient de s'interroger sur la manière dont on atteint les objectifs de conservation fixés sur le site Natura 2000. En d'autres termes : Que fait-on pour conserver ces habitats et espèces d'intérêt communautaire ? Que peut-on mettre en place ? Où ? Comment ? Pourquoi ? Autant d'interrogations qui ont permis de nourrir les débats lors des différentes phases de concertation.

Une des priorités dans la construction de ce volet opérationnel est l'intégration et l'articulation des objectifs de conservation du site Natura 2000 au sein des politiques sectorielles, des dispositifs de gestions existants et de leurs outils⁴, ceci sous l'éclairage d'une gestion intégrée à travers une articulation « terre-mer » cohérente.

Autre priorité dans le cadre de l'animation, impulser une démarche et une dynamique inter-sites d'articulation et de mise en cohérence entre Aires Marines Protégées (AMP) du Languedoc-Roussillon et/ou de la façade maritime de Méditerranée, en fonction des thématiques abordées. Cette démarche permet de partager et de mutualiser des réflexions, des actions, des temps de concertation communs (ex. COPIL inter-sites, groupes de travail communs, *etc.*), afin d'éviter d'individualiser la vie du site Natura 2000, de favoriser le réseau d'AMP et d'apporter une meilleure lisibilité pour les acteurs.



⁴ Le site Natura 2000 Posidonies de la côte palavassienne est concerné par des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), contrats de baie, contrats de rivière, Schémas de COhérence Territoriale (SCOT de Thau, SCOT de Montpellier Agglomération et le SCOT du Pays de l'Or) contrat de gestion intégrée du bassin de Thau, *etc.*

Le volet opérationnel du DOCOB a été élaboré en fonction et à partir de différentes sources détaillées ci-dessous (cf. Tableau 2).

Tableau 2 : Sources et documents ayant nourri la co-construction du volet opérationnel du DOCOB.

Elaboration du volet opérationnel du DOCOB	
Les enjeux écologiques mis en évidence par les inventaires (écologique et socio-économique) et par l'analyse écologique (cf. Tome I)	
Le travail de concertation mené tout au long de l'élaboration du DOCOB et plus particulièrement lors des 9 groupes de travail thématiques et de la réunion plénière	
Les diverses discussions avec les partenaires techniques et acteurs du site Natura 2000	
les Documents d'objectifs et Chartes Natura 2000 existants, notamment des sites Natura 2000 marins et lagunaires situés à proximité du site Natura 2000 Posidonies de la côte palavasioise mais également sur les différentes façades maritimes françaises	
Les documents de gestion et de planification du territoire adjacent au site Natura 2000 (SAGE, SCOT, Contrat de rivière, Contrat de baie, Contrat de gestion intégrée du bassin de Thau <i>etc.</i>) afin d'articuler le DOCOB avec ces documents cadres et structurants du territoire	
Les divers référentiels (Référentiel technico-économique de l'Agence des aires marines protégées (2009) ; Guide méthodologique d'élaboration des Documents d'objectifs Natura 2000 de l'Atelier Technique des Espaces Naturels (2011) <i>etc.</i>)	

I. Un large travail de concertation et de réflexion organisé autour du volet opérationnel du DOCOB

Dans le cadre de l'élaboration du volet opérationnel du DOCOB (Tome II), une large place a été accordée à la concertation. A cette occasion, 9 groupes de travail thématiques ainsi qu'une réunion plénière ont réuni près de 200 personnes entre décembre 2011 et juin 2012 afin de partager et de co-construire ce Tome II.

Les groupes de travail thématiques

Faisant suite aux réunions de concertation ayant eu lieu dans le cadre de l'élaboration du Tome I, ce processus participatif a permis aux acteurs d'être force de proposition dans la construction du volet opérationnel du DOCOB. Ces rencontres ont notamment permis de dialoguer, d'échanger et de débattre sur les intérêts et les objectifs des différentes actions retenues, ainsi que leurs priorités de mise en œuvre dans le cadre de l'animation du site Natura 2000.

Une première phase de concertation réunissant plus de 120 personnes lors de 8 groupes de travail thématiques s'est tenue entre décembre 2011 et janvier 2012 (cf. Tableau 2). Lors de ces temps d'échange et de partage, l'objectif était de définir les orientations et les mesures de

gestion ainsi que les actions à inscrire au DOCOB, au regard des enjeux de conservation identifiés. Un document de séance était remis aux acteurs présents, rappelant les enjeux de conservation identifiés sur le site Natura 2000 et proposant d'ores et déjà des pistes d'actions pour le Tome II. Ce document a servi de base de discussion durant ces temps de travail (cf. Annexe n°40).



Photographie 1 : Groupe de travail sport de glisse

Suite à ces ateliers, une deuxième phase de concertation a eu lieu le 2 avril 2012, réunissant les participants des 8 groupes de travail thématiques, avec pour objectif de présenter les travaux réalisés par chacun d'eux et d'intégrer les dernières remarques et attentes des acteurs et ainsi affiner le volet opérationnel. Lors de cette réunion plénière, le volet opérationnel a été examiné et pré-validé par une cinquantaine d'acteurs du site Natura 2000, avant sa présentation officielle lors du troisième Comité de Pilotage.

Enfin, un ultime groupe de travail s'est réuni le 1^{er} juin 2012 afin de co-construire la Charte Natura 2000 Collective⁵.

Tableau 3 : Ensemble des différents groupes de travail et réunion ayant eu lieu dans le cadre de la co-construction du volet opérationnel du DOCOB.

Groupe de travail thématique	Date
Patrimoine naturel	8-déc.-11
Nautisme et plaisance	13-déc.-11
Plongée sous-marine	14-déc.-11
Pêche de loisir	20-déc.-11
Sports de glisse	6-janv.-12
Pêche professionnelle et conchyliculture en mer	19-janv.-12
Aménagements littoraux et risques naturels	17-janv.-12
Qualité de l'eau et bassins versants	26-janv.-12
Réunion plénière	2-avr.-12
Charte Natura 2000 Collective	1-juin.-12

II. Du Tome I aux actions opérationnelles : définitions des concepts

Le processus d'élaboration du Tome I a permis de déterminer les orientations de gestion, ces orientations ont ensuite été traduites en objectifs de développement durable, précisant ainsi les

⁵ La Charte Natura 2000 Collective concerne l'ensemble des usagers et acteurs du site Natura 2000, contrairement aux Chartes Natura 2000 par usage qui ciblent une pratique en particulier. A noter : Les Chartes par usage seront élaborées en concertation avec les acteurs durant la phase d'animation du site Natura 2000.

moyens d'atteindre les objectifs visés à la lumière des problématiques et des menaces susceptibles d'affecter l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (cf. Figure 2). Ces objectifs de développement durable ont ensuite été déclinés en mesures de gestion puis affinés de manière opérationnelle en actions. Enfin, ces actions ont fait l'objet d'une hiérarchisation relative permettant de leur affecter un ordre de priorité en fonction des enjeux de conservation définis au préalable⁶ (cf. Figure 2). Ce processus de déclinaison du volet opérationnel a été élaboré en toute transparence lors des 9 groupes de travail thématiques (cf. Tableau 2).

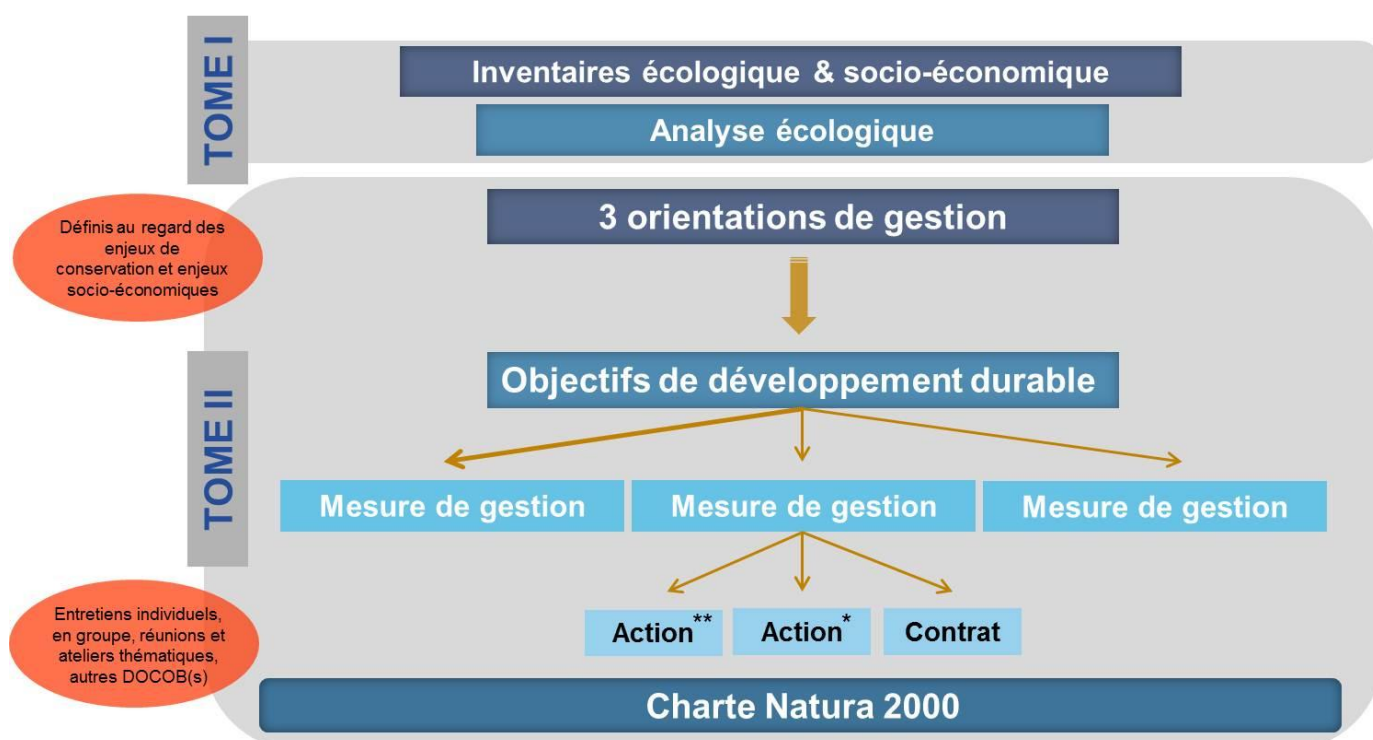


Figure 2 : Processus de construction du volet opérationnel du DOCOB.

Zoom sur les orientations de gestion

Les orientations de gestion s'apparentent à des axes stratégiques de gestion à long terme, permettant de guider dans le temps l'animation du site Natura 2000.

Sur le site Natura 2000, 3 orientations de gestion ont été définies lors de la concertation avec les acteurs locaux.

⁶ Les moyens financiers et humains n'étant pas illimités, ce sont sur les actions prioritaires que devront dans un premier se concentrer les efforts.

Zoom sur les objectifs de développement durable

Dans le Code de l'environnement (Article R.414-11), les objectifs de développement durable sont définis comme des objectifs « permettant d'assurer la conservation et s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales ». La définition des objectifs de développement durable aboutit à l'identification des résultats attendus par la mise en œuvre du DOCOB. Définis au regard des enjeux de conservation et des enjeux socio-économiques identifiés précédemment, ils doivent également être :

- en adéquation avec les finalités du réseau Natura 2000 ;
- cohérents entre eux et avec les objectifs de préservation de la biodiversité définis dans les autres plans ou schémas existants sur le territoire (ex. SAGE, SCOT, contrat de baie, rivière, *etc.*) ;
- respectueux de la réglementation (nationale, régionale et locale) en vigueur sur le site Natura 2000.

Sur le site Natura 2000, 18 objectifs de développement durable ont été définis lors de la concertation avec les acteurs locaux.

Les mesures de gestion

Les mesures de gestion⁷ précisent et affinent les objectifs de développement durable en précisant d'ores et déjà les actions à mettre en œuvre. Elles se déclinent en une ou plusieurs actions qui doivent permettre d'atteindre les objectifs de développement durable fixés en amont. Ces mesures de gestion doivent tenir compte des instruments de planification disponibles, des bonnes pratiques existantes, des moyens économiques, humains et financiers mobilisables, et des projets, besoins ou attentes des différents acteurs locaux résultant du processus de concertation.

Sur le site Natura 2000, 40 mesures de gestion ont été définies lors de la concertation avec les acteurs locaux.

⁷ Les mesures de gestion ne sont pas une obligation de l'Article R414-11.

Les actions

Pendant opérationnel du DOCOB, les actions sont mises en œuvre durant la phase d'animation du site Natura 2000.

A noter : l'aspect intégrateur du DOCOB - souhaité par les opérateurs et acteurs du site Natura 2000 Posidonies de la côte palavasienne, n'implique pas à ce dernier de fixer les orientations des politiques de gestion du territoire situé en amont de son périmètre, mais bien de s'y intégrer et de faire remonter les enjeux et les objectifs du site Natura 2000. Une distinction sera donc faite entre :

- **les actions contractuelles** relevant du champ d'application propre à Natura 2000 ;
- **les actions relevant de l'animation** du DOCOB. Ce sont les actions spécifiques liées au travail d'animation, à engager par la structure animatrice du site Natura 2000, telles que la communication, la concertation avec les acteurs locaux, *etc.*
- **les actions hors dispositif contractuel**, qui ne peuvent pas faire l'objet de contrats Natura 2000 mais dont la mise en œuvre concourt à l'atteinte des objectifs de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Cela conduira l'animateur par des actions à « contribution positive » pour le site Natura 2000, à apporter par exemple un appui technique.

Pour assurer une mise en œuvre efficace et rapide du DOCOB et ainsi répondre à l'obligation de résultat de la démarche Natura 2000, les actions élaborées doivent répondre - dans la mesure du possible - à la règle « SMART » :

- S** → **Spécifique** : l'objectif est-il précis, ciblé et opérationnel ?
- M** → **Mesurable** : le résultat de l'objectif peut-il être évalué par des indicateurs (quantitatifs ou qualitatifs) ?
- A** → **Accessible** : l'objectif peut-il être réalisé avec les moyens humains, techniques et financiers dont dispose le gestionnaire ?
- R** → **Réaliste** : l'objectif peut-il être atteint dans le cadre du DOCOB ?
- T** → **Temporalisé** : une échéance est-elle fixée pour atteindre le résultat ?

Pour chaque action, lorsque cela est possible, il est important de s'assurer de la faisabilité technique et socio-économique de cette dernière (cf. Tableau 4).

Tableau 4 : Critères d'évaluation de la faisabilité technique et socio-économique de l'action.

<p style="text-align: center;">Moyens humains et techniques</p> <p>Identifier les acteurs pouvant mettre en œuvre l'action (matériel, compétences, temps homme <i>etc.</i>) ainsi que les partenaires techniques</p>
<p style="text-align: center;">Faisabilité administrative</p> <p>Sécuriser le montage administratif (PREMAR, DDTM/DML, DREAL) et autres partenaires</p>
<p style="text-align: center;">Faisabilité financière</p> <p>Estimer le coût de l'action et du mode de financement possible = partenaires financiers</p>

A noter : ces critères ne sont pas renseignés pour toutes les actions inscrites au DOCOB, ils concernent les actions développées dans les « Fiches actions » (cf. Partie C. Fiche action – pp. 45), actions considérées comme prioritaires et dont la mise en œuvre se fera à court terme (ex. 2013, 2014, 2015). A ce titre, la planification de mise en œuvre des actions doit tenir compte :

- du niveau de priorité des actions (déterminé avec les acteurs au regard des enjeux de conservation identifiés sur le site Natura 2000) ;
- des mesures préalables à la mise en œuvre opérationnelle de l'action (ex. diagnostic, concertation, *etc.*) ;
- des calendriers des financeurs et co-financeurs.

Cependant le DOCOB doit conserver une certaine souplesse opérationnelle afin de profiter d'opportunités. En effet, il est possible que certaines actions non prioritaires soient rapidement engagées du fait d'acteurs locaux moteurs ou de financements inattendus constituant des opportunités à saisir par la structure animatrice du site Natura 2000.

Sur le site Natura 2000, 77 actions opérationnelles et 13 actions d'animation et de mise en œuvre du DOCOB ont été définies lors de la concertation avec les acteurs locaux.

B. Différentes modalités de mise en œuvre du DOCOB

Le programme d'action élaboré relève, pour une partie du dispositif Natura 2000⁸, avec des outils financiers spécifiques⁹ (ex. contrat Natura 2000, financement de l'animation du DOCOB). Cependant, d'autres actions s'inscrivent et relèvent d'autres politiques publiques déjà identifiées - marquant ainsi la volonté d'une articulation terre-mer cohérente, faisant intervenir des partenaires comme les collectivités territoriales dans le cadre des politiques en faveur du maintien de la biodiversité (la Région, le Département, les Communautés de Communes et d'Agglomérations et les Communes), mais également les établissements publics (ex. l'Agence des aires marines protégées, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, *etc.*), ou encore des financements communautaires comme les programmes LIFE +, FEP (Fonds Européen pour la Pêche), sous couvert que les objectifs de développement durable du DOCOB soient en adéquation avec leurs propres objectifs.

Afin d'atteindre les objectifs de conservation définis sur le site Natura 2000, différents types de mesures peuvent s'appliquer. Ces mesures sont classées en deux catégories :

- Les mesures contractuelles, qui comprennent les contrats Natura 2000 et la Charte Natura 2000 ;
- Les mesures non contractuelles, qui comprennent les missions d'animation.

I. Les mesures contractuelles

Il existe deux outils contractuels pour la mise en œuvre du Document d'objectifs : le contrat Natura 2000 et la Charte Natura 2000.

a. Les contrats Natura 2000

En mer, les contrats Natura 2000 sont prévus par l'arrêté du 17 novembre 2008 sous couvert « d'une opération innovante au profit d'espèces ou d'habitats ». Cet arrêté fixe la liste non exhaustive des actions éligibles à une contrepartie financière de l'Etat dans le cadre d'un contrat Natura 2000 marin. Ce dispositif contractuel volontaire prévoit, pour les professionnels et utilisateurs des espaces marins situés dans le site Natura 2000, la possibilité de conclure avec l'autorité administrative des contrats Natura 2000. Ces derniers comportent un ensemble

⁸ Financement de l'Etat via le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) pour les habitats et les espèces, et potentiellement du MAAPRAT (Ministère de l'Agriculture de l'Alimentation de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire) pour les activités productives.

⁹ Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques a ouvert la possibilité aux professionnels et utilisateurs des espaces marins de bénéficier des outils de gestion contractuels Natura 2000, à savoir les contrats et la Charte Natura 2000 Collective ou spécifique par usage.

d'engagements conformes aux orientations définies par le DOCOB et donnent lieu au versement d'une contrepartie financière, contrairement à la Charte Natura 2000.

La démarche Natura 2000 en mer étant relativement récente, ces contrats sont encore en phase expérimentale. A titre d'exemples, voici des contrats marins mis en œuvre en Languedoc-Roussillon : remplacement des mouillages existants par des mouillages « écologiques », mise à disposition et promotion d'ancres flottantes pour les pêcheurs plaisanciers.

b. La Charte Natura 2000

La Charte est un outil d'adhésion volontaire aux valeurs et aux objectifs de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000. Cet outil contractuel de mise en œuvre du DOCOB offre une double finalité, avec l'élaboration de deux volets spécifiques composant la Charte Natura 2000 :

- **Un volet « engagement des bonnes pratiques »¹⁰** constitué d'engagements généraux contribuant à la réalisation des objectifs de conservation définis dans le DOCOB. Ce volet s'adresse à l'ensemble des acteurs du site Natura 2000. Pour le site Natura 2000 Posidonies de la côte palavasienne, il correspond à la « Charte Natura 2000 Collective » (cf. Partie IV Charte Natura 2000 – pp. 78) ;
- **Un volet « engagement spécifiques à une activité »¹¹** - volet facultatif dans le cadre de l'élaboration du DOCOB, il se compose d'engagements spécifiques définissant les conditions de pratique dans lesquelles les activités ciblées ne porteront pas atteintes de manière significative aux habitats et espèces remarquables du site Natura 2000. Ces volets spécifiques seront élaborés en concertation avec les acteurs locaux durant la phase d'animation du site Natura 2000 Posidonies de la côte palavasienne.

A noter : Ce deuxième volet permet au porteur de projet de sécuriser et de simplifier la démarche d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 (cf. Partie IV Charte Natura 2000 – pp. 78).

II. Les mesures non contractuelles

Il s'agit de l'animation de la mise en œuvre du DOCOB, devant être réalisé par la structure animatrice du site Natura 2000.

¹⁰ Volet instauré par la Loi Warsmann 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives.

¹¹ Idem.

a. Les actions d'animation

Elles consistent à (i) coordonner et suivre la mise en œuvre du DOCOB, (ii) faciliter l'adhésion des acteurs à ses objectifs et aux mesures contractuelles proposées, (iii) animer les différents groupes de travail et également (iv) impulser divers travaux de sensibilisation de formation et de communication, non directement liées à la gestion des habitats et espèces d'intérêt communautaire mais contribuant également à l'atteinte des objectifs de conservation. Ces actions d'animation font l'objet - selon l'Article L. 414-2 VI du Code de l'environnement¹² - d'une convention passée entre l'Etat et la structure animatrice du site Natura 2000. Dans ce contexte, le rôle de la structure animatrice consistera notamment à :

- valoriser le DOCOB et le mettre à disposition des acteurs et des décideurs locaux ;
- assurer la programmation et le suivi des mesures de gestion et des travaux qui en découlent ;
- assister administrativement le Comité de pilotage (préparation des réunions, des marchés, secrétariat, recherche de financements complémentaires) ;
- mettre en œuvre les actions d'information, de sensibilisation et de communication du DOCOB ;
- promouvoir, suivre et évaluer les opérations contractualisées ;
- promouvoir la Charte Natura 2000 et développer les adhésions ;
- harmoniser et suivre les études d'évaluation de l'état de conservation des habitats ;
- dresser le bilan annuel de réalisation des actions et le présenter au Comité de pilotage avec le programme d'activité de l'année à venir ;
- ajuster la programmation financière globale du coût de gestion du site Natura 2000 ;
- mettre à jour si nécessaire le DOCOB ;
- répondre à toutes les sollicitations relatives au site Natura 2000.

III. L'évaluation des incidences au titre de Natura 2000

Conformément à l'Article 6.3 de la Directive Habitats Faune Flore, « tout plan ou projet non directement lié ou nécessaire à la gestion du site mais susceptible d'affecter ce site de manière significative, individuellement ou en conjugaison avec d'autres plans et projets, fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site, eu égard aux objectifs de conservation de ce site ». Dans la logique du concept de développement durable, il s'agit à travers cette évaluation des incidences, de prévenir d'éventuels dommages causés par un projet sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

¹² Article modifié d'après le chapitre IV de la loi relative au Développement des Territoires Ruraux (D.T.R.) (loi n°2005.157 du 23/02/05).

Les objectifs de l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 :

- **évaluer** les impacts des projets sur les habitats et les espèces qui ont justifié la désignation du site Natura 2000 ;
- **optimiser** les projets vis-à-vis des enjeux liés à Natura 2000 en amenant le porteur du projet à s'interroger en amont sur les conséquences de ses choix sur le site Natura 2000 ;
- **encadrer** l'autorisation des projets affectant le site Natura 2000 et le cas échéant, s'opposer à la réalisation de projets ne remplissant pas les conditions exigées.

Un projet portant atteinte à l'intégrité d'un site Natura 2000 ne peut être autorisé que sous trois conditions (i) absence de solution alternative, (ii) raison impérieuse d'intérêt public majeur, (iii) mesure compensatoire pour préserver la cohérence globale du réseau Natura 2000.

À noter :

- lorsque l'absence d'impact significatif d'un projet semble évidente, l'évaluation d'incidence se fait via une évaluation simplifiée (formulaires disponibles auprès des Délégations à la Mer et au Littoral (ex-Affaires Maritimes)) ;
- lorsque la conclusion n'est pas évidente, cela requiert une évaluation d'incidence complète.

Le document d'évaluation des incidences comprend :

- une description du programme ou du projet, accompagnée d'une carte permettant de le localiser ;
- une analyse des effets notables, temporaires ou permanents, que les travaux, aménagements, ou activités peuvent avoir sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces identifiés sur le site Natura 2000 ;
- le cas échéant, les mesures de nature à supprimer ou réduire ces effets dommageables, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes ;
- les raisons pour lesquelles il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et les éléments qui permettent de justifier la réalisation du programme ou projet sous certaines conditions ;
- les mesures que le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire envisage, en cas de réalisation du programme ou projet, pour compenser les effets dommageables que les mesures prévues ne peuvent supprimer, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes.

Enfin, la signature des Chartes Natura 2000 par usage comprenant un volet « engagements spécifiques à une activité » (cf. Partie IV Charte Natura 2000 – pp. 78) permet de sécuriser l'évaluation des incidences¹³.

¹³ Conformément à l'article L414-4 II du Code de l'environnement.

Partie II : Objectifs et stratégies de gestion

A. Orientations de gestion

Grands axes stratégiques de gestion, les trois orientations définies sur le site Posidonies de la côte palavasienne (cf. Figure 3) visent, en se combinant, à répondre à l'objectif et la finalité fondamentale de Natura 2000 : la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Au regard de l'ensemble des problématiques et enjeux influant directement ou indirectement sur le site Posidonies de la côte palavasienne – issues du Tome I du DOCOB, les orientations de gestion sont les suivantes :

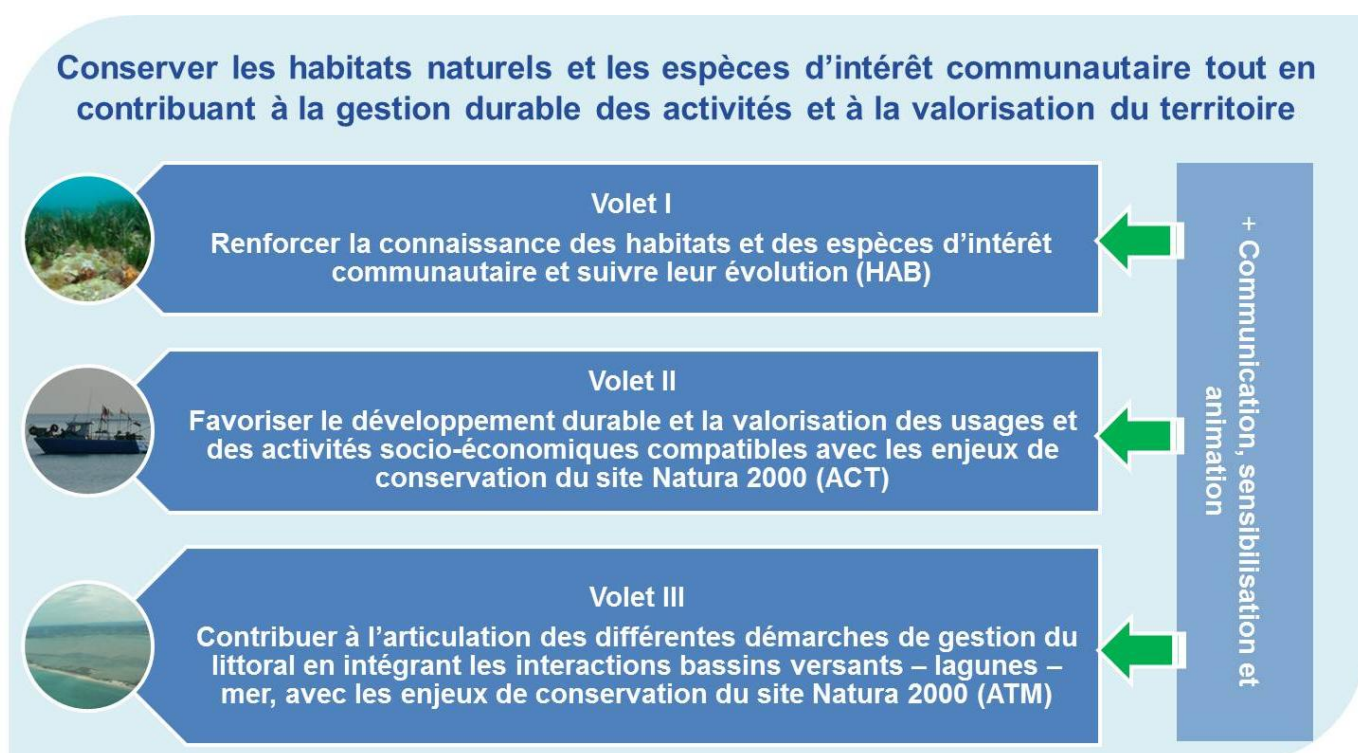


Figure 3 : Les orientations de gestion définies en concertation avec les acteurs lors des différentes phases de concertation de l'élaboration du DOCOB.

A noter : A ces trois orientations de gestion sont intégrées des actions de communication, de sensibilisation et d'animation du site Natura 2000.

De ces orientations de gestion découlent des objectifs de développement durable.

B. Objectifs de développement durable

Chacun des objectifs de développement durable (ODD), mesures de gestion et actions, disposent d'un « label » :

- **HAB** = concerne l'acquisition de connaissance et le suivi des habitats et des espèces Natura 2000 ;
- **ACT** = concerne les usages et les activités socio-économiques en lien avec le site Natura 2000 ;
- **ATM** = concerne l'articulation des démarches terre-mer pour une meilleure cohérence dans la gestion du littoral ;
- **COM** = concerne la communication et la sensibilisation des actions aux enjeux et à la richesse du site Natura 2000 ;
- **ANI** = concerne l'animation et la mise en œuvre du DOCOB.

Les objectifs de développement durable proposés ont été définis au regard des enjeux de conservation du site Natura 2000, mais également des enjeux socio-économiques, intimement liés. La désignation des ODD et des mesures de gestion en concertation avec les acteurs, a permis d'identifier les objectifs à atteindre et de fixer les résultats escomptés par la mise en œuvre du DOCOB. Voici les attentes et les objectifs attribués et retenus par les différents groupes de travail pour chacune des trois grandes orientations de gestion du DOCOB :

Volet N°1 - Renforcer la connaissance des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et suivre leur évolution (HAB) : 5 objectifs de développement durable identifiés, 14 mesures de gestion et 29 actions dont les stratégies de gestion sont de :

- **Maintenir et conserver** les potentialités faunistiques et floristiques du patrimoine naturel marin et des grands types d'habitats identifiés sur le site Natura 2000 ;
- **Enrayer leurs régressions** notamment l'herbier à posidonies et comprendre les causes de régression ;
- **Améliorer la connaissance et suivre l'évolution** de ces habitats et espèces ;
- **Sensibiliser et communiquer** sur la richesse du patrimoine naturel marin du site Natura 2000 et des actions mises en œuvre.

Volet N°2 – Favoriser le développement durable et la valorisation des usages et des activités socio-économiques compatibles avec les enjeux de conservation du site Natura 2000 (ACT) : 9 objectifs de développement durable, 16 mesures de gestion et 29 actions dont les stratégies de gestion sont de :

- **Maintenir** les usages et activités socio-économiques du site Natura 2000 **dans le respect des enjeux de conservation identifiés ;**
- **Limiter les pressions anthropiques** (dégradations mécaniques, ancrages, macro-déchets, *etc.*) et encourager la modification des pratiques non compatibles avec la conservation des habitats et des espèces du site Natura 2000 ;
- **Inscrire** les usages et activités socio-économiques du site Natura 2000 **dans une logique de développement durable en intégrant et renforçant les mesures et pratiques existantes compatibles avec les enjeux de conservation** du site Natura 2000 ;
- **Sensibiliser et communiquer** sur la richesse du patrimoine naturel marin et les bonnes pratiques à adopter dans le cadre des usages et activités en lien avec le site Natura 2000.

Volet N°3 – Contribuer à l’articulation des différentes démarches de gestion du littoral en intégrant les interactions bassins versants–lagunes–mer, avec les enjeux de conservation du site Natura 2000 (ATM) : 4 objectifs de développement durable, 10 mesures de gestion et 19 actions dont les stratégies de gestion sont de :

- **Améliorer et suivre la qualité des eaux littorales ;**
- **Limiter les impacts** sur les habitats et les espèces d’intérêt communautaire **des aménagements littoraux et travaux** réalisés sur le littoral du site Natura 2000 et dans sa proximité directe ;
- **Favoriser la communication et le transfert d’expérience** entre les gestionnaires terrestres et marins ;
- **Harmoniser et mutualiser les actions et les outils** de communication et de sensibilisation des écosystèmes lagunaires et marins.

Concrètement, les objectifs de développement durable sont affinés en plusieurs mesures de gestion, elles-mêmes déclinées de manière opérationnelle en une ou plusieurs actions (cf. Tableaux 6, 7, 8 et 9).

Partie III : Mesures de gestion et actions identifiées

A. Mesures de gestion et actions préconisées

Rappel

Situé à l'interface du milieu terrestre et marin, le site Natura 2000 Posidonies de la côte palavasienne est soumis à l'influence majeure d'un important réseau hydrographique - composé de 5 bassins versants, et également aux diverses pressions des activités anthropiques de ces territoires situés en amont. La conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire est par conséquent intimement liée aux mesures qui seront prises localement à travers l'animation du site Natura 2000, mais également à l'ensemble des autres politiques de gestion régissant les diverses activités et les bassins versants, au travers notamment des politiques de gestion de l'eau. Cependant, le DOCOB du site Natura 2000 Posidonies de la côte palavasienne n'a pas vocation à fixer les orientations des politiques de gestion à une telle échelle territoriale, mais a vocation à s'y intégrer et à communiquer sur les enjeux et les objectifs du site Natura 2000. Une distinction sera donc faite dans les mesures et actions présentées ci-après entre :

ACTION

Relevant directement des objectifs de Natura 2000

- Financement animation (disposition de l'animateur) ;
- Financement ou co-financement (ex. contrats) ;

Contribution positive pour le site Natura 2000

- Appui technique (disposition de l'animateur) & co-financement possible ;
- Actions existantes ⇒ intégrer les enjeux et objectifs liés au site Natura 2000.

Grâce au processus de concertation et de co-construction du volet opérationnel, 40 mesures de gestion et 77 actions opérationnelles ont été identifiées afin de mettre en œuvre les orientations et les stratégies de gestion précédemment citées. A cette gestion opérationnelle du site Natura 2000 Posidonies de la côte palavasienne, s'ajoutent 13 actions d'animation et de mise en œuvre du DOCOB (cf. Partie « B. Actions d'animation et de mise en œuvre du DOCOB » et Tableau 9 – pp. 42, 43 et 44).

Les actions opérationnelles permettant l'acquisition de connaissance et le suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (cf. Tableau 6), découlent de diverses mesures de gestion dont les objectifs sont :

- d'améliorer, de développer et d'actualiser les connaissances des différents habitats naturels, des espèces d'intérêt communautaire et des biocénoses identifiées (cf. 13 actions : HAB.1.1.A à HAB.1.11.A) ;

- d'améliorer les connaissances sur les espèces associées et les espèces indicatrices de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire (cf. 3 actions : HAB.2.1.A à HAB.2.1.C) ;
- de pérenniser le suivi des habitats d'intérêt communautaire (cf. 3 actions : HAB.3.1.A à HAB.3.3.C) ;
- d'assurer une veille écologique sur les espèces potentiellement envahissantes et de suivre l'évolution des habitats et des espèces liées aux changements globaux (cf. 3 actions : HAB.4.1.A à HAB.4.1.C) ;
- d'articuler et de veiller à la mise en cohérence des protocoles de suivi et des études menées sur les habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 et dans sa proximité directe (cf. 1 action : HAB.5.1).

Les actions opérationnelles permettant le développement durable et la valorisation des usages et des activités socio-économiques compatibles avec les enjeux de conservation du site Natura 2000 (cf. Tableau 7), découlent de diverses mesures de gestion dont les objectifs sont :

- Pour la pêche professionnelle :
 - de valoriser les bonnes pratiques de pêche aux petits métiers (cf. 1 action : ACT.1.1.A) ;
 - de limiter l'impact des engins de pêche professionnelle sur les habitats sensibles et les espèces d'intérêt communautaire (cf. 5 actions : ACT.2.1.A à ACT.2.3.C).
- Pour les activités de plongée sous-marine, pêche de loisir et plaisance (y compris le motonautisme) :
 - de limiter les impacts des activités nautiques récréatives sur les habitats sensibles et les espèces d'intérêt communautaire (cf. 3 actions : ACT.3.1.A à ACT.3.2.B).
- Pour l'ensemble des activités du site Natura 2000 (professionnelles et récréatives) :
 - d'impliquer et d'associer les acteurs dans la vie et l'animation du site Natura 2000 (cf. 3 actions : ACT.4.1.A à ACT.4.1.C) ;
 - de soutenir les autorités compétentes en mer, en charge de la réglementation liée aux usages et à l'exploitation de ses ressources, et de son application (cf. 1 action : ACT.5.1.A) ;
 - d'améliorer les connaissances des usages et des activités socio-économiques présentes sur le site Natura 2000 et d'identifier les pressions exercées sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire (cf. 3 actions : ACT.6.1.A à ACT.6.1.C) ;

- de sensibiliser et d'informer les différents types de public à l'environnement marin et aux enjeux et objectifs de conservation du site Natura 2000 (cf. 7 actions : COM.1.1.A. à COM.1.1.G) ;
- d'accompagner et de sensibiliser les professionnels et associatifs des activités marines récréatives dans leur rôle d'éducation à l'environnement marin (cf. 2 actions : COM.1.2.A et COM.1.2.B) ;
- de permettre l'évolution des comportements par la généralisation des bonnes pratiques (cf. 2 actions : COM.2.1.A et COM.2.1.B).
- Pour les scolaires :
 - de sensibiliser le jeune public par le biais de l'enseignement en soutenant et développant des programmes et projets d'éducation à l'environnement marin (cf. 1 action : COM.3.1 .A).

Les actions opérationnelles permettant une articulation terre-mer cohérente (cf. Tableau 8), découlent de diverses mesures de gestion dont les objectifs sont :

- de limiter les impacts sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des aménagements littoraux et travaux réalisés sur le littoral du site Natura 2000 et dans sa proximité directe en :
 - aidant les porteurs de projets à prendre en compte dans le montage des projets et l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 (à la charge du porteur de projet), le risque de dégradation des habitats sensibles dans le cadre des aménagements littoraux et travaux d'entretien réalisés sur le littoral du site Natura 2000 et dans sa proximité directe (cf. 1 action : ATM.1.1.A) ;
 - suivant les programmes et les études traitant des thématiques d'aménagement et de travaux d'entretien sur le littoral (cf. 1 action : ATM.1.2.A) ;
 - soutenant les autorités compétentes en charge de la réglementation liée aux aménagements du domaine public maritime (cf. 1 action : ATM.1.3.A) ;
 - limitant l'impact des nettoyages estivaux des plages du site Natura 2000 (cf. 1 action : ATM.1.4.A).
- d'améliorer et de suivre la qualité des eaux littorales en :
 - suivant l'impact des rejets en mer (cf. 2 actions : ATM.2.1.A et ATM.2.1 .B) ;
 - suivant les apports des cinq bassins versants et en inscrivant le site Natura 2000 dans une dynamique collaborative avec les structures de gestion de la qualité de l'eau (cf. 2 actions : ATM.2.2.A et ATM.2.2.B) ;
 - poursuivant la lutte contre la pollution des masses d'eau (cf. 4 actions : ATM.2.3.A et ATM.2.3.D) ;

- suivant les paramètres physico-chimiques et bactériologiques des eaux littorales (cf. 2 actions : ATM.2.4.A et ATM.2.4.B).
- de favoriser l'intégration du site Natura 2000 aux autres démarches de gestion du territoire (cf. 3 actions : ACT.3.1.A à ACT.3.1.C) ;
- de sensibiliser les différents types de public à l'environnement marin en tant qu'entité avec le bassin versant, en mutualisant les outils de communication entre les sites Natura 2000 marins et lagunaires-terrestres (cf. 1 action : COM.4.1.A).

Ces mesures de gestion et actions sont présentées de manière synthétique dans les tableaux 6, 7, 8 et 9.



Comment lire les tableaux ci-dessous ?

Le volet opérationnel du DOCOB est synthétisé au sein de 4 tableaux interdépendants (cf. Tableaux 6, 7, 8 et 9), illustrant pour 3 d'entre eux les grandes orientations de gestion (Volet I = HAB ; Volet II = ACT ; Volet III ATM). De ces axes stratégiques de gestion découlent des objectifs de développement durable, affinés en mesures de gestion, elles-mêmes déclinées de manière opérationnelle en actions (cf. Figure 4).

Figure 4 : Mode de déclinaison des tableaux du volet opérationnel du DOCOB.



Ces actions pourront faire l'objet de diverses modalités de financement et de mise en œuvre (cf. Figure 5), indiquées dans les tableaux par la colonne « Financement ». Par exemple une contractualisation – en mobilisant des contrats rémunérés au titre de Natura 2000, ou relever du travail d'animation ou encore valoriser des démarches existantes et des bonnes pratiques réalisées sur le site Natura 2000. Enfin, certaines actions pourront faire appel à des dispositifs déjà existants ou en cours d'élaboration, elles seront alors inscrites hors dispositif Natura 2000 comme « action avec contribution positive » (cf. Figure 5).

Figure 5 : Modalités de financement des actions du DOCOB.

Catégories des modalités de financement et de mise en œuvre des actions

1. **Actions d'animation** relevant directement des objectifs de Natura 2000 : financement de l'animation du site Natura 2000, temps animateur, appui technique, *etc.* ;
2. **Actions avec contribution positive** pour le site Natura 2000 : appui technique, temps animateur ;
3. **Actions relevant directement des objectifs directs de Natura 2000** : financement et co-financement possible des actions, contrats Natura 2000, *etc.*

Enfin, pour disposer d'un DOCOB accessible et assurer une mise en œuvre efficiente et rapide de ce dernier, les actions ont été priorisées en fonction des enjeux de conservation identifiés dans le Tome I (cf. Tableau 5). Les priorités de mise en œuvre des actions sont renseignées dans les tableaux par la colonne « Priorité ».

Tableau 5 : Degrés de priorité de mise en œuvre des actions du DOCOB.

Priorité de l'action au regard des enjeux de conservation du site Natura 2000	
Si l'action est urgente à réaliser	1
Si l'action est indispensable mais non urgente	2
Si l'action est non prioritaire mais utile pour aller plus loin	3

A noter : certaines des actions (notamment les actions prioritaires) sont détaillées dans des « Fiches action » (cf. pp. 48 à 77). Pour les actions non prioritaires ne faisant pas l'objet d'une fiche action, ces dernières sont détaillées succinctement en annexe n°41.

Tableau 6 : Volet I - Renforcer la connaissance des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et suivre leur évolution (HAB).

Volet N°I – Renforcer la connaissance des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et suivre leur évolution (HAB)									
N°	Objectif de développement durable	N°	Mesure de gestion	N°	Action	Priorité	Financement		
							1	2	3
HAB.1	Améliorer la connaissance et la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	HAB.1.1	Améliorer la connaissance des causes de régression des Herbiers à posidonies	HAB.1.1.A	Favoriser la recherche sur cette thématique et veille active sur les projets en cours (Fiche action N°1)	1	X		X
		HAB.1.2	Améliorer la connaissance des substrats meubles	HAB.1.2.A	Engager une réflexion et une définition collective à l'ensemble des Aires Marines Protégées (AMP) sur l'élaboration de protocoles de suivi des substrats meubles	2	X		
					Réaliser un état des lieux et une analyse écologique des substrats meubles (habitats 1110-5-6-7)	2			X
				HAB.1.2.B	Réaliser un état des lieux et une analyse écologique de la biocénose « Détritique côtier »	2		X	
		HAB.1.3	Améliorer et renforcer la connaissance de l'habitat Récifs	HAB.1.3.A	Engager une réflexion et une définition collective à l'ensemble des AMP sur l'élaboration de protocoles de suivi des habitats élémentaires Récifs (1170-14 ; 1170-13) (Fiche action N°2)	1	X		
					Mettre en œuvre un inventaire complémentaire de l'habitat élémentaire Coralligène (1170-14) afin de préciser la présence de cet habitat (Fiche action N°3)	1			X
					Réaliser un état des lieux et une analyse écologique de l'habitat élémentaire Roche infralittorale à algues photophiles (1170-13) (Fiche action N°4)	1			X
					HAB.1.3.B	Réaliser un état des lieux et une analyse écologique de la biocénose « Galets et petits blocs »	2		X
		HAB.1.4	Développer la connaissance de l'habitat Laises de mer des côtes Méditerranéennes (1210-3)	HAB.1.4.A	Engager une réflexion et une définition collective en relation avec les sites Natura 2000 lagunaires adjacents et les AMP sur l'élaboration de protocoles de suivi des Laises de mer	3	X		
					Réaliser un état des lieux et une analyse écologique de l'habitat Laises de mer des côtes Méditerranéennes (1210-3) afin de préciser la présence de cet habitat sur le site Natura 2000	3			X

N°	Objectif de développement durable	N°	Mesure de gestion	N°	Action	Priorité	Financement		
							1	2	3
		HAB.1.5	Développer les connaissances et améliorer l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire identifiées sur le site Natura 2000	HAB.1.5.A	Grand dauphin : soutenir les réseaux de suivi, développer les programmes d'amélioration des connaissances du grand dauphin et accompagner les structures et associations locales, régionales, et de façade œuvrant pour la conservation de cette espèce d'intérêt communautaire	2	X		X
					Grand dauphin : veiller aux observations et échouages de l'espèce sur le site Natura 2000	2	X		
				HAB.1.5.B	Tortue caouanne : soutenir les réseaux de suivi, développer les programmes d'amélioration des connaissances de la tortue caouanne et accompagner les structures et associations locales, régionales, et de façade œuvrant pour la conservation de cette espèce d'intérêt communautaire (Fiche action N°5)	2	X		X
					Tortue caouanne : contribuer au travail de sensibilisation des usagers et des pêcheurs professionnels du site Natura 2000 mené par le CESTMED, le RTMMF et le GTMF	2	X		X
				HAB.1.5.C	Oiseaux marins : contribuer en collaboration avec la ZPS FR 9112035 « Côte Languedocienne » à l'acquisition et au développement des connaissances des oiseaux marins d'intérêt communautaire	3		X	
		HAB.1.9	Actualiser la cartographie générale des habitats et des biocénoses marines	HAB.1.9.A	Réviser la cartographie des habitats et des biocénoses marines	2			X
		HAB.1.10	Suivre et encourager la mise en place de programme d'étude et de recherche relatifs au patrimoine naturel marin et favoriser le transfert de connaissance entre les différents acteurs	HAB.1.10.A	Initier une réflexion collective sur l'approche fonctionnelle et l'interconnexion des habitats et des biocénoses marines	3	X		X
				HAB.1.10.B	Veille sur les études et programmes internationaux, européens, nationaux et régionaux abordant ces thématiques	2	X		
		HAB.1.11	Renforcer la conservation de certaines zones du site Natura 2000	HAB.1.11.A	Engager si nécessaire en concertation avec les acteurs une réflexion sur le devenir des zones à fort enjeux de conservation	3	X	X	

N°	Objectif de développement durable	N°	Mesure de gestion	N°	Action	Priorité	Financement		
							1	2	3
HAB.2	Améliorer les connaissances sur les espèces associées et les espèces indicatrices de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	HAB.2.1	Amorcer et soutenir la mise en place de suivis et inventaires des espèces associées et des espèces indicatrices de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire (notamment identifiés à l'annexe IV)	HAB.2.1.A	Initier la mise en œuvre d'une étude sur les populations de datte de mer (<i>Lithophaga lithophaga</i>) présentes sur le site Natura 2000	2		X	
				HAB.2.1.B	Engager et contribuer à la mise en place de protocole et de suivi sur certaines espèces associées aux habitats d'intérêt communautaire	3		X	
				HAB.2.1.C	Engager et contribuer à la mise en place de protocole et de suivi sur certaines espèces indicatrices de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	3			X
HAB.3	Pérenniser les suivis sur les habitats d'intérêt communautaire	HAB.3.1	Poursuivre les suivis menés sur les Herbiers à posidonies	HAB.3.1.A	Mettre en œuvre un suivi des Herbiers à posidonies (Fiche action N°6)	1			X
		HAB.3.2	Poursuivre les suivis menés sur le Coralligène	HAB.3.2 .B	Mettre en œuvre un suivi du Coralligène	2			X
		HAB.3.3	Engager les suivis sur les autres habitats d'intérêt communautaire une fois les états des lieux écologiques réalisés	HAB.3.3.C	Mettre en œuvre des suivis réguliers de la Roche infralittorale à algues photophiles (1170-13) et des Bancs de sable à faible couverture permanent d'eau marine (1110-5-6-7)	2			X
HAB.4	Assurer une veille écologique sur les espèces potentiellement invasives et suivre l'évolution des habitats et des espèces liées aux changements globaux	HAB.4.1	Surveiller et informer les usagers sur les espèces animales et végétales potentiellement invasives et sur l'évolution des habitats et des espèces liées aux changements globaux	HAB.4.1.A	Engager une réflexion collective à l'ensemble des AMP sur la mise en place d'un programme ou réseau de surveillance des espèces invasives	2		X	
				HAB.4.1.B	Poursuivre et assurer lors des suivis menés sur les habitats d'intérêt communautaire une veille active sur l'apparition d'espèces envahissantes et d'espèces indicatrices des changements globaux	3			X
				HAB.4.1.C	Veille sur les études et programmes de recherche internationaux, européens, nationaux et régionaux abordant ces thématiques	3		X	
HAB.5	Articuler et veiller à la mise en cohérence des protocoles de suivi et des études menées sur les habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 et dans sa proximité directe	HAB.5.1	Harmoniser les protocoles de suivi et mutualiser les études qui se déroulent sur le site Natura 2000 et dans sa proximité directe	HAB.5.1	Contribuer à la définition des protocoles de suivi qui se déroulent sur le site Natura 2000 et dans sa proximité directe	2		X	

Tableau 7 : Volet II - Favoriser le développement durable et la valorisation des usages et des activités socio-économiques compatibles avec les enjeux de conservation du site Natura 2000 (ACT).

Volet N°2 – Favoriser le développement durable et la valorisation des usages et des activités socio-économiques compatibles avec les enjeux de conservation du site Natura 2000 (ACT)											
Activité concernée	N°	Objectif de développement durable	N°	Mesure de gestion	N°	Action	Priorité	Financement			
								1	2	3	
Pêche professionnelle	ACT.1	Valoriser les bonnes pratiques de pêche aux petits métiers	ACT.1.1	Communiquer sur les bonnes pratiques des métiers pratiqués au sein du site Natura 2000	ACT.1.1.A	Participer et soutenir la conception et l'édition d'un outil de communication sur les bonnes pratiques de pêche des petits métiers	2		X		
	ACT.2	Limiter l'impact des engins de pêche professionnelle sur les habitats sensibles et les espèces d'intérêt communautaire			ACT.2.1	Connaître et évaluer les risques de dégradation par les petits métiers des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	ACT.2.1.A	Appliquer la méthode d'analyse de risque de dégradation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire par les engins de pêche maritime professionnelle à l'échelle du site Natura 2000 (Fiche action N°7)	1	X	
					ACT.2.2	Référencer et valoriser les réglementations existantes et les bonnes pratiques	ACT.2.2.A	Réaliser un recensement et une analyse de la réglementation ainsi que des autres mesures de gestion existantes (Fiche action N°8)	1	X	
					ACT.2.3	Limiter la pression de pêche sur les habitats sensibles	ACT.2.3.A	Diffuser aux professionnels une cartographie des biocénoses et des habitats, indiquant les zones sensibles où éviter tout ancrage, raclage, dégradant les habitats (Fiche action N°9)	1	X	
							ACT.2.3.B	Favoriser la récupération des engins de pêche perdus (Fiche action N°10)	1	X	
							ACT.2.3.C	Veiller aux innovations technologiques et contribuer à l'adaptation des techniques de pêche aux contacts des habitats sensibles et des espèces d'intérêt communautaire	2	X	
					Participer et engager le développement et la mise en œuvre de nouvelles techniques limitant les impacts des activités de pêche sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire	2			X		

Activité concernée	N°	Objectif de développement durable	N°	Mesure de gestion	N°	Action	Priorité	Financement		
								1	2	3
Activités de loisir : Plongée sous-marine, pêche de loisir, nautisme plaisance (y compris motonautisme)	ACT.3	limiter les impacts des activités nautiques récréatives sur les habitats sensibles et les espèces d'intérêt communautaire	ACT.3.1	Plongée sous-marine : Aménager les sites les plus fréquentés à l'aide de dispositifs limitant les dégradations des habitats liées à l'ancrage	ACT.3.1.A	Engager une réflexion globale et concertée sur l'aménagement de certains sites de plongée sous-marine	3	X		X
			ACT.3.2	Pêche de loisir, plongée sous-marine, plaisance et motonautisme : Informer et sensibiliser les pratiquants d'activités nautiques récréatives	ACT.3.2.A	Elaborer un outil « terrain » de sensibilisation à destination des plaisanciers, pêcheurs loisir et plongeurs sous-marin (Fiche action N°11)	1	X		
					ACT.3.2.B	Valoriser et sensibiliser les plaisanciers et pêcheurs loisir à la technique de l'ancre flottante (Fiche action N°12)	1	X		X
Toutes activités professionnelles et loisir	ACT.4	Impliquer et associer les acteurs dans la vie et l'animation du site Natura 2000	ACT.4.1	Favoriser le rôle sentinelle des pêcheurs petits métiers et des conchyliculteurs en mer	ACT.4.1.A	Accompagner la mise en place d'un réseau « Hommes de mer »	2	X		
			ACT.4.2	Favoriser le rôle sentinelle des plongeurs sous-marins	ACT.4.1.B	Accompagner la mise en place d'un réseau de plongeurs bénévoles et appuyer la mise en place de suivis participatifs en renforçant et en valorisant les démarches et initiatives existantes (Fiche action N°13)	1	X		
			ACT.4.3	Favoriser le rôle sentinelle des autres usagers du site Natura 2000	ACT.4.1.C	Accompagner la mise en place d'un réseau d'observateurs ponctuels	2	X		
	ACT.5	Soutenir les autorités compétentes en mer, en charge de la réglementation liée aux usages et à l'exploitation des ressources, et de son application	ACT.5.1	Soutenir et appuyer les autorités compétentes lors d'infractions commises au sein du site Natura 2000 (<i>ex. chalutage illégale dans la bande des 3 milles marins, etc.</i>)	ACT.5.1.A	Appuyer en tant que de besoins les services concernés, par la diffusion d'informations et de documents (Fiche action N°14)	1	X		
	ACT.6	Améliorer les connaissances des usages et des activités socio-économiques présentes sur le site Natura 2000 et identifier les pressions exercées sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	ACT.6.1	Suivre la fréquentation et l'évolution des usages et des activités marines et identifier les pressions exercées sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	ACT.6.1.A	Engager une réflexion et une définition collective à l'ensemble des AMP sur la mise en place d'un protocole de suivi de la fréquentation quantitatif et qualitatif des usages et des activités nautiques	3	X		

Activité concernée	N°	Objectif de développement durable	N°	Mesure de gestion	N°	Action	Priorité	Financement		
								1	2	3
					ACT.6.1.B	Mettre en œuvre un suivi de la fréquentation quantitatif et qualitatif des usages et des activités nautiques présentes sur le site Natura 2000	3			X
					ACT.6.1.C	Suivre l'évolution des pratiques, des usages et des activités nautiques notamment sur les zones sensibles	3	X	X	
Toutes activités professionnelles et loisir	COM.1	Sensibiliser et informer les différents types de public à l'environnement marin et aux enjeux et objectifs de conservation du site Natura 2000	COM.1.1	Sensibiliser et communiquer auprès du grand public et des usagers du site Natura 2000	COM.1.1.A	Appuyer la mise en place d'une « patrouille de sensibilisation terrain » durant la période estivale	2			X
					COM.1.1.B	Participer et intervenir auprès des acteurs lors de réunions d'information et de sensibilisation sur la démarche et le site Natura 2000 (Fiche action N°15)	1	X		
					COM.1.1.C	Intégrer et adapter les outils et animations pédagogiques existantes sur le site Natura 2000	2		X	
					COM.1.1.D	Organiser et soutenir des manifestations et campagnes de communication et de sensibilisation sur le patrimoine naturel marin (Fiche action N°16)	2	X		X
					COM.1.1.E	Mettre en place une signalétique d'information et de communication homogène sur l'ensemble du site Natura 2000	2			X
					COM.1.1.F	Elaborer une plaquette d'information et de présentation du site Natura 2000 (Fiche action N°17)	1	X		
					COM.1.1.G	Elaborer un outil de communication et de sensibilisation (type livret, guide, carnet de bord) valorisant les bonnes pratiques des usages et des activités nautiques	3			X

Activité concernée	N°	Objectif de développement durable	N°	Mesure de gestion	N°	Action	Priorité	Financement		
								1	2	3
			COM.1.2	Accompagner et sensibiliser les professionnels et associatifs en lien avec le site Natura 2000 dans leur rôle d'éducation à l'environnement marin	COM.1.2.A	Appuyer et soutenir la création d'outils pédagogiques et de sensibilisation à l'environnement marin à destination des professionnels et des structures associatives	2		X	
					COM.1.2.B	Soutenir les opérations de formation des professionnels et des associatifs proposant ou encadrant des activités marines de loisir et également des autres acteurs professionnels locaux	2		X	
	COM.2	Permettre l'évolution des comportements par la généralisation des bonnes pratiques	COM.2.1	Soutenir et appuyer les acteurs à l'élaboration des Chartes Natura 2000 par usage	COM.2.1.A	Contribuer au travail de concertation, diffuser des documents et des outils d'aide à la construction des Chartes Natura 2000 par usage	2	X		
					COM.2.1.B	Disponibilité de l'animateur, diffusion de documents et d'informations	2	X		
COM.3	Sensibiliser le jeune public par le biais de l'enseignement	COM.3.1	Soutenir et développer des programmes et projets d'éducation à l'environnement marin avec les scolaires	COM.3.1.A	Appuyer la conception d'outils et d'éléments pédagogiques pour la formation et la documentation des enseignants et scolaires des communes du site Natura 2000 (Fiche action N°18)	2		X		

Tableau 8 : Volet III - Contribuer à l'articulation des différentes démarches de gestion du littoral en intégrant les interactions bassins versants-lagunes-mer, avec les enjeux de conservation du site Natura 2000 (ATM).

Volet N°3 – Contribuer à l'articulation des différentes démarches de gestion du littoral en intégrant les interactions bassins versants–lagunes–mer, avec les enjeux de conservation du site Natura 2000 (ATM)									
N°	Objectif de développement durable	N°	Mesure de gestion	N°	Action	Priorité	Financement		
							1	2	3
ATM.1	Limiter les impacts sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des aménagements littoraux et travaux réalisés sur le littoral où se situe le site Natura 2000 et dans sa proximité directe	ATM.1.1	Aider les porteurs de projet à prendre en compte dans le montage des projets et l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000, le risque de dégradation des habitats sensibles dans le cadre des aménagements littoraux et travaux d'entretien réalisés sur le littoral du site Natura 2000 et dans sa proximité directe	ATM.1.1.A	Diffuser les données nécessaires aux montages des projets et à l'évaluation des incidences	2	X		
		ATM.1.2	Suivre les programmes et études traitant des thématiques d'aménagement et de travaux d'entretien sur le littoral	ATM.1.2.A	Veille active et retour d'expérience des études et programmes en cours abordant ces thématiques (Fiche action N°19)	1		X	
		ATM.1.3	Soutenir les autorités compétentes en charge du respect de la réglementation liée aux aménagements estivaux des plages	ATM.1.3.A	Appuyer en tant que de besoins les services concernés, par la diffusion d'informations et de documents (Fiche action N°20)	1	X		
		ATM.1.4	Limiter l'impact des nettoyages estivaux des plages du site Natura 2000	ATM.1.4.A	Développer et contribuer à la mise en place d'une stratégie et d'un protocole de nettoyage raisonné	2	X		X
ATM.2	Améliorer et suivre la qualité des eaux littorales	ATM.2.1	Suivre l'impact des rejets en mer des deux émissaires des stations d'épuration de Sète et de l'Agglomération de Montpellier	ATM.2.1 .A	Veille active des suivis réglementaires (Fiche action N°21)	1		X	
				ATM.2.1 .B	Intégrer les commissions de suivi et initier la prise en compte des objectifs du site Natura 2000 (Fiche action N°21)	1		X	
		ATM.2.2	Suivre les apports des cinq bassins versants et inscrire le site Natura 2000 dans une dynamique collaborative avec les structures de gestion de la qualité de l'eau	ATM.2.2.A	Veille active et transfert d'expérience entre acteurs sur les suivis et les résultats des études et des programmes relatifs à la qualité de l'eau des cinq bassins versants et de la masse d'eau littorale (Fiche action N°22)	1		X	
				ATM.2.2.B	Intégrer les instances de concertation des cinq bassins versants et initier la prise en compte des objectifs du site Natura 2000 (Fiche action N°23)	1		X	

N°	Objectif de développement durable	N°	Mesure de gestion	N°	Action	Priorité	Financement		
							1	2	3
		ATM.2.3	Poursuivre la lutte contre la pollution des masses d'eau	ATM.2.3.A	Encourager l'amélioration des capacités de traitement et de gestion des eaux des communes littorales liées au site Natura 2000	3		X	
				ATM.2.3.B	Encourager la mise aux normes des installations portuaires liées au site Natura 2000	3		X	
				ATM.2.3.C	Encourager l'installation raisonnée sur le littoral d'aménagements d'élimination et de stockage des déchets	3		X	
				ATM.2.3.D	Contribuer à la mise en œuvre d'un dispositif de veille et de gestion des pollutions marines	2	X		X
		ATM.2.4	Suivre les paramètres physico-chimiques et bactériologiques des eaux littorales	ATM.2.4.A	Engager une réflexion collective à l'ensemble des AMP sur la mise en place d'outils de suivi des paramètres environnementaux (Fiche action N°24)	1	X		
					Mettre en place un outil de suivi des paramètres environnementaux	2			X
				ATM.2.4.B	Veille active des résultats des réseaux de suivi et des études ou programmes menés sur cette thématique (Fiche action N°22)	1	X		
ATM.3	Favoriser le transfert d'expérience entre les différents acteurs de gestion	ATM.3.1	Favoriser l'intégration du site Natura 2000 aux autres démarches de gestion du territoire	ATM.3.1.A	Favoriser les échanges entre AMP	2	X		
				ATM.3.1.B	S'impliquer dans des actions de façade	2	X		X
				ATM.3.1.C	Harmoniser les démarches de mise en œuvre des différents DOCOBs	2	X		
COM.4	Sensibiliser les différents types de public à l'environnement marin en tant qu'entité avec le bassin versant	COM.4.1	Mutualiser les outils de communication entre les sites Natura 2000 marins et lagunaires-terrestres	COM.4.1.A	Harmoniser les outils de découverte et de sensibilisation avec les sites Natura 2000 adjacents	2	X		X

B. Actions d'animation et de mise en œuvre du DOCOB

Ces actions d'animation (cf. Tableau 9), devant être réalisées par la structure animatrice, consistent à :

- coordonner, animer, mettre à jour et réviser le DOCOB (cf. Actions : ANI.1.1.A ; ANI.1.2.A ; ANI.1.2.B ; ANI.1.2.C ; COM.2.2.A) ;
- faciliter d'une part l'adhésion des acteurs aux objectifs et aux mesures proposées par le DOCOB et d'autre part la communication entre les acteurs locaux notamment en pérennisant les différents processus de concertation (cf. Actions : COM.1.1.A ; COM.1.2.A ; COM.1.2.B ; COM.1.3.A ; COM.2.1.A) ;
- impulser divers travaux de sensibilisation et de communication relatifs à la richesse du patrimoine naturel marin du site Natura 2000 et aux actions mises en œuvre (cf. Actions : COM.1.1.A ; COM.1.2.A ; COM.1.2.B ; COM.1.4.A ; COM.3.1.A ; COM.3.1.B).

Certaines de ces actions sont indirectement liées à la gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire mais contribuent à l'atteinte des objectifs de conservation définis sur le site Natura 2000 Posidonies de la côte palavasienne.

Tableau 9 : Les actions d'animation et de mise en œuvre du Document d'objectifs du site Natura 2000 Posidonies de la côte palavasiennne.

Actions d'animation et de mise en œuvre du DOCOB						
N°	Objectif de développement durable	N°	Mesure de gestion	N°	Action	Commentaire
ANI. 1	Animer, mettre à jour, évaluer et réviser le DOCOB	ANI.1.1	Animer la mise en œuvre du DOCOB	ANI.1.1.A	Coordonner et accompagner la mise en œuvre des actions du DOCOB au regard des priorités définies et des opportunités	Premier travail d'animation de la structure animatrice.
		ANI.1.2	Mettre à jour, évaluer et réviser le DOCOB	ANI.1.2.A	Mesurer et évaluer l'efficacité des mesures de gestion et actions mises en œuvre par le DOCOB sur la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Une fois en animation, il convient de développer et d'alimenter un tableau de bord illustrant l'efficacité de la gestion du site Natura 2000 (= outil d'évaluation construit autour d'indicateurs) et également de renseigner la base de donnée SUDOCO (cf. Partie V Suivi et évaluation du DOCOB – pp. 90).
				ANI.1.2.B	Organiser une réunion annuelle du COPIL pour faire le bilan de l'année passée et présenter les actions à venir	Maintenir une dynamique de concertation autour du site Natura 2000 et informer les membres du COPIL sur (i) le bilan des actions engagées par la structure animatrice, (ii) la planification des actions à venir (iii) les modifications mineures ou ajustements devant être apportés au DOCOB.
				ANI.1.2.C	Mettre en œuvre si nécessaire une révision du DOCOB	Réviser le DOCOB lorsque le volet opérationnel ne correspond plus aux enjeux du site Natura 2000. <i>A noter</i> : la possibilité d'apporter des modifications mineures sous forme de mises à jour régulières validées par le COPIL.
COM.1	Sensibiliser et communiquer sur la richesse du patrimoine naturel marin du site Natura 2000 et des actions mises en œuvre	COM.1.1	Pérenniser l'alimentation et la mise à jour régulière d'un site internet	COM.1.1.A	Publier et diffuser régulièrement sur le site internet, des informations et des documents relatifs à l'animation du site Natura 2000	Communiquer régulièrement sur le site Natura 2000 via son site internet permettant ainsi de : centraliser, valoriser et diffuser les diverses actualités, actions, et études mises en œuvre.
		COM.1.2	Mettre en place une newsletter	COM.1.2 .A	Engager une réflexion collective sur la mise en place d'une Newsletter régionale inter-sites Natura 2000 et Aires Marines Protégées	Mutualiser la communication et la diffusion d'actualités sur les différentes AMP du Languedoc-Roussillon.
				COM.1.2 .B	Diffuser régulièrement la Newsletter	Stratégie de diffusion à définir.
	COM.1.3	Utiliser l'espace proposé par Natura 2000 comme une plate-forme de concertation	COM.1.3.A	Favoriser et pérenniser cet espace de dialogue et d'échanges entre les acteurs à travers les groupes de travail	Pérenniser et maintenir la dynamique de cet espace d'échange et de collaboration entre la structure animatrice et les usagers, afin de discuter des différentes actions mises en œuvre et à mettre en œuvre au titre de Natura 2000.	
	Faciliter la communication entre les acteurs du site Natura 2000					

Actions d'animation et de mise en œuvre du DOCOB

N°	Objectif de développement durable	N°	Mesure de gestion	N°	Action	Commentaire
		COM.1.4	Partager et valoriser les résultats des études et des suivis auprès des usagers et du grand public	COM.1.4.A	Initier des rencontres, conférences, soirées débats avec le grand public	Valoriser, sensibiliser, informer et communiquer auprès des usagers et du grand public (population locale et estivale) sur les actions mises en œuvre.
COM.2	Permettre l'évolution des comportements par la généralisation des bonnes pratiques : diffusion, adhésion et évaluation de la Charte Natura 2000	COM.2.1	Mettre en œuvre une stratégie de communication et de valorisation autour de la Charte Natura 2000 Collective	COM.2.1.A	Engager un travail d'adhésion auprès des acteurs sur la Charte Collective du site Natura 2000	Mettre en œuvre une stratégie de communication et de sensibilisation autour de la Charte Natura 2000 Collective afin de faciliter l'adhésion des acteurs. <i>Réflexion</i> : Diffuser à la signature de la Charte – notamment pour les structures fédérant les acteurs, un « poster » permettant à la structure d'afficher son engagement à la démarche Natura 2000 et au site Posidonies de la côte palavasienne.
		COM.2.2	Evaluer l'application de la Charte Natura 2000	COM.2.2.A	Réunir annuellement les signataires de la Charte Natura 2000 et la réactualiser en tant que de besoins	Organiser de manière régulière un temps d'échange avec les acteurs sur la Charte Natura 2000 afin d'évaluer son appropriation par les usagers, et l'évolution des pratiques et comportements sur le plan d'eau. Réactualiser cet outil en fonction des remarques et attentes des usagers.
COM.3	Sensibiliser et informer les différents types de public à l'environnement marin et aux enjeux et objectifs de conservation du site Natura 2000 <i>(cible : grand public, scolaires, socio-professionnels, structures professionnelles et associatives, décideurs locaux, population locale et estivale etc.)</i>	COM.3.1	Sensibiliser et communiquer auprès du grand public et des usagers du site Natura 2000	COM.3.1.A	Définir une stratégie de communication et de sensibilisation aux enjeux de conservation du patrimoine naturel marin du site Natura 2000	Définir un plan de communication et de sensibilisation à destination des usagers et des acteurs professionnels du site Natura 2000 afin d'informer et de sensibiliser les différents types de public aux enjeux et objectifs du site Natura 2000 Posidonies de la côte palavasienne. Articuler ce plan de communication avec les autres sites Natura 2000 et AMP de la région Languedoc-Roussillon et de la façade maritime.
				COM.3.1.B	Intégrer la démarche et le site Natura 2000 au paysage local, à travers l'information régulière des différents médias locaux et régionaux	Communiquer régulièrement sur le site Natura 2000 au travers de la presse locale, régionale, des bulletins municipaux, de la presse spécialisée ou encore internet.

C. Fiches action

Les 24 actions développées ci-dessous en « Fiche action » résultent du processus de concertation et de co-construction du volet opérationnel du DOCOB Posidonies de la côte palavasienne. Ces actions identifiées comme prioritaires par les différents acteurs, devront faire l'objet d'une mise en œuvre à court terme (2013, 2014, 2015).

Afin d'assurer une mise en œuvre rapide et une bonne appropriation du volet opérationnel par les acteurs, un appel à partenariat a été lancé lors de la réunion de présentation du Tome II, visant à faire naître des partenariats et des collaborations. L'objectif était d'identifier en amont les acteurs intéressés à s'investir sur une ou plusieurs actions (investissement pouvant être d'ordre financier, administratif, ou encore technique). Afin de renforcer cet appel à partenariat, les opérateurs ont ensuite rencontré entre avril et juin 2012 les différents partenaires potentiels.

Ces 24 fiches action permettront à la structure animatrice une prise en main rapide du DOCOB. Pour chacune des actions, différents critères (cf. Comment lire les fiches action ? – pp. 46) ont dans la mesure du possible été renseignés.

I. Les actions à engager en 2013

Pour l'année 2013, - sous réserve d'approbation du DOCOB lors du troisième Comité de pilotage - six actions opérationnelles et différentes actions d'animation sont proposées. Il s'agit pour les actions opérationnelles des fiches N°5, 6, 16, 17, 18 (cf. ci-dessous).



Comment lire les fiches action ci-dessous ?

A noter : la fiche action présentée ci-dessous à titre d'exemple, constitue la trame des fiches action du DOCOB. Cependant, toutes les fiches action n'ont pu être complétées avec autant de précision, car bon nombre d'entre elles ne seront mises en œuvre qu'en 2014, 2015 ou 2016 et nécessitent donc un travail a posteriori, de réflexion, de concertation, de construction et d'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre.

N° fiche action Type d'action (pictogramme)	Intitulé de l'action	Priorité de l'action 1, 2 ou 3 (code couleur)
---	-----------------------------	--

<p>Orientation de gestion : <i>Orientation de gestion concernée par l'action</i></p> <p>Objectif de développement durable : <i>Objectif de développement durable concerné par l'action</i></p> <p>Orientation de gestion : <i>Mesure de gestion concernée par l'action</i></p> <p>Dispositif de l'action : <i>Animation / Natura 2000 / Hors Natura 2000 mais contribution positive</i></p>	<p>Zone d'application de l'action</p> <p style="text-align: center;">CARTE</p> <p><i>Secteur(s) ou sous-secteur(s) concerné(s) par l'action</i></p>
---	---

Enjeux et justification de l'action

Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	Liste des habitats et des espèces concernés par l'action
Contexte	Contexte d'application de l'action
Menaces potentielles	Menaces et facteurs contrariant l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire concernés
Objectifs de l'action	Ambitions et résultats attendus par la mise en œuvre de l'action

Description de l'action et dispositif de mise en œuvre

Description de l'action :
Description rapide de l'action.

Méthode de mise en œuvre :
Description des moyens de mises en œuvre et/ou du protocole méthodologique appliqué durant la phase d'action, ainsi que des modalités pratiques retenues pour assurer le succès de l'action et l'atteinte de l'objectif général.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Indicateur	Mode de collecte / protocole	Responsable
Suivi	Identifier la méthode de mise en œuvre de ces suivis	Identifier ou pré-identifier le responsable ou la structure en charge du suivi et de l'évaluation
Evaluation		

Partenaires et acteurs pré-identifiés ou potentiels

Acteurs directement impliqués administrativement, financièrement, scientifiquement ou techniquement à la bonne mise en œuvre de l'action.

Maître d'ouvrage pressenti :
Opérateur(s) souhaitable(s) pour conduire/porter l'action.

Maître d'œuvre pressenti :
Acteur(s)/prestataire(s) de service souhaitable(s) pour mener l'action.

Partenaires scientifiques et techniques pressentis :

Partenaire (exemples)	Mode de participation potentiel
Universités	<i>Les acteurs définis sont ici proposés à titre indicatif et n'engagent pas ces derniers sur l'action</i>
Ifremer	
Cépralmar	
Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Languedoc-Roussillon	
Conservatoire du Littoral	
Etc.	

Partenaires administratifs et financiers pressentis :

Partenaire (exemples)	Mode de participation potentiel
DREAL-LR	<i>Les acteurs définis sont ici proposés à titre indicatif et n'engagent pas ces derniers sur l'action</i>
DDTM/DML	
Etc.	

Estimation du coût de l'action et des financements

Estimation du coût de l'action et de l'intervention potentielle des acteurs financiers. Ces estimations se basent sur différentes sources (devis, autres DOCOB, estimation grossière).

Partenaire (exemples)	Action prise en charge	Taux d'intervention (%)
DREAL-LR	<i>Les acteurs définis sont ici proposés à titre indicatif et n'engagent pas ces derniers sur l'action</i>	
Agence des aires marines protégées		
Agence de l'eau RMC		
Région Languedoc-Roussillon		
Conseil Général de l'Hérault		
Communes concernées		
Communauté de Commune & Communauté d'Agglomération		
Etc.		

Calendrier de mise en œuvre

Visualiser l'ordre chronologique de mise en œuvre de l'action et des coûts annuel.

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Action opérationnelle	<i>Description de l'action</i>				
Budget prévisionnel (coût T.T.C)	<i>Estimation du coût annuel de l'action</i>				
Budget prévisionnel global (coût T.T.C)	<i>Coûts total de l'action sur sa durée effective</i>				

COMMENT ME LIRE !

Catégories des actions et légende des pictogrammes

- = Veille et suivi
- = Etude et amélioration des connaissances
- = Articulation des démarches existantes et mise en cohérence
- = Appui réglementaire
- = Communication et sensibilisation

Code couleur des priorités de mise en œuvre des actions

- 1 : urgente et prioritaire
- 2 : indispensable
- 3 : utile pour aller plus loin

Dispositifs et modalités de mise en œuvre de l'action

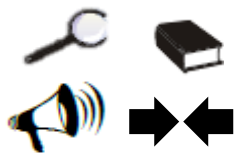
Ces dispositifs correspondent à la colonne « financement » des tableaux 6, 7 et 8 :

- 1. Animation :** action relevant directement des objectifs de Natura ;
- 2. Hors Natura 2000 mais contribution positive** pour le site Natura 2000 ;
- 3. Natura 2000 :** actions relevant directement des objectifs directs de Natura avec financement.



Actions à engager en 2013

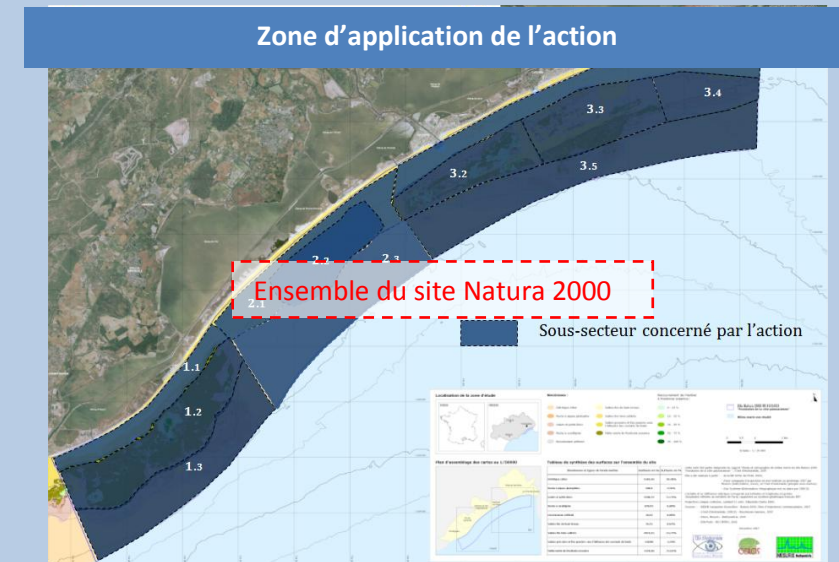
Crédits photographiques : © Œil d'Andromède



Tortue caouanne : soutenir les réseaux de suivi, développer les programmes d'amélioration des connaissances de la tortue caouanne et accompagner les structures et associations locales, régionales et de façade œuvrant pour la conservation de cette espèce d'intérêt communautaire

- **Orientation de gestion :** HAB. Renforcer la connaissance des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et suivre leur évolution
- **Objectif de développement durable :** HAB.1 Améliorer la connaissance et la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
- **Mesure de gestion :** HAB.1.5 Développer les connaissances et améliorer l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire identifiées sur le site Natura 2000

Dispositif de l'action : Natura 2000



Enjeux et justification de l'action

Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	Tortue caouanne (1224)
Contexte	Espèce présente sur le site Natura 2000, mais dont les observations et les connaissances scientifiques restent très parcellaires : en 2010, 4 observations entre juillet et août et depuis 2005, 65 tortues relâchées sur le site Natura 2000 ou dans sa proximité directe par le CESTMed après une période au centre de soin (cf. Fiche Tortue Caouanne – Tome 1).
Menaces potentielles	Capture accidentelle ; mauvaise qualité des eaux ; densité du trafic maritime ; dérangement (visuel – sonore) ; macro-déchet
Objectifs de l'action	Améliorer les connaissances et l'état de conservation de la tortue caouanne ; sensibiliser, informer et communiquer sur cette espèce marine

Cette action Natura 2000 vise à favoriser l'acquisition de connaissance sur cette espèce à travers notamment l'apport d'un soutien aux campagnes d'observation spécifiques ou d'opportunités, aux différents réseaux (régionaux, de façade maritime, ou nationaux) et aux programmes menés sur la tortue caouanne. La structure animatrice veillera à l'intégration et

l'impulsion d'un travail collaboratif avec notamment le CESTMed, le RTMMF et le GTMF afin d'engager le site Natura 2000 comme acteur (ou plateforme) relai des travaux, outils et campagnes de communication développées par ces structures et réseaux. Exemple : porter à connaissance et favoriser la diffusion des « Fiches observation en mer », des plaquettes de sensibilisation « interactions pêche professionnelle et tortues marines » et du guide des bonnes pratiques « captures accidentelles » élaborées par le GTMF, en valorisant le rôle de sentinelle des usagers.

Dans ce contexte, une action opérationnelle est prévue en 2013 : « Appuyer la mise en place par le CESTMed d'un centre de réhabilitation pour la tortue caouanne avant la phase de relâche dans le milieu naturel ».

Description de l'action et dispositif de mise en œuvre en 2013

Description de l'action :

Cette action Natura 2000 devrait permettre d'appuyer le CESTMed pour la mise en œuvre d'un centre de réhabilitation pour la tortue caouanne, en partenariat à la ville de La Grande-Motte. Le CESTMed dispose d'un centre de soins comprenant 11 bassins de 1 500 litres permettant d'apporter divers soins aux tortues échouées ou victimes de captures accidentelles. Cependant une fois les tortues soignées, l'association ne dispose pas de bassins suffisamment grands pour assurer une réhabilitation des individus au milieu naturel. Il est alors difficile pour le CESTMed d'évaluer les capacités de réadaptation des tortues ayant subi de gros traumatismes (opération, perte de mobilité d'un membre, amputation, etc.) avant de les

relâcher en mer. Afin d'améliorer les conditions de relâche des tortues caouannes, un centre de réhabilitation doit être créé par le CESTMed. Ce centre permettra également d'améliorer les connaissances scientifiques sur cette espèce grâce notamment à des travaux d'observation et de suivi menés par le CESTMed (alimentation, comportements, déplacements, etc.).

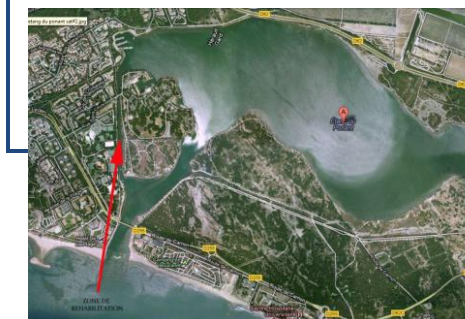
Méthode de mise en œuvre :

Cette action comporte deux volets :

- la création du centre de réhabilitation ;
- le développement d'une campagne de communication autour du centre de réhabilitation, permettant l'information et la sensibilisation des acteurs locaux, notamment par la mise en place d'un panneau près du centre.

Le centre de réhabilitation :

La ville de la Grande-Motte met à disposition un tronçon du canal situé à l'intérieur de l'étang du Ponant (cf. Carte 1). La zone proposée pour le centre de réhabilitation offre un volume de 2 400 m³. L'étang du Ponant est un milieu riche en coquillages et procure une zone d'alimentation pour les tortues marines durant la période estivale. On peut d'ailleurs y trouver naturellement des tortues marines, puisque 2 tortues ont été capturées accidentellement dans des filets de pêche en 2008.



Carte 1 : Localisation du centre de réhabilitation.

Le centre de réhabilitation sera clôturé de chaque côté par un filet (même filet utilisé par la Station Zoologique d'Anton Dhorn (Naples) depuis un an dans son propre centre de réhabilitation). Le filet fixé par un système d'ancre à vis aura un tombant de 1,90 m et dépassera de 30 cm de la hauteur d'eau maximale, hauteur estimée pour empêcher les tortues de passer au-dessus. Des bouées seront également installées pour éviter que le câble situé au-dessus de la ligne d'eau ne descende en dessous de la marge de sécurité de 30 cm (cf. Figure 1). Pour une réadaptation optimale au milieu naturel, les tortues devront être installées dans le centre 1 mois avant la date de relâche dans le milieu naturel.

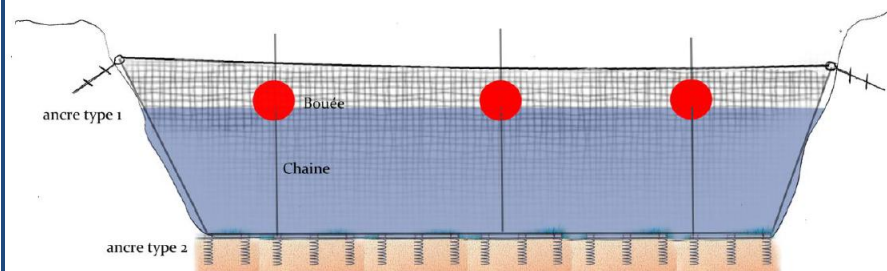


Figure 1 : Dispositifs de clôture et d'amarrage du centre de réhabilitation.

La campagne de communication et de sensibilisation :

Des panneaux d'information seront disposés le long du centre de réhabilitation. Ils permettront d'expliquer le rôle du centre, la démarche Natura 2000 et la présence de tortues marines en Méditerranée. Ils mentionneront également l'interdiction de baignade, de pêche et de navigation, conformément. A noter également l'appui de la Police Municipale de La Grande Motte, qui mènera des rondes régulières de jours et de nuit en renforçant la surveillance de ce secteur. Enfin pour protéger l'espèce de toute intrusion étrangère dans le centre (chiens, enfants, etc.), des filets de protection seront tendus le long des berges.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Indicateur	Mode de collecte / protocole	Responsable
Suivi	Cahier des charges ; suivi et réalisation des travaux de création du centre de réhabilitation ; observation et suivi des individus placés dans le centre	Structure animatrice & CESTMed
Evaluation	Etat de conservation de l'espèce ; sensibilisation des acteurs aux enjeux de conservation de l'espèce	Structure animatrice & CESTMed

Partenaires et acteurs pré-identifiés ou potentiels

Maître d'ouvrage pressenti : CESTMed

Maître d'œuvre pressenti : CESTMed

Partenaires scientifiques et techniques pressentis :

Partenaire (potentiels)	Mode de participation potentiel
Ifremer	Appui scientifique
Seaquarium du Grau-du-Roi	Appui scientifique
Ville de La Grande-Motte	Appui technique
AAMP	Appui technique et scientifique

Partenaires administratifs et financiers pressentis :

Partenaire	Mode de participation potentiel
DREAL-LR	Financement Natura 2000
AAMP	Financement Natura 2000
CESTMed	Autofinancement
Ville de La Grande Motte	Financement

Estimation du coût de l'action et des financements

Coût du projet : 26 820 €

Partenaire	Action prise en charge	Taux d'intervention (%)
DREAL-LR	Appui à la création du centre de réhabilitation et à l'élaboration de la campagne de communication	Co-financement de 48 % 13 000 €
DREAL LR & AAMP	Temps animateur (appui, suivi, et valorisation de l'action)	4 journées temps/homme

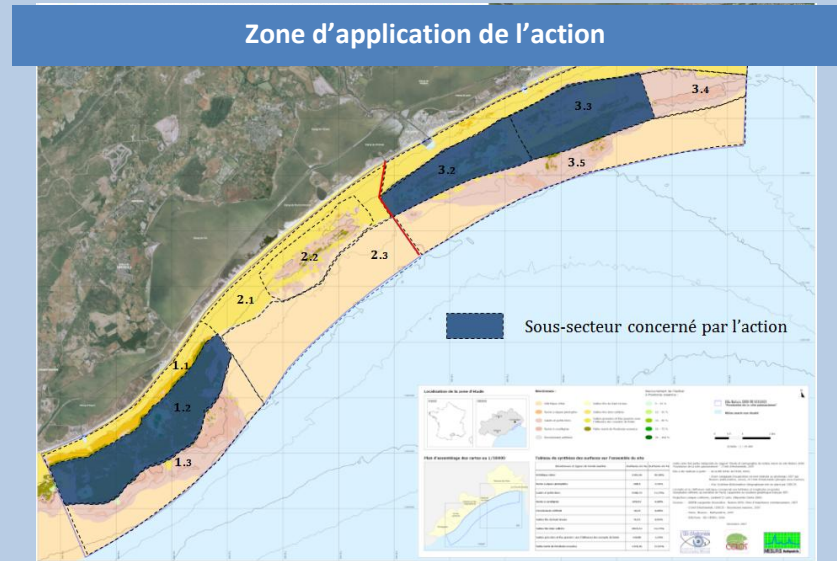
Calendrier de mise en œuvre

Année	2013	2014	2015
Action opérationnelle	Création du centre de réhabilitation et élaboration de la campagne de communication	Suivi de l'action	
Budget prévisionnel (coût T.T.C)	13 000 € + temps animation	Temps animation	



- **Orientation de gestion :** HAB. Renforcer la connaissance des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et suivre leur évolution
- **Objectif de développement durable :** HAB.3 Pérenniser les suivis sur les habitats d'intérêt communautaire
- **Mesure de gestion :** HAB.3.1 Poursuivre les suivis menés sur les herbiers à posidonies

Dispositif de l'action : Natura 2000



Enjeux et justification de l'action

Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	Herbier à posidonies (1120)
Contexte	Dans le cadre de la démarche Natura 2000, les herbiers à posidonies du site ont fait l'objet d'un suivi écologique en 2007 et 2011. Une première dynamique d'évolution a pu être mise en évidence; dynamique qu'il convient de confirmer à travers une mise en routine des suivis sur cet habitat prioritaire. De plus, un document cadre de mise en cohérence des méthodes de suivi des herbiers à posidonies au sein des sites Natura 2000 marins du Languedoc-Roussillon ¹⁴ prévoit un calendrier commun, avec des suivis tous les deux ans.
Menaces potentielles	Ancrage; aménagement et urbanisation du littoral; mauvaise qualité des eaux; dégradation mécanique; déséquilibre de l'écosystème (ex. surpâturage); modification des apports sédimentaire; espèces invasives
Objectifs de l'action	Poursuivre l'acquisition de connaissance sur cet habitat; évaluer la dynamique de l'habitat et son état de conservation

Dans ce contexte, une action opérationnelle est prévue en 2013 : « mettre en œuvre un suivi de l'herbier à posidonies ».

¹⁴ Blouet S., Lenfant P., Dupuy de la Grandrive R., Laffon J-F, Chéré E., Courp T., Gruselle MC., Ferrari B., Payrot J 2010. Mise en cohérence des méthodes de suivis des herbiers de Posidonie au sein des sites Natura 2000 marins en Languedoc- Roussillon. Rapport ADENA-CNRS/EPHE/UPVD-CG66-AAAMP, Fr 52p.

Description de l'action et dispositif de mise en œuvre en 2013

Description de l'action :

Cette action Natura 2000 prévoit un suivi de l'état de conservation des herbiers à posidonies tous les 2 ans : 2013 – 2015 – 2017 *etc.*

Méthode de mise en œuvre :

Mise en routine des suivis de l'état de conservation des herbiers. Conformément au guide de mise en cohérence des méthodes de suivis des herbiers à posidonies du Languedoc-Roussillon, 4 micro-cartographies et 3 carrés permanents seront suivis tous les deux ans sur le site Natura 2000.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Indicateur	Mode de collecte / protocole	Responsable
Suivi	Elaboration d'un cahier des charges; étude = suivi de divers paramètres*; contrôle du respect du cahier des charges; rapport	Structure animatrice Andromède Océanologie - Voile de Neptune
Evaluation	Evolution de l'état de conservation et de la dynamique des herbiers à posidonies	Structure animatrice

* Descripteurs de l'état de conservation (Blouet. S., 2011; MNHN., 2011) :

Structure générale de l'herbier

- caractérisation de la nature du substrat; caractérisation des structures érosives et mottes mortes; caractérisation du contour des micro-structures internes de l'herbier.
- identification des impacts naturels et anthropiques sur l'herbier
Perturbations physiques: Artificialisation du milieu: présence ou absence de structure artificialisées (endiguements, enrochements

passages de câbles *etc.*); actions anthropiques sur les mattes: observations des blocs de matte arrachés, des traces de sillons et trous dus à l'action des chaluts et des ancres, *etc.*;
Perturbations biologiques: Observation des surfaces couvertes par les caulerpes et les rhodobiontes (espèces absentes du site Natura 2000 = veille);
Pressions de pollution: Observation de macro-déchets, filets et autres engins de pêche, mouillages perdus *etc.*

Caractérisation de la matte

- mesure du déchaussement des rhizomes plagiotropes et orthotropes.

Analyse de l'état de vitalité de la plante

- mesure de la densité foliaire (nombre de faisceaux/m²);
- indice d'expansion de l'herbier, avec le pourcentage de rhizomes plagiotropes;
- longueur des feuilles F1 et F2 (première et deuxième plus grande feuille par faisceaux) sur 30 faisceaux;
- taux de recouvrement de l'herbier;
- caractérisation du taux de consommation de l'herbier par les herbivores et les effets de l'hydrodynamisme.

Partenaires et acteurs pré-identifiés ou potentiels

Maître d'ouvrage pressenti : Andromède Océanologie

Maître d'œuvre pressenti : Andromède Océanologie et Le Voile de Neptune

Partenaires scientifiques et techniques pressentis :

Partenaire (potentiels)	Mode de participation potentiel
DREAL LR	Appui scientifique via le CSRPN
AAMP	Appui technique et scientifique
AERM&C	Appui technique et scientifique

Partenaires administratifs et financiers pressentis :

Partenaire	Mode de participation potentiel
DREAL-LR	Financement Natura 2000
AAMP	Financement Natura 2000
Andromède Océanologie	Autofinancement

Estimation du coût de l'action et des financements

Partenaire	Action prise en charge	Taux d'intervention (%)
DREAL-LR	Etudes et suivis des 7 stations à Posidonie	Financement 100 % 20 000 €
DREAL LR & AAMP	Temps animateur (coordination, suivi, et valorisation de l'action)	4 journées temps/homme

Calendrier de mise en œuvre

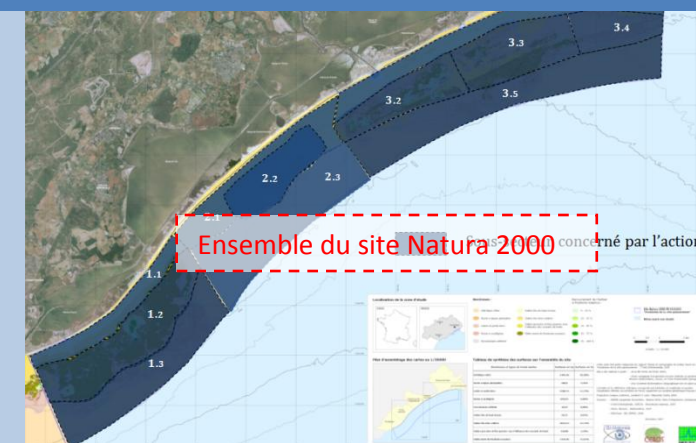
Année	2013
Action opérationnelle	Etude et suivi des 7 stations à Posidonie
Budget prévisionnel (coût T.T.C)	20 000 €



- **Orientation de gestion :** ACT. Favoriser le développement durable et la valorisation des usages et des activités socio-économiques compatibles avec les enjeux de conservation du site Natura 2000
- **Objectif de développement durable :** COM.1 Sensibiliser et informer les différents types de public à l'environnement marin, aux enjeux et aux objectifs de conservation du site Natura 2000
- **Mesure de gestion :** COM.1.1 Sensibiliser et communiquer auprès du grand public et des usagers du site Natura 2000

Dispositif de l'action : Animation & possibilité de financement Natura 2000

Zone d'application de l'action



Enjeux et justification de l'action

Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	Ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés sur le site Natura 2000
Contexte	Les initiatives de sensibilisation et de communication sur le milieu marin sont nombreuses au sein du département de l'Hérault. Natura 2000 doit donc s'y intégrer et être force de proposition sur de nouvelles initiatives en fonction des besoins et des opportunités.
Objectifs de l'action	Informers, sensibiliser et communiquer sur les richesses et la fragilité écologique du site Natura 2000 ; faciliter l'appropriation par les acteurs des enjeux et des objectifs du site Natura 2000 ; intégrer les problématiques de Natura 2000 aux manifestations et campagnes existantes de sensibilisation sur le milieu marin ; favoriser le lien entre les organisateurs de manifestation et la structure animatrice

Cette action vise à l'organisation et au soutien de manifestation de type conférences, campagnes de sensibilisation à l'environnement marin, soirées débat, journées Natura 2000, « fêtes de la nature », expositions, concours photo, manifestations sportives, salons (ex. salon nautique), etc.

La structure animatrice veillera à travailler en partenariat avec les associations locales, les différentes collectivités, et autres structures de découverte et de sensibilisation à l'environnement marin (ex. les aquariums de Montpellier et du Grau-du-Roi). L'intégration et la participation du site Natura 2000 à des campagnes nationales et régionales devra également être

privé. Comme par exemple participer à la campagne de sensibilisation « J'apprends la mer » lancée par le MEDDE¹⁵ depuis 2009, ou encore la campagne régionale Echo-gestes initiée par le Voile De Neptune. Elle devra également encourager les opérations et les manifestations locales comme les campagnes de ramassage des déchets, avec le nettoyage des ports et des plages, menées chaque année par les communes et diverses associations (ex. Surfrider Foundation, diverses associations de plaisanciers, le Collectif d'Associations de Protection de la Nature et des Usagers de la Baie d'Aigues Mortes et plus particulièrement l'Association des propriétaires et résidents du Grand Travers). Le site Natura 2000 veillera donc à soutenir et à s'intégrer à l'ensemble de ces manifestations, et démarches citoyennes - permettant de fédérer et sensibiliser un grand nombre d'acteurs, en mettant à disposition des organisateurs un appui technique pour leur stratégie de sensibilisation et également des outils de communication Natura 2000 (plaquettes, diaporama, livrets, etc.)

Dans ce contexte, deux actions opérationnelles sont prévues en 2013 :

- « Appuyer la campagne régionale CAP ECONAV 2013 »
- « Appuyer la campagne du Seaquarium du Grau-du-Roi à destination des plagistes et des bases nautiques du site Natura 2000 »

Description des actions et dispositifs de mise en œuvre en 2013

Description et mise en œuvre de de l'action :

-CAP ECONAV-

Cap EcoNav Languedoc-Roussillon 2013 : un événement régional de sensibilisation grand public à l'éconavigation.

A l'occasion des Journées de la Mer 2013, Voile de Neptune souhaite

mobiliser et communiquer sur les bonnes pratiques en mer. Forte de son expérience et de sa reconnaissance sur les thématiques nautiques et marines, l'association souhaite organiser un événement en tant que relais Méditerranéen d'un réseau national, le réseau EcoNav. Cet événement sera lancé à l'occasion des Journées de la Mer (juin 2013) et se poursuivra tout l'été 2013 à travers 5 escales le long des côtes régionales et notamment au sein d'aires marines protégées. Au cours de ces escales, de nombreux sujets seront mis en lumière par Cap EcoNav tels que : les aires marines protégées, l'éconavigation, l'écoexploration, les pratiques durables en milieu marin, le patrimoine maritime, la biodiversité marine, les pollutions, les déchets en mer, la pêche, etc.

Les escales s'articuleront autour :

- **des bateaux ambassadeurs de l'éconavigation ;**
- **d'un village d'exposants sur les quais :** il mobilisera différents acteurs spécialisés dans la sensibilisation : Voile de Neptune, aquariums, Surfrider Foundation, Natura 2000 et diverses associations locales. On y trouvera des expositions thématiques, des reportages vidéo, des ateliers pédagogiques. Conçu comme un lieu d'information et de découverte, mais aussi d'échange convivial pour discuter plus avant avec les animateurs, sensibiliser le grand public et distribuer de la documentation ciblée ;
- **des rencontres - débat :** elles se tiendront dans un espace convivial pour dialoguer avec tous ceux qui le souhaitent. Il s'agira de provoquer le débat citoyen en abordant les problématiques locales spécifiques : aires marines protégées, aménagement du port, l'éconavigation, innovations techniques, enjeux touristiques et économique, etc. ;
- **des animations :** toutes ces escales seront rythmées par un programme d'animation ex. balade nature, navigation, jeux et nettoyage de plage, expositions, démonstration de matériel ou de procédé d'éconavigation (bioboat, Ecotank, etc.).

Le site Natura 2000 sera un des acteurs de cette campagne en apportant un appui technique et financier.

¹⁵ Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

- SEAQUARIUM-

Apprendre pour mieux connaître et pour mieux protéger.

Le Seaquarium du Grau-du-Roi en partenariat avec 40 plages privées et 7 bases nautiques allant de l'Espiguette à Sète travaillent de pair depuis 2010 pour sensibiliser un large public local et estival aux richesses du milieu marin mais également à sa fragilité. Dans le cadre de cette campagne, des espèces ambassadrices comme l'hippocampe, la tortue marine, l'herbier à posidonies, le grand dauphin ou encore le requin permettent de communiquer sur des messages environnementaux grâce à différents outils :

- visuels et panneaux d'information ;
- set de table pour enfants à colorier et chevalet affichant des messages environnementaux et gestes pour préserver le milieu marin.



L'appui technique et financier de Natura 2000 à cette campagne pourra se matérialiser par l'ajout sur les outils existants des logos Natura 2000 et également d'une rapide présentation de l'aire marine protégée. Il sera également à privilégier, la mise en place de flash code (reliés au site internet du site Natura 2000) permettant aux usagers intéressés d'approfondir leurs connaissances sur le site Natura 2000.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

-CAP ECONAV-

Indicateur	Mode de collecte / protocole	Responsable
Suivi	Diffusion d'information ; nombre d'acteurs sensibilisés	Voile de Neptune
Evaluation	Appropriation des enjeux et des objectifs du site Natura 2000 ; évolution des comportements avec une prise en compte de la fragilité du milieu marin	Voile de Neptune

- SEAQUARIUM-

Indicateur	Mode de collecte / protocole	Responsable
Suivi	Diffusion d'information ; nombre de plages privées et bases nautiques partenaires	Seaquarium
Evaluation	Appropriation des outils par les structures (plagistes, bases nautiques) et des enjeux et objectifs du site Natura 2000 ; évolution des comportements avec une prise en compte de la fragilité du milieu marin	Seaquarium

Partenaires et acteurs pré-identifiés ou potentiels

-CAP ECONAV-

Maître d'ouvrage pressenti : Le Voile de Neptune

Maître d'œuvre pressenti : Le Voile de Neptune

Partenaires scientifiques et techniques pressentis :

Partenaire (potentiels)	Mode de participation potentiel
A définir	

Partenaires administratifs et financiers pressentis :

Partenaire	Mode de participation potentiel
DREAL-LR	Financement Natura 2000
AAMP	Financement animation
Autres	A définir

- SEAQUARIUM-

Maître d'ouvrage pressenti : Seaquarium du Grau-du-Roi

Maître d'œuvre pressenti : Seaquarium du Grau-du-Roi

Partenaires scientifiques et techniques pressentis :

Partenaire (potentiels)	Mode de participation potentiel
A définir	

Partenaires administratifs et financiers pressentis :

Partenaire	Mode de participation potentiel
DREAL-LR	Financement Natura 2000
AAMP	Financement animation
Seaquarium	Autofinancement

Estimation du coût de l'action et des financements

-CAP ECONAV-

Partenaire	Action prise en charge	Taux d'intervention (%)
DREAL-LR	Appui à la campagne Cap Econav 2013	Co-financement de 17 % 5 000 €
Structure animatrice (AAMP)	Temps animateur (appui, suivi, et valorisation de l'action)	5 journées temps/homme

- SEAQUARIUM-

Partenaire	Action prise en charge	Taux d'intervention (%)
DREAL-LR	Appui à la campagne du Seaquarium	Co-financement de 30 % 4 000 €
Structure animatrice (AAMP)	Temps animateur (appui, suivi, et valorisation de l'action)	4 journées temps/homme

Calendrier de mise en œuvre

-CAP ECONAV-

Année	2013
Action opérationnelle	Appui à la campagne de sensibilisation Cap Econav
Budget prévisionnel (coût T.T.C)	5 000 €

- SEAQUARIUM-

Année	2013	2014	2015
Action opérationnelle	Appui à la campagne de sensibilisation du Seaquarium	Suivi de l'action	
Budget prévisionnel (coût T.T.C)	4 000 €	Temps animation	



Elaborer une plaquette d'information et de présentation du site Natura 2000

- **Orientation de gestion :** ACT. Favoriser le développement durable et la valorisation des usages et des activités socio-économiques compatibles avec les enjeux de conservation du site Natura 2000
- **Objectif de développement durable :** COM.1 Sensibiliser et informer les différents types de public à l'environnement marin, aux enjeux et aux objectifs de conservation du site Natura 2000
- **Mesure de gestion :** COM.1.1 Sensibiliser et communiquer auprès du grand public et des usagers du site Natura 2000

Dispositif de l'action : Animation

Zone d'application de l'action



Enjeux et justification de l'action

Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	Ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés sur le site Natura 2000
Contexte	Afin de présenter et de porter à connaissance du plus grand nombre les enjeux et les objectifs du site Natura 2000, la conception d'un outil de communication de type plaquette s'avère efficace notamment à travers une distribution large via des canaux de diffusion prédéfinis.
Objectifs de l'action	Présenter le site Natura 2000 ; informer, sensibiliser et communiquer sur les richesses et la fragilité écologique du site Natura 2000 ; faciliter l'appropriation par les acteurs des enjeux et des objectifs du site Natura 2000 ;

Description de l'action et dispositif de mise en œuvre

Description de l'action :

Cette action d'animation prévoit l'élaboration l'édition et la diffusion d'une plaquette d'information et de sensibilisation sur le site Natura 2000 à destination d'un large public (ex. pêcheurs plaisanciers, chasseurs sous-marins, kayakistes, plaisanciers, plongeurs, population locale et touristique, etc.).



Méthode de mise en œuvre :

La mise en œuvre de cette action comporte différentes étapes :

- élaboration du contenu de la plaquette (présentation du site Natura 2000, les enjeux de conservation, les objectifs et les actions) ;
- édition de la plaquette en 4 000 exemplaires ;
- diffusion large de cet outil de sensibilisation à travers des « points et acteurs relais » : offices du tourisme, mairies, clubs et écoles d'activités récréatives, capitaineries des ports, plagistes, prestataire de promenade en mer, aquariums, shipchangers, stands de vente directe (pêche professionnelle & conchyliculture), etc. ;
- diffusion numérique de la plaquette d'information via différentes interfaces comme le site internet : <http://cote-palavasiennne.n2000.fr/>.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Indicateur	Mode de collecte / protocole	Responsable
Suivi	Nombre de plaquettes diffusées	Structure animatrice
Evaluation	Connaissance du site Natura 2000 et appropriation de ses enjeux et ses objectifs ; évolution des comportements avec une prise en compte de la fragilité des habitats et des espèces du site Natura 2000 ;	Structure animatrice

Partenaires et acteurs pré-identifiés ou potentiels

Maître d'ouvrage pressenti : Structure animatrice

Maître d'œuvre pressenti : Structure animatrice

Partenaires administratifs et financiers pressentis :

Partenaire	Mode de participation potentiel
DREAL-LR	Financement animation
AAMP	

Estimation du coût de l'action et des financements

Partenaire	Action prise en charge	Taux d'intervention (%)
DREAL-LR	Financement de l'animation du DOCOB	2 000 €
Structure animatrice	Temps animateur (conception coordination, réalisation et valorisation de l'action)	10 journées temps/homme

Calendrier de mise en œuvre

Année	2013	2014	2015
Action opérationnelle	Elaboration, édition et diffusion de la plaquette d'information Natura 2000	Suivi de l'action & rediffusion de l'outil	
Budget prévisionnel (coût T.T.C)	2 000 € + temps animation	Temps animation	



Appuyer la conception d'outils et d'éléments pédagogiques pour la formation et la documentation des enseignants et scolaires des communes du site Natura 2000

- **Orientation de gestion :** ACT. Favoriser le développement durable et la valorisation des usages et des activités socio-économiques compatibles avec les enjeux de conservation du site Natura 2000
- **Objectif de développement durable :** COM.3 Sensibiliser le jeune public par le biais de l'enseignement
- **Mesure de gestion :** COM.3.1 Soutenir et développer des programmes et projets d'éducation à l'environnement marin avec les scolaires

Dispositif de l'action : Hors Natura 2000 mais contribution positive

Zone d'application de l'action



Enjeux et justification de l'action

Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	Ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés sur le site Natura 2000
Contexte	De nombreux outils pédagogiques existent en Languedoc-Roussillon, illustrant notamment les espaces lagunaires. Cependant très peu concernent le milieu marin ou lorsqu'ils existent, ces derniers sont construits à l'image des fonds marins des régions PACA ¹⁶ et Corse. Lors des différentes phases de concertation, les acteurs ont mis en lumière la nécessité de disposer d'outils de communication et de sensibilisation mettant en valeur les spécificités écologiques du Languedoc-Roussillon.
Objectifs de l'action	Informers, sensibiliser les scolaires et le jeune public aux richesses et à la fragilité écologique du site Natura 2000 ; favoriser le lien entre le milieu éducatif et la structure animatrice

Cette action vise à appuyer et encourager la conception, l'édition et la diffusion d'outils pédagogiques abordant les thématiques de découverte et de protection du milieu marin ou encore de l'éco-citoyenneté.

La structure animatrice veillera à travailler en partenariat avec les associations locales, les différentes collectivités, les gestionnaires d'espaces lagunaires et toutes autres structures de découverte et de sensibilisation à l'environnement marin (ex. les aquariums de Montpellier et du Grau-du-Roi), afin d'intégrer aux différents outils existants ou en cours d'élaboration, les enjeux et les objectifs des aires marines protégées en Languedoc-

Roussillon et notamment la démarche Natura 2000 en mer.

Dans ce contexte, une action d'opportunité est prévue en 2013 : « Appuyer la mise en œuvre de l'outil pédagogique Coffret de Neptune réalisé par l'association Voile De Neptune »

Description de l'action et dispositif de mise en œuvre en 2013

Description et mise en œuvre de l'action :

-COFFRET DE NEPTUNE-

Un kit pédagogique d'éducation à l'environnement marin.

Voile De Neptune souhaite lancer en 2013 et 2014, la création d'une mallette pédagogique « Marine » répondant à un besoin exprimé par les enseignants à savoir disposer de supports pédagogiques dans la découverte des milieux marins. Le projet a pour finalité la création d'un support pédagogique, pour la réalisation de projets d'éducation à l'environnement marin, destiné aux enseignants, animateurs, éducateurs, et scolaires de cycle II et III. Il doit permettre un accès aisé et ludique à la connaissance du milieu naturel marin Méditerranéen et en particulier des aires marines protégées du Languedoc-Roussillon

A ce titre, ce projet sera réalisé en partenariat avec les chargés de mission des aires marines protégées du Languedoc-Roussillon et d'autres acteurs de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD), via le GRAINE LR¹⁷ et son Réseau Mer et Littoral.

Les thématiques développées par le coffret :

- les écosystèmes sous-marins en Méditerranée ;
- les principales espèces marines ;
- les relations entre les espèces et leurs habitats ;
- l'équilibre écologique marin ;

- histoire et culture marine ;
- les métiers de la mer ;
- l'évolution du littoral Méditerranéen ;
- l'impact de l'homme sur l'environnement marin ;
- la gestion durable du milieu marin.

Le contenu :

- **Livret pédagogique** pour les élèves composé d'un ensemble de fiches utilisées lors de séances terrain ou de restitution en salle ;
- **Catalogue « fiches ressources »**, il permettra aux enseignants et aux éducateurs de s'approprier les informations nécessaires à l'avancée du projet pédagogique et à la réalisation de séances d'animation. Exemple des thématiques développées :
 - les espèces du bord de mer, relations à l'habitat et régime alimentaire ;
 - les lieux littoraux stratégiques de découverte du milieu marin : plage, port, enrochement, etc. ;
 - les temps de dégradabilité des déchets en mer ;
 - l'impact des déchets sur la faune marine ;
 - la morphologie des poissons ;
 - le plancton ;
 - les techniques de pêche en Méditerranée.
- **Dossier technique numérique (sur clé USB)**, il permettra de fournir un volume conséquent d'informations en lien avec le milieu marin. Afin d'approfondir les connaissances en mettant à disposition des enseignants et des éducateurs la documentation complémentaire nécessaire à la compréhension détaillée du monde marin. Exemple de thématiques documentées :
 - naturalisme et biodiversité marine ;
 - gestion durable de la ressource marine en Méditerranée ;
 - les echo-gestes en lien avec le milieu marin ;
 - les organismes de gestion du milieu marin ;
 - devenir éducateur en milieu littoral et marin ;
 - la pédagogie de projet et de l'alternance ;

¹⁶ Provence-Alpes-Côte d'Azur

¹⁷ Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et l'Environnement du Languedoc-Roussillon

- l'EEDD en Languedoc-Roussillon ;
- ressource bibliographique pour aller plus loin.
- **Des outils adaptés à l'utilisation en salle et sur le terrain avec :**
 - 1 poster « fond marin côte rocheuse et fond sableux » ;
 - 30 magnets « espèces » ;
 - 15 épuisettes d'aquariophilie ;
 - bacs de collecte et d'observation ;
 - 1 clé de détermination des laines de mer plastifiée ;
 - mini-loupes ;
 - filet à plancton 200 µm ;
 - 1 frise dépliant sur le temps de biodégradabilité des déchets en mer.

Le site Natura 2000 sera un des acteurs de la conception de cet outil en apportant un appui technique et financier à cette démarche.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

-COFFRET DE NEPTUNE-

Indicateur	Mode de collecte / protocole	Responsable
Suivi	Comptes rendus des réunions de concertation pour l'élaboration du coffret (comité de pilotage) ; cahiers des charges ; coffret finalisé	Voile de Neptune
Evaluation	Nombre d'établissements sensibilisés ; appropriation de l'outil par les enseignants et animateurs EEDD	Voile de Neptune

Partenaires et acteurs pré-identifiés ou potentiels

- COFFRET DE NEPTUNE-

Maître d'ouvrage pressenti : Voile De Neptune

Maître d'œuvre pressenti : Voile De Neptune

Partenaires scientifiques et techniques pressentis :

Partenaire (potentiels)	Mode de participation potentiel
A définir avec le COPIL créé pour la mallette	

Partenaires administratifs et financiers pressentis :

Partenaire	Mode de participation potentiel
DREAL-LR	Financement Natura 2000
AAMP	Financement animation
Autres	A définir

Estimation du coût de l'action et des financements

- COFFRET DE NEPTUNE-

Partenaire	Action prise en charge	Taux d'intervention (%)
DREAL-LR	Appui à la l'élaboration du coffret de Neptune	Co-financement de 15 % sur 2 ans 10 000 €
Structure animatrice (AAMP)	Temps animateur (appui, suivi, et valorisation de l'action)	5 journées temps/homme

Calendrier de mise en œuvre

-COFFRET DE NEPTUNE-

Année	2013	2014	2015
Action opérationnelle	Travail de co-construction et phase test du Coffret de Neptune		Diffusion et animation du Coffret
Budget prévisionnel (coût T.T.C)	Temps animateur et co-financement 10 000 €		



Actions à engager à court terme

Crédits photographiques : © Œil d'Andromède

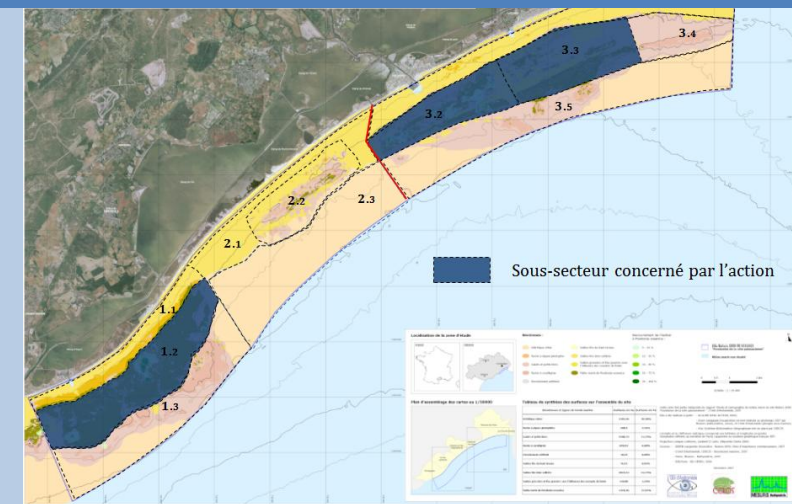


Favoriser la recherche sur les causes de régression de l'herbier à posidonies & veille active sur les projets en cours

- **Orientation de gestion :** HAB. Renforcer la connaissance des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et suivre leur évolution
- **Objectif de développement durable :** HAB.1 Améliorer la connaissance et la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
- **Mesure de gestion :** HAB.1.1 Améliorer la connaissance des causes de régression des herbiers à posidonies

Dispositif de l'action : Animation & possibilité de financement Natura 2000

Zone d'application de l'action



Enjeux et justification de l'action

Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	Herbier à posidonies (1120)
Contexte	Les herbiers à posidonies du site Natura 2000 connaissent une régression importante, dont les causes multifactorielles restent encore incertaines
Menaces potentielles	Ancrage ; aménagement et urbanisation du littoral ; mauvaise qualité des eaux ; dégradation mécanique ; déséquilibre de l'écosystème (ex. surpâturage) ; modification des apports sédimentaire ; espèces invasives
Objectifs de l'action	Tenter d'identifier les causes de régression des herbiers à posidonies

Description de l'action et dispositif de mise en œuvre

Description de l'action :

Action d'animation qui vise à maintenir une veille active sur les projets et programmes relatifs à cette problématique de régression de l'herbier. Exemple de projet actuellement en cours : le projet REPBAM¹⁸ (Creocean/UM2). La structure animatrice doit également être force de proposition envers la communauté scientifique et doit pouvoir saisir - sur cette problématique - des opportunités de travaux et d'expérimentation sur les herbiers du site Natura 2000.

¹⁸ REPBAM : REchargement et Panache sédimentaire dans la Baie d'Aigues-Mortes. L'objectif de cette étude est de monter l'impact potentiel des rechargements de plage et notamment des remobilisations de ces stocks sédimentaires lors d'événements tempétueux, et de leurs impacts sur les herbiers à posidonies.

Méthode de mise en œuvre :

Veille active de la structure animatrice sur divers projets et programmes locaux (ex. REPBAM), régionaux, nationaux européens et internationaux traitant des causes de régression des herbiers à posidonies.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Indicateur	Mode de collecte / protocole	Responsable
Suivi	Compte rendu de réunion ; bibliographie	Structure animatrice
Evaluation	Engagement dans divers programmes ; amélioration des connaissances	Structure animatrice

Partenaires et acteurs pré-identifiés ou potentiels

Maître d'ouvrage pressenti : Structure animatrice

Maître d'œuvre pressenti : Structure animatrice

Partenaires scientifiques et techniques pressentis :

Partenaire (potentiels)	Mode de participation potentiel
Universités	Non définit à ce stade
Ifremer	
Bureaux d'études	
Agence des aires marines protégées (AAMP)	
Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse (AERM&C)	
Etc.	

Partenaires administratifs et financiers à solliciter :

Partenaire	Mode de participation potentiel
DREAL-LR	Financement animation Natura 2000
Agence des aires marines protégées	
Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse	
Collectivités	
	Non définit à ce stade

Estimation du coût de l'action et des financements

Dans un premier temps, il s'agit essentiellement de la disponibilité de l'animateur à assurer une veille sur les projets et programmes abordant cette thématique.

Partenaire	Action prise en charge	Taux d'intervention (%)
DREAL-LR	Financement de l'animation du DOCOB	A Définir par la convention d'animation Etat - Structure animatrice
Structure animatrice (AAMP)	Temps animateur	Idem

Calendrier de mise en œuvre

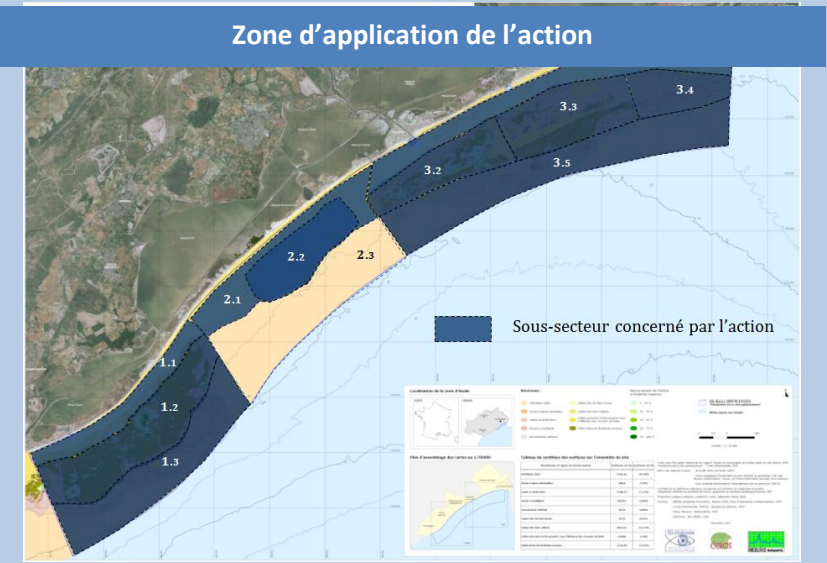
Année	2013	2014	2015	2016	2017
Action opérationnelle	Veille annuelle de l'animateur sur les projets et programmes relatifs à cette problématique				
Budget prévisionnel global (coût T.T.C)	Temps animation + à définir si opportunité d'action opérationnelle				



Engager une réflexion et une définition collective à l'ensemble des AMP sur l'élaboration de protocoles de suivi des habitats élémentaires récifs

- **Orientation de gestion :** HAB. Renforcer la connaissance des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et suivre leur évolution
- **Objectif de développement durable :** HAB.1 Améliorer la connaissance et la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
- **Mesure de gestion :** HAB.1.3 Améliorer et renforcer la connaissance de l'habitat récif

Dispositif de l'action : Animation



Enjeux et justification de l'action	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	L'habitat générique « Récif » (1170) et ses habitats élémentaires « Roche infralittorale à algues photophiles » (1170-13) et « Coralligène » (1170-14)
Contexte	Dans le cadre de l'état des lieux écologique, ces deux sous habitats récif n'ont pas fait l'objet de suivis initiaux approfondis permettant un diagnostic et une analyse écologique pertinente, dégageant ainsi leurs états de conservation. Cette action est une phase préparatoire aux fiches actions opérationnelles N°3 et N°4
Menaces potentielles	Ancrage ; aménagement et urbanisation du littoral ; mauvaise qualité des eaux ; dégradation mécanique ; modification des apports sédimentaire ; espèces invasives
Objectifs de l'action	Elaborer en concertation avec les autres AMP de la région ou de la façade maritime un protocole standardisé pour le suivi et l'évaluation de l'état de conservation de l'habitat récif
Description de l'action et dispositif de mise en œuvre	
Description de l'action : Action d'animation sous l'éclairage « articulation et mise en cohérence entre AMP ». Cette action vise à engager une réflexion collective avec les AMP régionales ou de la façade maritime, sur l'élaboration d'un référentiel cadrant les protocoles de suivi des habitats récifs.	

AMP : Aires Marines Protégées

Méthode de mise en œuvre :		
Amorcer une dynamique de travail collaborative avec l'ensemble des AMP afin d'aboutir à un document cadre identifiant des protocoles de suivi standardisés, reproductibles et transposables entre aires marines protégées (échelle de travail à déterminer notamment en fonction des caractéristiques et spécificités régionales des habitats). Nécessité d'intégrer les travaux méthodologiques actuellement menés sur le coralligène (Indexcor & Recor).		
Indicateurs de suivi et d'évaluation :		
Indicateur	Mode de collecte / protocole	Responsable
Suivi	Comptes rendus de réunion ; relevés de décision ; création d'un groupe de travail ; documents d'avancement ; échanges entre AMP	Structure animatrice
Evaluation	Référentiel	A définir
Partenaires et acteurs pré-identifiés ou potentiels		
Maître d'ouvrage pressenti : Structure animatrice		
Maître d'œuvre pressenti : A définir ultérieurement		
Partenaires scientifiques et techniques pressentis :		
Partenaire (potentiels)	Mode de participation potentiel	
Universités	Non défini à ce stade	
Ifremer		
Bureaux d'études		
Agence des aires marines protégées		
Agence de l'eau RM&C		
AMP régionales ou de façade		

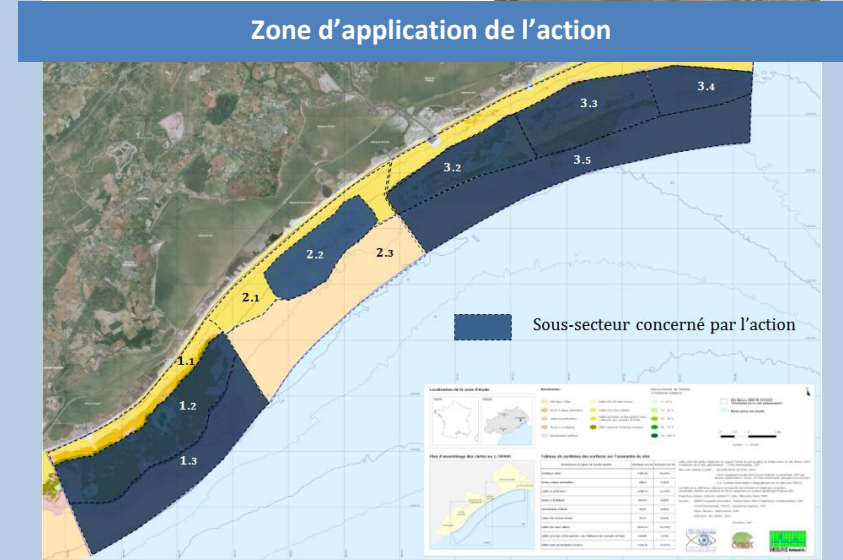
Partenaires administratifs et financiers à solliciter :					
Partenaire	Mode de participation potentiel				
DREAL-LR	Financement animation Natura 2000				
AAMP	Non défini à ce stade				
AERM&C					
Collectivités					
Estimation du coût de l'action et des financements					
Dans un premier temps, il s'agit essentiellement de la disponibilité de l'animateur à impulser et s'investir dans une dynamique collaborative entre AMP.					
Partenaire	Action prise en charge	Taux d'intervention (%)			
DREAL-LR	Financement de l'animation du DOCOB	A Définir par la convention d'animation Etat - Structure animatrice			
Structure animatrice (AAMP)	Temps animateur	Idem			
Calendrier de mise en œuvre					
Année	2013	2014	2015	2016	2017
Action opérationnelle	Travail de co-construction du référentiel				
Budget prévisionnel (coût T.T.C)	Temps animateur				



Mettre en œuvre un inventaire complémentaire de l'habitat coralligène afin de préciser la présence de cet habitat sur le site Natura 2000

- **Orientation de gestion :** HAB. Renforcer la connaissance des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et suivre leur évolution
- **Objectif de développement durable :** HAB.1 Améliorer la connaissance et la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
- **Mesure de gestion :** HAB.1.3 Améliorer et renforcer la connaissance de l'habitat récif

Dispositif de l'action : Natura 2000



Enjeux et justification de l'action

Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	Coralligène (1170-14)
Contexte	Dans le cadre de l'état des lieux écologique, cet habitat a fait l'objet d'une étude à dire d'experts (ADENA) afin d'identifier les secteurs à coralligène et leur état de conservation. Cette étude a mis en évidence un coralligène très localisé et dont le développement reste relativement faible.
Menaces potentielles	Ancrage ; aménagement et urbanisation du littoral ; mauvaise qualité des eaux ; dégradation mécanique ; modification des apports sédimentaire ; espèces invasives
Objectifs de l'action	Poursuivre l'acquisition de connaissance sur cet habitat et s'assurer de sa présence sur le site Natura 2000 ; évaluer l'état de conservation initial de cet habitat

Description de l'action et dispositif de mise en œuvre

Description de l'action :

Cette action Natura 2000 vise à préciser la présence de l'habitat coralligène sur le site Natura 2000 et qualifier son état de conservation. En fonction de cette action, une redéfinition des surfaces de l'habitat et un réajustement cartographique sera à prévoir.

Méthode de mise en œuvre :

Mettre en œuvre un protocole de suivi de l'habitat, reproductible et standardisé vis-à-vis des AMP du Languedoc-Roussillon ou de la façade maritime Méditerranéenne (cf. Fiche action N°2).

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Indicateur	Mode de collecte / protocole	Responsable
Suivi	Elaboration d'un cahier des charges ; étude = suivi de divers paramètres* ; contrôle du respect du cahier des charges	Structure animatrice
Evaluation	Etat initial de l'habitat coralligène	Structure animatrice

* Descripteurs de l'état de conservation (MNHN. 2011)

Type de coralligène (= physionomie ; présence de structures particulières ; type de faciès) ;

Indicateurs de l'état de conservation du coralligène

- structure et fonctionnalité du coralligène (= structure générale du coralligène ; état des bioconstructions ; diversité des peuplements ; état de conservation des peuplements associés) ;
- menaces et pressions sur le coralligène (= perturbations physiques - artificialisation, destruction de l'habitat, engorgement - ; perturbations biologiques - veille : espèces invasives, algues brunes filamenteuses - ; pollution - présence de macro-déchets, filets de pêche etc.-).

Partenaires et acteurs pré-identifiés ou potentiels

Maître d'ouvrage pressenti : A définir ultérieurement

Maître d'œuvre pressenti : A définir ultérieurement

Partenaires scientifiques et techniques pressentis :

Partenaire (potentiels)	Mode de participation potentiel
Non défini à ce stade	

Partenaires administratifs et financiers à solliciter :

Partenaire	Mode de participation potentiel
DREAL-LR	Financement Natura 2000
AAMP	

Estimation du coût de l'action et des financements

Partenaire	Action prise en charge	Taux d'intervention (%)
DREAL-LR	Action d'acquisition de connaissance et d'évaluation de l'état de conservation	A définir
Structure animatrice (AAMP)	Temps animateur (impulsion, suivi, coordination et valorisation de l'action)	A définir

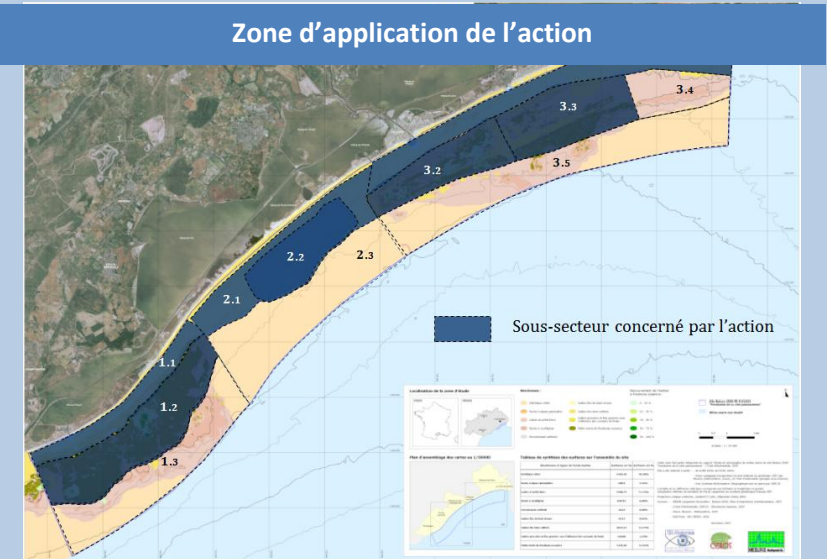
Calendrier de mise en œuvre

Année	2013	2014	2015
Action opérationnelle	Phase préparatoire (concertation, recherche financement, rédaction cahier des charges, identification prestataires, etc.)		Mise en œuvre opérationnelle de l'action
Budget prévisionnel (coût T.T.C)	Temps animation		Coût prestataire (à définir)



- **Orientation de gestion :** HAB. Renforcer la connaissance des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et suivre leur évolution
- **Objectif de développement durable :** HAB.1 Améliorer la connaissance et la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
- **Mesure de gestion :** HAB.1.3 Améliorer et renforcer la connaissance de l'habitat récif

Dispositif de l'action : Natura 2000



Enjeux et justification de l'action

Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	Roche infralittorale à algues photophiles (1170-13)
Contexte	Dans le cadre de l'état des lieux écologique, l'habitat 1170-13 a été localisé et cartographié. Aucune étude spécifique n'a été menée permettant de décrire l'état de conservation de cet habitat sur le site Natura 2000.
Menaces potentielles	Ancrage ; aménagement et urbanisation du littoral ; mauvaise qualité des eaux ; dégradation mécanique ; modification des apports sédimentaire ; espèces invasives
Objectifs de l'action	Evaluer l'état de conservation initial de cet habitat

Description de l'action et dispositif de mise en œuvre

Description de l'action :
 Cette action Natura 2000 vise à disposer d'un état des lieux écologique initial de l'habitat roche infralittorale à algues photophiles, avec une caractérisation de son état de conservation et des pressions auxquelles se dernier est soumis.

Méthode de mise en œuvre :
 Mettre en œuvre un protocole de suivi de l'habitat, reproductible et standardisé vis-à-vis des AMP du Languedoc-Roussillon ou de la façade

maritime Méditerranéenne (cf. Fiche action N°2).

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Indicateur	Mode de collecte / protocole	Responsable
Suivi	Elaboration d'un cahier des charges ; étude = suivi de divers paramètres* ; contrôle du respect du cahier des charges	Structure animatrice
Evaluation	Etat initial de l'habitat 1170-13	Structure animatrice

* Descripteurs de l'état de conservation (MNHN. 2011)

Structure et fonctionnalité de l'habitat

- composition floristique : ceinture d'algues, espèces patrimoniales etc ;
- composition faunistique : faune associée, population d'herbivore, espèces communautaires, patrimoniales etc.

Menaces et pressions

- perturbations physiques – degré d'artificialisation - ;
- perturbations biologiques – surpâturage, espèces invasives, algues brunes filamenteuses - ;
- pollution - présence de macro-déchets, filets de pêche etc.-.

Partenaires et acteurs pré-identifiés ou potentiels

Maître d'ouvrage pressenti : A définir ultérieurement

Maître d'œuvre pressenti : A définir ultérieurement

Partenaires scientifiques et techniques pressentis :

Partenaire (potentiels)	Mode de participation potentiel
Non défini à ce stade	

Partenaires administratifs et financiers à solliciter :

Partenaire	Mode de participation potentiel
DREAL-LR	Financement Natura 2000
AAMP	

Estimation du coût de l'action et des financements

Partenaire	Action prise en charge	Taux d'intervention (%)
DREAL-LR	Action d'acquisition de connaissance et d'évaluation de l'état de conservation	A définir
Structure animatrice (AAMP)	Temps animateur (impulsion, suivi, coordination et valorisation de l'action)	A définir

Calendrier de mise en œuvre

Année	2013	2014	2015
Action opérationnelle	Phase préparatoire (concertation, recherche financement, rédaction cahier des charges, identification prestataires, etc.)		Mise en œuvre opérationnelle de l'action
Budget prévisionnel (coût T.T.C)	Temps animation		Coût prestataire (à définir)



Appliquer la méthode d'analyse de risque de dégradation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire par les engins de pêche maritime professionnelle à l'échelle du site Natura 2000

- **Orientation de gestion :** ACT. Favoriser le développement durable et la valorisation des usages et des activités socio-économiques compatibles avec les enjeux de conservation du site Natura 2000
- **Objectif de développement durable :** ACT.2 Limiter l'impact des engins de pêche professionnelle sur les habitats sensibles et les espèces d'intérêt communautaire
- **Mesure de gestion :** ACT.2.1 Connaître et évaluer les risques de dégradation par les petits métiers des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Dispositif de l'action : Animation & possibilité de financement Natura 2000

Zone d'application de l'action



Enjeux et justification de l'action

Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	Ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés sur le site Natura 2000
Contexte	La pêche aux petits métiers est une activité professionnelle artisanale, pratiquée sur le site Natura 2000 par environ 146 unités de pêche ¹⁹ entre Sète et le Grau-du-Roi. Cette pêche côtière considérée comme durable doit cependant faire l'objet dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB d'une analyse de risque, afin d'évaluer le risque de dégradation par cette activité des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.
Menaces potentielles	Ancreage ; augmentation de la sédimentation ; macro-déchets ; dérangement (visuel – sonore) ; émission d'hydrocarbure et métaux lourds (antifouling) ; dégradation mécanique et/ou par contact ; capture accidentelle
Objectifs de l'action	Améliorer la connaissance des incidences de la pêche professionnelle sur le site Natura 2000

Description de l'action et dispositif de mise en œuvre

Description de l'action :

Cette action prévoit l'application opérationnelle de la méthodologie d'analyse de risque de dégradation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire par les engins de pêche maritime professionnelle à l'échelle du site Natura 2000, développée par le Museum National d'Histoire Naturel (MNHN) dans le cadre d'une convention avec la DPMA (Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture). Cette méthode standardisée pour l'ensemble

des sites Natura 2000 marins français, permet de garantir une cohérence dans l'analyse et la caractérisation des impacts générés par les activités de pêche professionnelle sur le réseau mer Natura 2000. A ce titre, le site Natura 2000 Posidonies de la côte palavassienne a fait partie en 2010 des 4 sites pilotes sélectionnés afin de tester la méthodologie à mettre en œuvre. Cependant, les travaux réalisés dans ce cadre ayant vocation à tester la méthode nationale et non à faire l'analyse de risque sur le site Natura 2000, il conviendra de réaliser une analyse de risque sur le site dans le cadre de l'animation et sur la base des données disponibles.

Méthode de mise en œuvre :

Des fiches « bilan des activités de pêche maritime professionnelle » à l'échelle des sites Natura 2000 sont produites au niveau national sur la base des données existantes et sous la responsabilité de la DPMA. Il s'agira ensuite, si cela s'avère nécessaire de compléter ces informations, par l'intermédiaire d'un travail de terrain (enquêtes auprès des professionnels : quelles activités et pratiques ? où ? quand ? avec quelle intensité ? etc.). Ce travail « photographique » de l'activité de pêche, permettra ensuite d'identifier les zones de pêche et les interactions avec les habitats, et également d'apprécier et de dégager des zones de pêche attractives (= travail cartographique). Au final la méthodologie du MNHN permet d'évaluer les risques de dégradation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire par la pêche professionnelle pour ensuite engager - en concertation avec les acteurs - des actions visant le cas échéant à limiter ces impacts.

A noter : Il est indispensable de prendre en compte les spécificités locales de la pêche aux petits métiers (polyvalence, diversité des pratiques, activité variable dans le temps et l'espace, problématique de report des segments de la pêche du large vers la pêche côtière, etc.).

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Indicateur	Mode de collecte / protocole	Responsable
Suivi	Elaboration d'un cahier des charges (si prestataire)	Structure animatrice
Evaluation	Analyse de risque de dégradation des habitats et des espèces par les activités de pêche professionnelle	Non défini à ce stade

Partenaires et acteurs pré-identifiés ou potentiels

Maître d'ouvrage pressenti : A définir ultérieurement

Maître d'œuvre pressenti : A définir ultérieurement

Partenaires scientifiques et techniques pressentis :

Partenaire (potentiels)	Mode de participation potentiel
DREAL LR	Appui scientifique via le CSRPN-LR
Ifremer	Appui scientifique

Partenaires administratifs et financiers à solliciter :

Partenaire	Mode de participation potentiel
DREAL-LR	Financement animation Natura 2000
AAMP	

Estimation du coût de l'action et des financements

Dans un premier temps, il s'agit essentiellement de la disponibilité de l'animateur à définir la stratégie de mise en œuvre de l'action (ex. étude réalisée par la structure animatrice ou par un prestataire externe).

Partenaire	Action prise en charge	Taux d'intervention (%)
DREAL-LR	Financement de l'animation du DOCOB	A définir par la convention d'animation Etat – Structure animatrice
Structure animatrice (AAMP)	Temps animateur	A définir par la convention d'animation Etat – Structure animatrice

Calendrier de mise en œuvre

	Année		
	2013	2014	2015
Action opérationnelle	Phase préparatoire (concertation, recherche financement, rédaction cahier des charges si prestataire externe, identification prestataires, etc.)	Mise en œuvre opérationnelle de l'action = étude des incidences de la pêche professionnelle sur le site Natura 2000	
Budget prévisionnel (coût T.T.C)	Temps animation	Coût prestataire (à définir si nécessaire)	

¹⁹ Ce chiffre comprend également les unités de pêche polyvalentes, pratiquant en mer et en étang.



- **Orientation de gestion :** ACT. Favoriser le développement durable et la valorisation des usages et des activités socio-économiques compatibles avec les enjeux de conservation du site Natura 2000
- **Objectif de développement durable :** ACT.2 Limiter l'impact des engins de pêche professionnelle sur les habitats sensibles et les espèces d'intérêt communautaire
- **Mesure de gestion :** ACT.2.2 Référencer et valoriser les réglementations existantes et les bonnes pratiques

Dispositif de l'action : Animation

Zone d'application de l'action



Enjeux et justification de l'action

Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	Ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés sur le site Natura 2000
Contexte	La pêche aux petits métiers est une activité professionnelle artisanale, pratiquée sur le site Natura 2000 par environ 146 unités de pêche ²⁰ entre Sète et le Grau-du-Roi. Une des spécificités de gestion de la pêche professionnelle en Méditerranée vient de très anciennes institutions existantes depuis le XV ^e siècle : les prud'homies. Elles disposent de divers pouvoirs : réglementaire, pouvoir de police judiciaire, pouvoir disciplinaire et ont également un rôle social. <i>A noter :</i> les réglementations locales issues des prud'homies ne peuvent être que plus contraignantes que les processus réglementaires provenant de l'Europe ou de l'État.
Menaces potentielles	Idem fiche action N°7
Objectifs de l'action	Valoriser et poursuivre l'acquisition de connaissance des réglementations locales relatives aux activités de pêche aux petits métiers

Description de l'action et dispositif de mise en œuvre

Description de l'action :

Cette action vise à réaliser un recensement et une analyse de la réglementation ou de toutes autres mesures de gestion existantes relatives à la pêche professionnelle sur le site Natura 2000.

Méthode de mise en œuvre :

Il s'agit d'intégrer et de valoriser les réglementations locales notamment éditées par les 3 prud'homies concernées par le site Natura 2000. Ces réglementations rarement écrites disposent davantage d'un caractère oral. L'idée de cette action et de valoriser ces réglementations orales en les recueillant dans un document de synthèse. Une première phase de recherche bibliographique sera nécessaire, suivi d'un travail de terrain auprès des diverses instances et acteurs de gestion de la pêche locale et notamment des prud'homies.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Indicateur	Mode de collecte / protocole	Responsable
Suivi	Recherche bibliographique ; entretien et recueil de cette réglementation orale	Structure animatrice
Evaluation	Meilleure connaissance, intégration et valorisation des réglementations locales	Structure animatrice

Partenaires et acteurs pré-identifiés ou potentiels

Maître d'ouvrage pressenti : Structure animatrice

Maître d'œuvre pressenti : Structure animatrice

Partenaires scientifiques et techniques pressentis :

Partenaire (potentiels)	Mode de participation potentiel
CRPMEM LR ²¹	Appui technique
Cépralmar	Appui technique
Prud'homies	Appui technique

Partenaires administratifs et financiers à solliciter :

Partenaire	Mode de participation potentiel
DREAL-LR	Financement animation Natura 2000
AAMP	

Estimation du coût de l'action et des financements

Partenaire	Action prise en charge	Taux d'intervention (%)
DREAL-LR	Financement de l'animation du DOCOB	A définir par la convention d'animation Etat - Structure animatrice
Structure animatrice (AAMP)	Temps animateur	Idem

Calendrier de mise en œuvre

Année	2013	2014
Action opérationnelle	Phase préparatoire (concertation, définition de la stratégie de mise en œuvre de l'action, etc.)	Mise en œuvre opérationnelle de l'action
Budget prévisionnel (coût T.T.C)	Temps animation	Temps animation

²⁰ Ce chiffre comprend également les unités de pêche polyvalentes, pratiquant en mer et en étang.

²¹ Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Languedoc-Roussillon.



Diffuser aux professionnels une cartographie des biocénoses et des habitats, indiquant les zones sensibles où éviter toutes pratiques (ex. ancrage, raclage *etc.*), dégradant les habitats

- **Orientation de gestion** : ACT. Favoriser le développement durable et la valorisation des usages et des activités socio-économiques compatibles avec les enjeux de conservation du site Natura 2000
- **Objectif de développement durable** : ACT.2 Limiter l'impact des engins de pêche professionnelle sur les habitats sensibles et les espèces d'intérêt communautaire
- **Mesure de gestion** : ACT.2.3 Limiter la pression de pêche sur les habitats sensibles

Dispositif de l'action : Animation & possibilité de financement Natura 2000

Zone d'application de l'action



Enjeux et justification de l'action

Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	Ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés sur le site Natura 2000
Contexte	De nombreux métiers sont pratiqués par les pêcheurs côtiers sur l'ensemble du site Natura 2000 (ex. fileyeurs, palangriers, caseyeurs, senneurs, plongeurs, drague, <i>etc.</i>). Des secteurs d'attraction peuvent être identifiés (ex. les 3 plateaux rocheux), où des habitats sensibles se développent (ex. herbiers à posidonies, récifs).
Menaces potentielles	Idem fiche action N°7
Objectifs de l'action	Évitement des habitats sensibles par les pêcheurs professionnels ; réduire l'impact des activités de pêche professionnelle sur le site Natura 2000 ; sensibiliser, informer et transférer les connaissances aux acteurs

Description de l'action et dispositif de mise en œuvre

Description de l'action :

Cette action prévoit à travers une large concertation des acteurs de la pêche professionnelle, l'élaboration et la diffusion d'une cartographie des biocénoses et habitats. Cette carte permettra d'identifier les zones à forte vulnérabilité au sein desquelles il conviendra autant que possible d'éviter toutes activités et pratiques ayant une incidence négative sur les habitats.

Méthode de mise en œuvre :

Il s'agit dans un premier temps de travailler avec les acteurs sur la co-construction des cartographies et l'identification des zones d'évitement afin

que celles-ci soient acceptées et partagées de tous. Ce zonage appliqué à un système d'information géographique devra ensuite pouvoir être intégré aux divers logiciels de navigation des pêcheurs (Maxsea - Fishing - Turbot 2000, *etc.*). L'objectif de cette action est d'amener les pêcheurs professionnels à réduire les actions répétées de contact sur les habitats sensibles (ex. ancrage, raclage), en les incitant à éviter certains secteurs.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Indicateur	Mode de collecte / protocole	Responsable
Suivi	Documents d'avancement, comptes rendus des réunions et groupes de travail	Structure animatrice
Évaluation	Appropriation et utilisation de l'outil par les pêcheurs ; modification des comportements sur les zones sensibles	Structure animatrice

Partenaires et acteurs pré-identifiés ou potentiels

Maître d'ouvrage pressenti : A définir ultérieurement

Maître d'œuvre pressenti : A définir ultérieurement

Partenaires scientifiques et techniques pressentis :

Partenaire (potentiels)	Mode de participation potentiel
DREAL LR	Appui scientifique via le CSRPN LR
AAMP	Appui scientifique et technique

Partenaires administratifs et financiers pressentis :

Partenaire	Mode de participation potentiel
DREAL-LR	Financement animation Natura 2000
AAMP	

Estimation du coût de l'action et des financements

Dans un premier temps, il s'agit essentiellement de la disponibilité de l'animateur à définir la stratégie de mise en œuvre de l'action.

Partenaire	Action prise en charge	Taux d'intervention (%)
DREAL-LR	Financement de l'animation de l'animation du DOCOB	A définir par la convention d'animation Etat - Structure animatrice
Structure animatrice (AAMP)	Temps animateur (impulsion, suivi, coordination et valorisation de l'action)	Idem

Calendrier de mise en œuvre

Année	2013	2014	2015
Action opérationnelle	Phase préparatoire de l'action	Mise en œuvre opérationnelle de l'action	
Budget prévisionnel (coût T.T.C)	Temps animation	Coût prestataire (à définir si nécessaire) ou temps animation	

- **Orientation de gestion** : ACT. Favoriser le développement durable et la valorisation des usages et des activités socio-économiques compatibles avec les enjeux de conservation du site Natura 2000
- **Objectif de développement durable** : ACT.2 Limiter l'impact des engins de pêche professionnelle sur les habitats sensibles et les espèces d'intérêt communautaire
- **Mesure de gestion** : ACT.2.3 Limiter la pression de pêche sur les habitats sensibles

Dispositif de l'action : Animation & possibilité de financement Natura 2000

Zone d'application de l'action



Enjeux et justification de l'action

Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	Ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés sur le site Natura 2000
Contexte	Durant le travail de terrain mené dans le cadre de l'état des lieux écologique, de nombreux filets enragués, bouts et autres engins de pêche ont pu être observés au contact des habitats du site Natura 2000. Ce matériel cassé et perdu durant l'action de pêche, dégrade les habitats et dans certains cas continue de pêcher (= pêche fantôme).
Menaces potentielles	Idem fiche action N°7
Objectifs de l'action	Limiter l'impact des engins de pêche sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 ; engager différents acteurs dans une dynamique collaborative ; sensibiliser, informer et communiquer

Description de l'action et dispositif de mise en œuvre

Description de l'action :

Cette action prévoit la mise en œuvre de campagnes de collecte des engins de pêche perdus en partenariat avec des clubs de plongée locaux et des pêcheurs professionnels du site Natura 2000.

Méthode de mise en œuvre :

Cette action comprend différentes étapes de mise en œuvre :

- impulser une dynamique collaborative avec les clubs de plongée et les pêcheurs professionnels souhaitant s'investir dans ces campagnes de collecte. L'objectif est de faire naître une réflexion collective sur un partenariat plongeurs/pêcheurs à la fois durant les campagnes de

collecte (qui pourraient avoir lieu 1 fois par an, en fonction des quantités de déchets observés), mais également tout au long de l'année avec le développement d'un rôle d'alerte de ces acteurs lors d'observation ou perte d'engins de pêche ;

- développer, animer et dynamiser ce rôle d'alerte des pêcheurs et plongeurs lorsqu'un engin de pêche est perdu ou observé (signalement GPS auprès de la structure en charge de l'action) ;
- mettre en œuvre de manière opérationnelle la campagne de collecte, avec le concours d'un pêcheur professionnel mobilisé pour l'occasion et de plongeurs sous-marins permettant d'identifier et de faciliter la remontée des engins par le pêcheur ;
- mener une réflexion sur le devenir et la valorisation de ces engins de pêche perdus ;
- Valoriser cette action en l'accompagnant d'un travail de communication auprès des acteurs et des médias locaux.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Indicateur	Mode de collecte / protocole	Responsable
Suivi	Comptes rendus des réunions de concertation ; rapport des opérations de collecte ;	Structure animatrice
Evaluation	Diminution du nombre d'engins de pêche et déchets observés sur le site Natura 2000	Structure animatrice

Partenaires et acteurs pré-identifiés ou potentiels

Maître d'ouvrage pressenti : A définir ultérieurement

Maître d'œuvre pressenti : A définir ultérieurement

Partenaires scientifiques et techniques pressentis : A définir

Partenaire (potentiels)	Mode de participation potentiel
DREAL LR	Appui scientifique via le CSRPN LR
AAMP	Appui scientifique et technique

Partenaires administratifs et financiers à solliciter :

Partenaire	Mode de participation potentiel
DREAL-LR	Financement animation et contrat Natura 2000 possible
AAMP	
Région Languedoc-Roussillon	A définir
Conseil Général de l'Hérault	A définir

Estimation du coût de l'action et des financements

Dans un premier temps, il s'agit essentiellement de la disponibilité de l'animateur à définir la stratégie de mise en œuvre de l'action. Cette action pourra ensuite bénéficier de financements Natura 2000 par le biais d'un contrat.

Partenaire	Action prise en charge	Taux d'intervention (%)
DREAL-LR	Financement de l'animation du DOCOB et financement Natura 2000	A définir par la convention d'animation Etat - Structure animatrice
Structure animatrice (AAMP)	Temps animateur (impulsion, suivi, coordination et valorisation de l'action)	Idem

Calendrier de mise en œuvre

Année	2013	2014	2015
Action opérationnelle	Phase préparatoire (concertation, identification des acteurs pilotes de l'action, élaboration d'un protocole de collecte, recherche de financement, etc.)	Mise en œuvre opérationnelle de l'action	
Budget prévisionnel (coût T.T.C)	Temps animation	Coût prestataire (à définir si nécessaire) ou temps animation	



- **Orientation de gestion :** ACT. Favoriser le développement durable et la valorisation des usages et des activités socio-économiques compatibles avec les enjeux de conservation du site Natura 2000
- **Objectif de développement durable :** ACT.3 Limiter les impacts des activités nautiques récréatives sur les habitats sensibles et les espèces d'intérêt communautaire
- **Mesure de gestion :** ACT.3.2 Pêche loisir, plongée sous-marine, plaisance et motonautisme : Informer et sensibiliser les pratiquants d'activités nautiques récréatives

Dispositif de l'action : Animation

Zone d'application de l'action



Enjeux et justification de l'action

Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	Ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés sur le site Natura 2000
Contexte	Le site Natura 2000 est un support de pratique pour de nombreuses activités marines récréatives, dont la diversité et la fréquentation tend à augmenter. Ces activités de surface et subaquatiques ciblent notamment des secteurs où la vulnérabilité des habitats est importante (ex. plateaux rocheux).
Menaces potentielles	Ancre ; macro-déchets ; dérangement (visuel - sonore) ; émission d'hydrocarbure et métaux lourds (antifouling) ; dégradation mécanique et/ou par contact ; piétinement ; remise en suspension des sédiments
Objectifs de l'action	Évitement des habitats sensibles par les activités marines récréatives concernées ; réduire l'impact des activités récréatives sur le site Natura 2000 ; sensibiliser, informer et transférer les connaissances aux acteurs.

Description de l'action et dispositif de mise en œuvre

Description de l'action :

Cette action prévoit l'élaboration et la diffusion d'un outil de terrain²² de sensibilisation sur la fragilité du site Natura 2000.

Description de l'outil : de type plaquette immergeable illustré d'une carte (indiquant les zones sensibles et les zones d'ancrage à privilégier, carte co-construite avec les acteurs) et d'un rappel des bonnes pratiques et Eco-gestes.

²² Outil pratique et résistant à la pratique des activités concernées, de type plaquette immergeable.

Méthode de mise en œuvre :

Il s'agit dans un premier temps de définir en concertation avec les acteurs concernés :

- le contenu de l'outil : (i) identifier les **zones sensibles** ou la vigilance des acteurs doit être maximale afin d'éviter tout ancrage ou dégradation des habitats notamment sensibles (ex. récifs, herbiers) ainsi que les **zones à privilégier** notamment pour l'ancrage = phase de co-construction du zonage spatiale cartographique ; (ii) indiquer un **rappel des bons gestes et comportements** à adopter ;
- engager une réflexion collective sur la forme et la diffusion de l'outil aux acteurs = réflexion sur les canaux de diffusion et sur le travail de communication autour de cet outil ;

Réflexion : associer à la diffusion de cet outil de sensibilisation un autocollant avec les bonnes pratiques et bons comportements (ex. à mettre sur le bateau de plongée pour rappel et appui lors du briefing avant la plongée, il marque aussi l'engagement de l'acteur dans la démarche Natura 2000).

Important : via cette action, dans le cadre des groupes de travail thématiques, les acteurs ont fait part de l'intérêt à inscrire au niveau des cartes marines (Shom, Bloc marine, Vagnon) les sites Natura 2000 et les aires marines protégées en générale, avec leurs enjeux associés et recommandations pour les usagers.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Indicateur	Mode de collecte / protocole	Responsable
Suivi	Comptes rendus des réunions de concertation ; documents d'avancement	Structure animatrice
Evaluation	Appropriation et utilisation de l'outil par les acteurs ; modification des comportements sur le site Natura 2000 avec une prise en compte de la fragilité de ce dernier ; nombre d'outil distribué	Structure animatrice

Partenaires et acteurs pré-identifiés ou potentiels

Maître d'ouvrage pressenti : A définir ultérieurement

Maître d'œuvre pressenti : A définir ultérieurement

Partenaires scientifiques et techniques pressentis :

Partenaire (potentiels)	Mode de participation potentiel
A définir	

Partenaires administratifs et financiers à solliciter :

Partenaire	Mode de participation potentiel
DREAL-LR	Financement animation DOCOB
AAMP	
AERM&C	A définir
Conseil Général de l'Hérault	A définir

Estimation du coût de l'action et des financements

Dans un premier temps, il s'agit essentiellement de la disponibilité de l'animateur à définir la stratégie de mise en œuvre de l'action.

Partenaire	Action prise en charge	Taux d'intervention (%)
DREAL-LR	Financement de l'animation du DOCOB	A définir par la convention d'animation Etat - Structure animatrice
Structure animatrice (AAMP)	Temps animateur (impulser, suivre, réaliser et valoriser l'action)	idem

Calendrier de mise en œuvre

Année	2013	2014	2015
Action opérationnelle	Phase préparatoire de l'action (concertation pour la co-construction de l'outil etc.)		Mise en œuvre opérationnelle de l'action = élaboration et diffusion de l'outil
Budget prévisionnel (coût T.T.C)	Temps animation		Temps animation



- **Orientation de gestion :** ACT. Favoriser le développement durable et la valorisation des usages et des activités socio-économiques compatibles avec les enjeux de conservation du site Natura 2000
- **Objectif de développement durable :** ACT.3 Limiter les impacts des activités nautiques récréatives sur les habitats sensibles et les espèces d'intérêt communautaire
- **Mesure de gestion :** ACT.3.2 Pêche loisir, plongée sous-marine, plaisance et motonautisme : Informer et sensibiliser les pratiquants d'activités nautiques récréatives

Dispositif de l'action : Animation & possibilité de financement Natura 2000

Zone d'application de l'action



Enjeux et justification de l'action

Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	Ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés sur le site Natura 2000
Contexte	Les activités de plaisance et de pêche de loisir sont très prégnantes au sein du site Natura 2000, avec les sept ports de plaisance qui représentent un peu plus de 44 % de la capacité totale régionale d'accueil des navires.
Menaces potentielles	Ancre ; macro-déchets ; dérangement (visuel - sonore) ; émission d'hydrocarbure et métaux lourds (antifouling) ; dégradation mécanique et/ou par contact ; piétinement
Objectifs de l'action	Réduire l'impact de l'ancre des plaisanciers et pêcheurs de loisir sur le site Natura 2000 ; sensibiliser, informer et transférer les connaissances aux acteurs.

Description de l'action et dispositif de mise en œuvre

Description de l'action :

Cette action de communication prévoit la valorisation et la sensibilisation des plaisanciers et pêcheurs de loisir à la technique de l'ancre flottante ; action d'ores et déjà mise en œuvre en 2012 sur le site Natura 2000 Posidonies du Cap d'Agde (ADENA). L'objectif est donc de mutualiser les outils développés par l'ADENA (ex. plaquette de communication) et de les adapter au contexte écologique et socio-économique du site Natura 2000 Posidonies de la côte palavasienne.

Méthode de mise en œuvre :

Dans un premier temps il s'agit de bénéficier du retour d'expérience du site Natura 2000 Posidonies du Cap d'Agde en transposant les outils réalisés sur



ce site en 2012. Ensuite, en concertation avec les acteurs concernés, il s'agira d'engager une réflexion collective sur la diffusion de l'outil aux acteurs = réflexion sur les canaux de diffusion et sur le travail de communication autour de cet outil.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Indicateur	Mode de collecte / protocole	Responsable
Suivi	Comptes rendus des réunions de concertation ; documents d'avancement ; outils	Structure animatrice
Evaluation	Appropriation et utilisation de l'outil par les acteurs ; modification des comportements sur le site Natura 2000 avec une prise en compte de la fragilité de ce dernier ; nombre d'outil distribué ; acteurs sensibilisés	Structure animatrice

Partenaires et acteurs pré-identifiés ou potentiels

Maître d'ouvrage pressenti : A définir ultérieurement

Maître d'œuvre pressenti : A définir ultérieurement

Partenaires scientifiques et techniques pressentis :

Partenaire (potentiels)	Mode de participation potentiel
A définir	

Partenaires administratifs et financiers à solliciter :

Partenaire	Mode de participation potentiel
DREAL-LR	Financement animation
AAMP	
AERM&C	A définir

Estimation du coût de l'action et des financements

Dans un premier temps, il s'agit essentiellement de la disponibilité de l'animateur à définir une stratégie de mutualisation et de mise en œuvre de l'outil.

Partenaire	Action prise en charge	Taux d'intervention (%)
DREAL-LR	Financement de l'animation du DOCOB et financement Natura 2000	A définir par la convention d'animation Etat - Structure animatrice
Structure animatrice (AAMP)	Temps animateur (impulser, suivre, réaliser et valoriser l'action)	Idem

Calendrier de mise en œuvre

Année	2013	2014	2015
Action opérationnelle	Phase préparatoire (retour d'expérience de l'ADENA, concertation pour la co-construction de l'outil, etc.)	Mise en œuvre opérationnelle de l'action = élaboration et diffusion de l'outil	
Budget prévisionnel (coût T.T.C)	Temps animation		Temps animation + financement outil



Accompagner la mise en place d'un réseau de plongeurs bénévoles et appuyer la mise en œuvre de suivis participatifs en renforçant et en valorisant les démarches et initiatives existantes

- **Orientation de gestion** : ACT. Favoriser le développement durable et la valorisation des usages et des activités socio-économiques compatibles avec les enjeux de conservation du site Natura 2000
- **Objectif de développement durable** : ACT.4 Impliquer et associer les acteurs dans la vie et l'animation du site Natura 2000
- **Mesure de gestion** : ACT.4.2 Favoriser le rôle sentinelle des plongeurs sous-marins

Dispositif de l'action : Animation

Zone d'application de l'action



Enjeux et justification de l'action

Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	Ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés sur le site Natura 2000
Contexte	Malgré des fonds marins à dominance sableuse, l'activité de plongée sous-marine est bien présente sur le site Natura 2000. Une vingtaine de structures professionnelles et associatives réalisent approximativement 40 000 plongées par an (dont 25 000 entre juillet - août) sur une quarantaine de sites bien identifiés.
Menaces potentielles	Idem fiche action N°11 (hors piétinement)
Objectifs de l'action	Impliquer et associer les acteurs dans la vie et l'animation du site Natura 2000, à travers un dispositif de veille écologique alimenté par ces derniers

Description de l'action et dispositif de mise en œuvre

Description de l'action :

Cette action prévoit de valoriser le rôle d'alerte, l'expérience et les connaissances des plongeurs locaux aux écosystèmes marins du site Natura 2000, en impulsant un travail collaboratif via un réseau de plongeurs bénévoles.

Méthode de mise en œuvre :

Cette action comprend différentes étapes de mise en œuvre :

- impulser une dynamique collaborative avec les structures de plongée sous-marine volontaires ;
- développer, animer et dynamiser le réseau des observateurs plongeurs en valorisant les démarches et initiatives existantes. Ex. le programme

Cybelle Méditerranée via son programme de science participative, la Commission Bio Régionale de la Fédération Française d'Étude des Sports Sous-Marins (FFESSM), qui travaille actuellement sur divers suivis et protocoles simples et accessibles : herbiers, roches, fonds meubles, le Conseil Général de l'Hérault à travers son site internet permettant aux acteurs d'inscrire toute observation sur le milieu naturel (terrestre et marin). Ces démarches de sciences participatives disposent d'outils (plaquettes d'identification, protocoles standardisés, etc.) auxquels il convient d'intégrer les problématiques et les enjeux de Natura 2000 ;

- mettre en œuvre de manière opérationnelle des suivis participatifs et établir un dispositif de veille écologique avec le concours du réseau plongeur, permettant ainsi une remontée d'information régulière sur l'état de conservation des habitats (ex. inventaire des espèces patrimoniales, suivi photographique des gorgones, etc.)
- intégrer ces informations de suivi des habitats et des espèces aux données existantes pour une meilleure gestion du site Natura 2000. Faire remonter également ces données et initiatives au Système d'Information Nature et Paysages (SINP) et au Réseau d'Observateurs en Plongée (ROP) ainsi que toutes autres bases de données régionales ou nationales traitant notamment des sciences participatives ;
- valoriser cette action en l'accompagnant d'un travail de communication auprès des acteurs, en organisant régulièrement des réunions « retour sur le réseau plongeur » afin de présenter les données collectées et leur utilisation.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Indicateur	Mode de collecte / protocole	Responsable
Suivi	Comptes rendus des réunions de concertation ; documents d'avancement ; rapports annuels des suivis et de la veille écologique	Structure animatrice
Evaluation	Appropriation du réseau par les acteurs de la plongée sous-marine ; nombre d'acteurs investis dans le réseau	Structure animatrice

Partenaires et acteurs pré-identifiés ou potentiels

Maître d'ouvrage pressenti : Structure animatrice

Maître d'œuvre pressenti : A définir ultérieurement

Partenaires scientifiques et techniques pressentis :

Partenaire (potentiels)	Mode de participation potentiel
Cybelle Méditerranée	Appui technique et scientifique
Commission Bio de la FFESSM	Appui technique
Conseil Général de l'Hérault	Appui technique et scientifique
Clubs et écoles de plongée locaux	
AAMP	

Partenaires administratifs et financiers à solliciter :

Partenaire	Mode de participation potentiel
DREAL-LR	Financement animation
AAMP	

Estimation du coût de l'action et des financements

Dans un premier temps, il s'agit essentiellement de la disponibilité de l'animateur à mobiliser les acteurs et à définir une stratégie de mise en œuvre du réseau.

Partenaire	Action prise en charge	Taux d'intervention (%)
DREAL-LR	Financement de l'animation du DOCOB	A définir par la convention d'animation Etat - Structure animatrice
Structure animatrice (AAMP)	Temps animateur	Idem

Calendrier de mise en œuvre

Année	2013	2014	2015
Action opérationnelle	Phase préparatoire de l'action	Mise en œuvre opérationnelle de l'action	
Budget prévisionnel (coût T.T.C)	Temps animation	Temps animation	

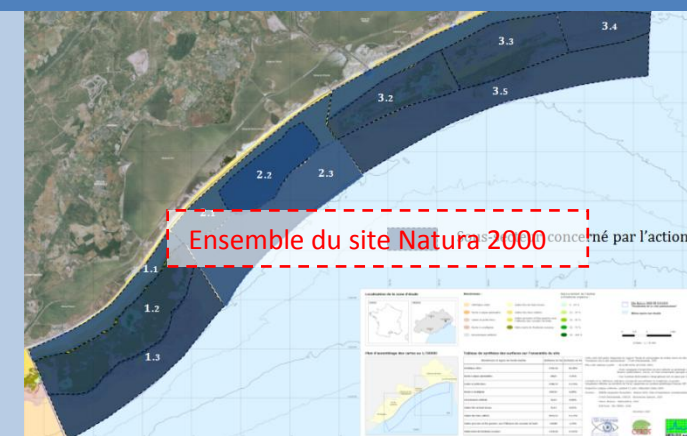


Appuyer en tant que de besoins les autorités compétentes en mer, par la diffusion d'informations et de documents

- **Orientation de gestion :** ACT. Favoriser le développement durable et la valorisation des usages et des activités socio-économiques compatibles avec les enjeux de conservation du site Natura 2000
- **Objectif de développement durable :** ACT.5 Soutenir les autorités compétentes en mer, en charge du respect et de l'application de la réglementation liée aux usages et à l'exploitation de ses ressources, et de son application
- **Mesure de gestion :** ACT.5.1 Soutenir et appuyer les autorités compétentes lors d'infractions commises au sein du site Natura 2000

Dispositif de l'action : Animation

Zone d'application de l'action



Enjeux et justification de l'action

Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	Ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés sur le site Natura 2000
Contexte	La multiplicité des usages présents sur le site Natura 2000 requiert un travail important de surveillance afin de s'assurer du respect de la réglementation concernant les usages en mer et l'exploitation des ressources. Ce travail est assuré par différentes unités de police : la délégation à la mer et au littoral (ex affaires maritimes), la gendarmerie maritime, les douanes, etc.
Menaces potentielles	Chalutage illégal dans la bande des 3 milles marins ; braconnage, etc.
Objectifs de l'action	Instaurer une dynamique de travail collaborative entre ces unités de police et la structure animatrice du site Natura 2000

Description de l'action et dispositif de mise en œuvre

Description de l'action :

Cette action d'animation prévoit l'appui de la structure animatrice aux autorités compétentes en mer, en charge de la réglementation liée aux usages et à l'exploitation de ses ressources, et de son application

Méthode de mise en œuvre :

Il s'agit de :

- favoriser les échanges entre la structure animatrice et l'ensemble des

acteurs concernés ;

- apporter les éléments d'information utiles aux autorités en cas d'infraction sur le site Natura 2000 (ex. d'information : cartographie des habitats, éléments écologiques, socio-économiques, enjeux de conservation, etc.) ;
- veiller et alerter les autorités compétentes sur tous comportements délictueux observés sur le site Natura 2000.

Réflexion : organiser, en lien avec les autorités compétentes, si nécessaire des journées de formation auprès des différentes unités de police sur les enjeux de conservation du site Natura 2000 et les messages à relayer auprès des acteurs.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Indicateur	Mode de collecte / protocole	Responsable
Suivi	Diffusion d'information ; nombre infractions commises sur le site Natura 2000	Structure animatrice ; Autorités administratives et judiciaires
Evaluation	Diminution des infractions ; évolution des comportements des usagers du site Natura2000	Structure animatrice ; Autorités administratives et judiciaires

Partenaires et acteurs pré-identifiés ou potentiels

Maître d'ouvrage pressenti : Structure animatrice

Maître d'œuvre pressenti : Structure animatrice

Partenaires scientifiques et techniques pressentis :

Partenaire (potentiels)	Mode de participation potentiel
Ensemble des brigades nautiques	Appui technique

Partenaires administratifs et financiers à solliciter :

Partenaire	Mode de participation potentiel
DREAL-LR	Financement animation
AAMP	

Estimation du coût de l'action et des financements

Partenaire	Action prise en charge	Taux d'intervention (%)
DREAL-LR	Financement de l'animation du DOCOB	A Définir par la convention d'animation Etat - Structure animatrice
Structure animatrice (AAMP)	Temps animateur (impulsion, suivi, coordination et valorisation de l'action)	Idem

Calendrier de mise en œuvre

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Action opérationnelle	Appui et disponibilité de l'animateur auprès des autorités compétentes				
Budget prévisionnel (coût T.T.C)	Temps animation				



- **Orientation de gestion** : ACT. Favoriser le développement durable et la valorisation des usages et des activités socio-économiques compatibles avec les enjeux de conservation du site Natura 2000
- **Objectif de développement durable** : COM.1 Sensibiliser et informer les différents types de public à l'environnement marin, aux enjeux et aux objectifs de conservation du site Natura 2000
- **Mesure de gestion** : COM.1.1 Sensibiliser et communiquer auprès du grand public et des usagers du site Natura 2000

Dispositif de l'action : Animation

Zone d'application de l'action



Enjeux et justification de l'action

Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	Ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés sur le site Natura 2000
Contexte	Dans le cadre de l'élaboration du DOCOB et notamment lors des phases de concertation avec les acteurs, ces derniers ont fait part de l'intérêt de pérenniser les réunions d'information et de sensibilisation sur le site et la démarche Natura 2000
Objectifs de l'action	Poursuivre l'information, la sensibilisation et la communication sur la richesse et la fragilité écologique du site Natura 2000 ; maintenir une dynamique de consensus avec les acteurs, créée autour du site Natura 2000 durant la phase d'élaboration du DOCOB ; faciliter l'appropriation par les acteurs des enjeux et des objectifs du site Natura 2000

Description de l'action et dispositif de mise en œuvre

Description de l'action :

Cette action d'animation prévoit l'intervention de la structure animatrice auprès des usagers du site Natura 2000, notamment des professionnels et structures associatives. L'idée est d'informer les acteurs sur la démarche Natura 2000. Mais également sur les enjeux, les objectifs et les stratégies de gestion du site Natura 2000 et identifier les messages à relayer auprès de leurs clients, adhérents, ou tout autres usagers présents sur le site Natura 2000.

Méthode de mise en œuvre :

Il s'agit de pérenniser les réunions d'information et de sensibilisation sur le site et la démarche Natura 2000, d'ores et déjà engagées dans le cadre de l'élaboration du DOCOB. Lors de ces temps d'échanges, divers outils

pourront être distribués aux acteurs pour diffusion (= notion d'acteurs relais) :

- plaquettes d'information sur le site Natura 2000 ;
- livrets sur la démarche Natura 2000 en mer ;
- diaporama de présentation du site Natura 2000, ces enjeux, ces objectifs et ces stratégies de gestion. Ce diaporama pourra alors être utilisé par les acteurs comme outil de vulgarisation de la démarche Natura 2000, lors de rassemblement (ex. manifestation sportive, assemblée générale, réunion des adhérents, etc.) ;
- un texte explicatif sur le site et la démarche Natura 2000 ainsi qu'un logo Natura 2000, à destination des sites internet et autres interfaces numériques des structures sensibilisées.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Indicateur	Mode de collecte / protocole	Responsable
Suivi	Diffusion d'information ; nombre d'intervention réalisées	Structure animatrice
Evaluation	Appropriation des enjeux et des objectifs du site Natura 2000 ; maintien de la dynamique de concertation ;	Structure animatrice

Partenaires et acteurs pré-identifiés ou potentiels

Maître d'ouvrage pressenti : Structure animatrice

Maître d'œuvre pressenti : Structure animatrice

Partenaires scientifiques et techniques pressentis :

Partenaire (potentiels)	Mode de participation potentiel
A définir ultérieurement	

Partenaires administratifs et financiers à solliciter :

Partenaire	Mode de participation potentiel
DREAL-LR	Financement animation
AAMP	

Estimation du coût de l'action et des financements

Partenaire	Action prise en charge	Taux d'intervention (%)
DREAL-LR	Financement de l'animation du DOCOB	A Définir par la convention d'animation Etat - Structure animatrice
Structure animatrice (AAMP)	Temps animateur (impulsion, suivi, coordination et valorisation de l'action)	Idem

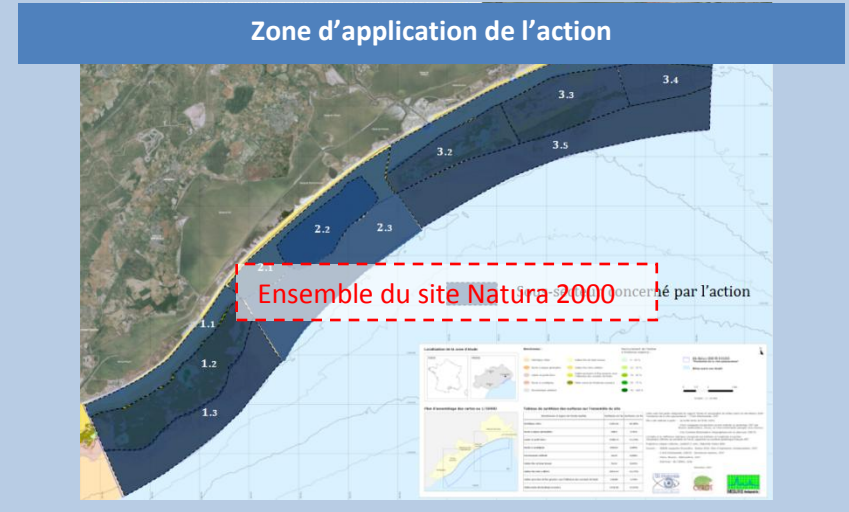
Calendrier de mise en œuvre

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Action opérationnelle	Disponibilité et intervention de l'animateur				
Budget prévisionnel global (coût T.T.C)	Temps animation				



- **Orientation de gestion :** ATM. Contribuer à l'articulation des différentes démarches de gestion du littoral en intégrant les interactions bassins versants–lagunes–mer, avec les enjeux de conservation du site Natura 2000
- **Objectif de développement durable :** ATM.1 Limiter les impacts sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des aménagements littoraux et travaux réalisés sur le littoral du site Natura 2000 et dans sa proximité directe
- **Mesure de gestion :** ATM.1.2 Suivre les programmes et études traitant des thématiques d'aménagement et de travaux d'entretien sur le littoral

Dispositif de l'action : Hors Natura 2000 mais contribution positive



Enjeux et justification de l'action

Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	Ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés sur le site Natura 2000
Contexte	Situé au droit d'un littoral fortement urbanisé et artificialisé, le site Natura 2000 est soumis à l'influence de nombreux aménagements, travaux d'entretien et de gestion des infrastructures qui le compose. Exemples, les rechargements en sable, les aménagements estivaux des plages, ou encore les dragages et curages des ports et des canaux, etc.
Menaces potentielles	Modification des apports sédimentaires et mouvements sédimentaires (= hyper-sédimentation ou déficit) ; augmentation de la turbidité ; rejet ou altération de la qualité de l'eau ; dégradation mécanique et/ou par contact des fonds ; dérangement (visuel – sonore)
Objectifs de l'action	Améliorer les connaissances des facteurs de dégradation causés par les aménagements et les travaux réalisés sur le site Natura 2000 ou dans sa proximité directe, afin d'en limiter les impacts sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire

Description de l'action et dispositif de mise en œuvre

Description de l'action :

Cette action vise à réaliser une veille active sur les projets et programmes relatifs à l'aménagement et à l'entretien du littoral et de ces infrastructures. Exemple de projet actuellement en cours : le projet REPBAM²³ (Creocean/UM2).

Méthode de mise en œuvre :

Veille active de la structure animatrice sur divers projets et programmes locaux, régionaux, nationaux européens et internationaux traitant des thématiques d'aménagement et d'entretien du littoral.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Indicateur	Mode de collecte / protocole	Responsable
Suivi	Comptes rendus de réunion ; recherche bibliographie	Structure animatrice
Evaluation	Engagement dans divers programmes ; amélioration des connaissances	Structure animatrice

Partenaires et acteurs pré-identifiés ou potentiels

Maître d'ouvrage pressenti : Structure animatrice

Maître d'œuvre pressenti : Structure animatrice

Partenaires scientifiques et techniques pressentis :

Partenaire (potentiels)	Mode de participation potentiel
Universitaires	Non défini à ce stade
Bureaux d'études	
Etc.	

Partenaires administratifs et financiers à solliciter :

Partenaire	Mode de participation potentiel
DREAL-LR	Financement animation Natura 2000
AAMP	

Estimation du coût de l'action et des financements

Partenaire	Action prise en charge	Taux d'intervention (%)
DREAL-LR	Financement de l'animation du DOCOB	A définir par la convention d'animation Etat – Structure animatrice
Structure animatrice (AAMP)	Temps animateur	Idem

Calendrier de mise en œuvre

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Action opérationnelle	Veille annuelle de l'animateur sur les projets et programmes relatifs à cette problématique				
Budget prévisionnel global (coût T.T.C)	Temps animation + à définir si opportunité d'action opérationnelle				

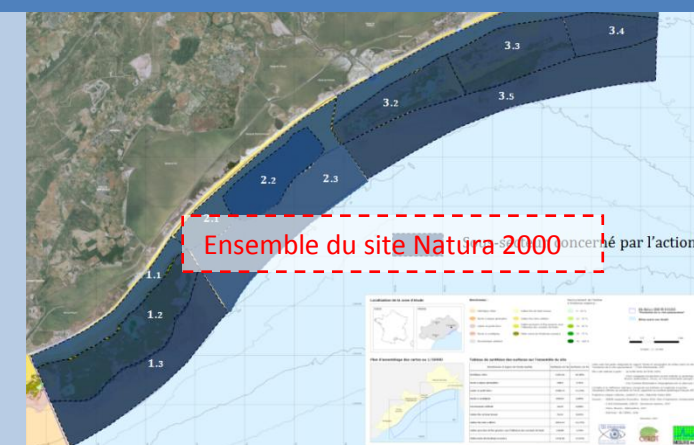
²³ REPBAM : REchargement et Panache sédimentaire dans la Baie d'Aigues-Mortes. L'objectif de cette étude est de monter l'impact potentiel des rechargements de plage et notamment des remobilisations de ces stocks sédimentaires lors d'événements tempétueux, et de leurs impacts sur les herbiers à posidonies.



- **Orientation de gestion :** ATM. Contribuer à l'articulation des différentes démarches de gestion du littoral en intégrant les interactions bassins versants–lagunes–mer, avec les enjeux de conservation du site Natura 2000
- **Objectif de développement durable :** ATM.1 Limiter les impacts sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des aménagements littoraux et travaux réalisés sur le littoral du site Natura 2000 et dans sa proximité directe
- **Mesure de gestion :** ATM.1.3 Soutenir les autorités compétentes en charge de la réglementation liée aux aménagements estivaux des plages

Dispositif de l'action : Animation

Zone d'application de l'action



Enjeux et justification de l'action

Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	Ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés sur le site Natura 2000
Contexte	Les plages du site Natura 2000 sont occupées entre mi-avril et fin septembre par 26 établissements (cadre : concession de plage). Ces établissements implantés sur le domaine public maritime constituent de véritables structures (démontables) relativement lourdes, dont certaines sont reliées au réseau collectif des eaux usées ou équipées de système individuel d'assainissement.
Menaces potentielles	Macro-déchets ; rejet ou altération de la qualité de l'eau ; dégradation mécanique ; dérangement (visuel – sonore)
Objectifs de l'action	Instaurer une dynamique de travail collaborative entre les professionnels du tourisme, les services instructeurs en charge de la réglementation (DDTM ²⁴) et la structure animatrice du site Natura 2000

Description de l'action et dispositif de mise en œuvre

Description de l'action :

Cette action d'animation prévoit l'appui de la structure animatrice aux autorités compétentes en charge de la réglementation liée aux concessions de plage.

Méthode de mise en œuvre :

Il s'agit de :

- favoriser les échanges entre la structure animatrice et l'ensemble des acteurs concernés (services instructeurs – DDTM -, collectivités et établissements occupant les plages) ;
- apporter les éléments d'information utiles aux autorités compétentes par rapport aux dossiers de renouvellement ou de demande de concession de plage, mais également en cas d'infraction sur le site Natura 2000 (ex. d'information : cartographie des habitats, éléments écologiques, socio-économiques, enjeux de conservation, etc.) ;
- veiller et alerter les autorités compétentes en cas de non-respect des cahiers des charges sur les plages du site Natura 2000.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Indicateur	Mode de collecte / protocole	Responsable
Suivi	Diffusion d'information ; échanges avec les acteurs concernés	Structure animatrice
Evaluation	Evolution des comportements des usagers du site Natura2000	Structure animatrice

Partenaires et acteurs pré-identifiés ou potentiels

Maître d'ouvrage pressenti : Structure animatrice

Maître d'œuvre pressenti : Structure animatrice

Partenaires scientifiques et techniques pressentis :

Partenaire (potentiels)	Mode de participation potentiel
DDTM 34	Appui technique
Police de l'eau ²⁵	Appui technique
AAMP	Appui technique et scientifique

Partenaires administratifs et financiers à solliciter :

Partenaire	Mode de participation potentiel
DREAL-LR	Financement animation
AAMP	

Estimation du coût de l'action et des financements

Partenaire	Action prise en charge	Taux d'intervention (%)
DREAL-LR	Financement de l'animation du DOCOB	A définir par la convention d'animation Etat – Structure animatrice
Structure animatrice (AAMP)	Temps animateur	Idem

Calendrier de mise en œuvre

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Action opérationnelle	Appui et disponibilité de l'animateur auprès des autorités compétentes				
Budget prévisionnel global (coût T.T.C)	Temps animation				

²⁴ Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

²⁵ Cellule Qualité des Eaux Littorales de la DREAL Languedoc-Roussillon.



N° 21



Veille active des suivis réglementaires, intégration des commissions de suivi afin d'initier une prise en compte des objectifs du site Natura 2000

1

- **Orientation de gestion :** ATM. Contribuer à l'articulation des différentes démarches de gestion du littoral en intégrant les interactions bassins versants-lagunes-mer, avec les enjeux de conservation du site Natura 2000
- **Objectif de développement durable :** ATM.2 Améliorer et suivre la qualité des eaux littorales
- **Mesure de gestion :** ATM.2.1 Suivre l'impact des rejets en mer

Dispositif de l'action : Hors Natura 2000 mais contribution positive

Zone d'application de l'action



Enjeux et justification de l'action

Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	Ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés sur le site Natura 2000
Contexte	Le maintien d'une bonne qualité des eaux littorales est un facteur déterminant pour assurer le bon état de conservation des habitats et des espèces du site Natura 2000. A ce titre, la problématique de la qualité de l'eau a été identifiée très rapidement par les acteurs locaux comme un des enjeux majeurs du site Natura 2000. Cependant, les leviers d'actions sont limités et bien souvent cet enjeu dépasse largement la démarche Natura 2000 et renvoie aux politiques de gestion de l'eau et des bassins versants. Néanmoins, via une dynamique d'articulation terre-mer cohérente, le site Natura 2000 peut agir en synergie avec ces différentes structures de gestion du territoire. Notamment en participant et en intégrant les enjeux et les objectifs du site Natura 2000 à ces diverses instances de gestion de l'eau. <i>A noter :</i> deux émissaires en mer des rejets d'effluents des stations d'épuration de Sète et de l'agglomération de Montpellier.
Menaces potentielles	Rejet ou altération de la qualité de l'eau ; augmentation de la turbidité ; envasement ; dysfonctionnements ponctuels
Objectifs de l'action	Articulation terre-mer ; impulser une dynamique collaborative avec les structures de gestion de la qualité de l'eau (ici les Agglomérations du Bassin de Thau et de Montpellier)

Description de l'action et dispositif de mise en œuvre

Description de l'action :

Les rejets en mer des stations d'épuration de Sète (mise en service en 2000 ; 135 000 équivalent habitants) et de Montpellier (mise en service en 2006 ; 470 000 équivalent habitants) font l'objet de suivis réglementaires annuels depuis leur mise en service. Cette action d'articulation terre-mer prévoit :

- une veille active des suivis annuels de contrôle et de surveillance réglementaires des rejets en mer des deux stations d'épuration²⁶ ;
- l'intégration du site Natura 2000 aux commissions de suivi de ces ouvrages en mer, afin d'initier une prise en compte des enjeux et des objectifs du site Posidonies de la côte palavasienne.

Méthode de mise en œuvre :

Il s'agit de :

- favoriser les échanges entre la structure animatrice et les structures en charge de ces ouvrages (Agglomérations du Bassin de Thau et de Montpellier) et maintenir la dynamique collaborative initiée dans le cadre de l'élaboration du DOCOB ;
- veiller aux résultats des suivis annuels ;
- participer²⁷ aux commissions de suivi.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Indicateur	Mode de collecte / protocole	Responsable
Suivi	Echanges avec les acteurs concernés ; comptes rendus des commissions de suivi ; rapports annuels des suivis réglementaires ;	Structure animatrice
Evaluation	Articulation terre-mer et prise en compte des enjeux et objectifs du site Natura 2000	Structure animatrice

²⁶ Plus de 10 tâches de suivi dont la qualité de l'eau, les sédiments, la matière vivante, les peuplements benthiques etc.

²⁷ En fonction de la disponibilité de l'animateur, il sera possible de désigner un membre du COPIL pour représenter le site Natura 2000 au sein de ces instances de suivi et de concertation.

Partenaires et acteurs pré-identifiés ou potentiels

Maître d'ouvrage pressenti : Structure animatrice

Maître d'œuvre pressenti : Structure animatrice

Partenaires scientifiques et techniques pressentis :

Partenaire (potentiels)	Mode de participation potentiel
Police de l'eau ²⁸	Appui technique
Agglomérations du Bassin de Thau et de Montpellier	
AAMP	Appui technique et scientifique

Partenaires administratifs et financiers à solliciter :

Partenaire	Mode de participation potentiel
DREAL-LR	Financement animation
AAMP	

Estimation du coût de l'action et des financements

Partenaire	Action prise en charge	Taux d'intervention (%)
DREAL-LR	Financement de l'animation du DOCOB	A définir par la convention d'animation Etat - Structure animatrice
Structure animatrice (AAMP)	Temps animateur	Idem

Calendrier de mise en œuvre

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Action opérationnelle	Veille active sur les suivis annuels et participation de la structure animatrice aux commissions de suivi				
Budget prévisionnel global (coût T.T.C)	Temps animation				

²⁸ Cellule Qualité des Eaux Littorales de la DREAL Languedoc-Roussillon.



N° 22



Veille active et transfert d'expérience entre acteurs sur les suivis et les résultats des études et des programmes relatifs à la qualité de l'eau des cinq bassins versants et de la masse d'eau littorale

1

- **Orientation de gestion :** ATM. Contribuer à l'articulation des différentes démarches de gestion du littoral en intégrant les interactions bassins versants-lagunes-mer, avec les enjeux de conservation du site Natura 2000
- **Objectif de développement durable :** ATM.2 Améliorer et suivre la qualité des eaux littorales
- **Mesure de gestion :** (i) ATM.2.2 Suivre les apports des cinq bassins versants et inscrire le site Natura 2000 dans une dynamique collaborative avec les structures de gestion de la qualité de l'eau
(i) ATM.2.4 Suivre les paramètres physico-chimiques et bactériologiques des eaux littorales

Dispositif de l'action : Hors Natura 2000 mais contribution positive

Zone d'application de l'action



Enjeux et justification de l'action

Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	Ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés sur le site Natura 2000
Contexte	Situé à l'interface du milieu terrestre et marin, le site Natura 2000 est soumis à l'influence majeure d'un important réseau hydrographique, composé de 5 bassins versants. Ces réseaux et masses d'eaux (lagunaires et côtières) font l'objet de nombreuses études et suivis réguliers. A ce titre, doit être engagée une dynamique de partage et de transfert de connaissance et de compétence sur ces milieux et leurs facteurs de dégradation, entre la structure animatrice et les structures en charge de ces études et suivis.
Objectifs de l'action	Articulation terre-mer ; impulser une dynamique collaborative avec les structures et réseaux de suivis de la qualité des eaux ²⁹ littorales, lagunaires et des réseaux hydrographiques ; favoriser le transfert d'expérience entre acteurs

Description de l'action et dispositif de mise en œuvre

Description de l'action :

Cette action vise à assurer une veille active sur les études, réseaux et suivis de la qualité des eaux des 5 bassins versants, des lagunes et de la masse

d'eau côtière. A travers cette action, la structure animatrice doit également pouvoir saisir - sur cette problématique - des opportunités d'étude, de suivi et d'expérimentation sur la masse d'eau concernée par le site Natura 2000. Enfin elle veillera à développer et pérenniser les échanges et les transferts d'expérience avec les acteurs en charge de cette thématique de suivi et de surveillance de la qualité des eaux.

Méthode de mise en œuvre :

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette action, il s'agit de :

- favoriser les échanges entre la structure animatrice et les réseaux, structures en charge du suivi de la qualité des eaux littorales, lagunaires et des bassins versants. Comme par exemple, les réseaux de surveillance nationaux (REMI, REPHY, REPOM, *etc.*), les suivis actuels et à venir des différentes Directives Européenne (DCE³⁰, Directive baignade, DCSMM³¹), le réseau suivi lagunaire ou encore des outils locaux de surveillance comme Omega Thau ou Microgam, *etc.* **Les acteurs :** Ifremer, bureaux d'études, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, Agence Régionale de Santé, Cellule qualité des eaux littorales, Cépralmar, les 5 structures de gestion des bassins versants, les universités, *etc.* ;
- veiller aux résultats de ces réseaux de surveillance et de suivi ;

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Indicateur	Mode de collecte / protocole	Responsable
Suivi	Echanges avec les réseaux de suivi et les acteurs concernés ; comptes rendus de réunion ; études et rapports	Structure animatrice
Evaluation	Articulation terre-mer ; transfert d'expérience entre acteurs	Structure animatrice

³⁰ Directive Cadre Eau.

³¹ Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin.

Partenaires et acteurs pré-identifiés ou potentiels

Maître d'ouvrage pressenti : Structure animatrice

Maître d'œuvre pressenti : Structure animatrice

Partenaires scientifiques et techniques pressentis :

Partenaire (potentiels)	Mode de participation potentiel
Cellule qualité des eaux littorales	Appui technique et scientifique
Bureaux d'études	
Ifremer	
Cépralmar	
AERM&C	
AAMP	
Agence Régional de Santé	
Structures de gestion des bassins versants	
<i>Etc.</i>	

Partenaires administratifs et financiers à solliciter :

Partenaire	Mode de participation potentiel
DREAL-LR	Financement animation
AAMP	

Estimation du coût de l'action et des financements

Partenaire	Action prise en charge	Taux d'intervention (%)
DREAL-LR	Financement de l'animation du DOCOB	A définir par la convention d'animation Etat - Structure animatrice
Structure animatrice (AAMP)	Temps animateur	Idem

²⁹ Divers suivis : physico-chimique, bactériologique, écologique, sédimentaire *etc.*

Calendrier de mise en œuvre

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Action opérationnelle	Veille active de l'animateur sur les réseaux et suivis relatifs à cette problématique				
Budget prévisionnel global (coût T.T.C)	Temps animation + à définir si opportunité d'action opérationnelle				



Intégrer les instances de concertation des cinq bassins versants et initier la prise en compte des objectifs du site Natura 2000

- **Orientation de gestion :** ATM. Contribuer à l'articulation des différentes démarches de gestion du littoral en intégrant les interactions bassins versants–lagunes–mer, avec les enjeux de conservation du site Natura 2000
- **Objectif de développement durable :** ATM.2 Améliorer et suivre la qualité des eaux littorales
- **Mesure de gestion :** ATM.2.2 Suivre les apports des cinq bassins versants et inscrire le site Natura 2000 dans une dynamique collaborative avec les structures de gestion de la qualité de l'eau

Dispositif de l'action : Hors Natura 2000 mais contribution positive

Zone d'application de l'action



Enjeux et justification de l'action

Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	Ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés sur le site Natura 2000
Contexte	Situé à l'interface du milieu terrestre et marin, le site Natura 2000 est soumis à l'influence majeure d'un important réseau hydrographique, composé de 5 bassins versants. La conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire est par conséquent intimement liée aux mesures qui seront prises localement à travers l'ensemble des politiques de gestion régissant ces territoires situés en amont du site Natura, à travers notamment les politiques de gestion de l'eau (SAGE, contrat de baie, contrat de rivière, etc.). Au travers d'une articulation terre-mer cohérente, le site Natura 2000 peut agir en synergie avec ces différentes structures de gestion du territoire. Notamment en intégrant les enjeux et les objectifs du site Natura 2000 à ces divers outils et instances de gestion de l'eau.
Objectifs de l'action	Articulation terre-mer; impulser une dynamique de travail collaborative avec les structures de gestion des 5 bassins versants (Thau, Lez-Mosson, Or, Vidourle, Vistre); favoriser le transfert d'expérience entre acteurs

Description de l'action et dispositif de mise en œuvre

Description de l'action :

Cette action de mise en cohérence terre-mer des problématiques de qualité

des eaux, vise à inclure le site Natura 2000 dans les débats et les réflexions relatives à ces enjeux.

Méthode de mise en œuvre :

Il s'agit de :

- pérenniser les échanges – engagés dans le cadre de l'élaboration du DOCOB - entre la structure animatrice et les structures en charge de la gestion des problématiques de la qualité des eaux sur les 5 bassins versants concernés par le site Natura 2000 (acteurs : SMBT, SyBLE, SYMBO, SIAV, SMNVC)³² ;
- initier une dynamique de travail collaborative avec ces structures, permettant d'articuler et de mettre en cohérence les actions du DOCOB avec celles des documents, outils de gestion et de planification du territoire, dans l'optique de limiter les apports terrigènes. A noter également la possibilité de mutualiser des actions ayant des problématiques communes ;
- intégrer le site Natura 2000 au sein des instances de concertation et de gestion de la qualité de l'eau (CLE³³, Comités de Rivière, etc.) des 5 bassins versants afin d'initier une prise en compte des enjeux et des objectifs du site Natura 2000 et inversement.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Indicateur	Mode de collecte / protocole	Responsable
Suivi	Echanges avec les acteurs concernés ; comptes rendus de réunion ; actions mutualisées	Structure animatrice
Evaluation	Articulation terre-mer ; transfert d'expérience et dynamique collaborative avec les structures de gestion des 5 bassins versants	Structure animatrice

³² Syndicat Mixte du Bassin de Thau (SMBT), Syndicat du bassin de Lez (SyBLE), Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (SYMBO), Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle (SIAV), Syndicat Mixte des Nappes Vistrenque et Costières (SMNVC).

³³ Comité Local de l'Eau.

Partenaires et acteurs pré-identifiés ou potentiels

Maître d'ouvrage pressenti : Structure animatrice

Maître d'œuvre pressenti : Structure animatrice

Partenaires scientifiques et techniques pressentis :

Partenaire (potentiels)	Mode de participation potentiel
Structures de gestion des 5 bassins versants AAMP	Appui technique et scientifique

Partenaires administratifs et financiers à solliciter:

Partenaire	Mode de participation potentiel
DREAL-LR AAMP	Financement animation

Estimation du coût de l'action et des financements

Partenaire	Action prise en charge	Taux d'intervention (%)
DREAL-LR	Financement de l'animation du DOCOB	A définir par la convention d'animation Etat – Structure animatrice
Structure animatrice (AAMP)	Temps animateur	Idem

Calendrier de mise en œuvre

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Action opérationnelle	Disponibilité de l'animateur pour une mise en cohérence terre-mer de la problématique qualité de l'eau ; intégration du site Natura 2000 aux instances de gestion et de concertation des 5 bassins versants				
Budget prévisionnel global (coût T.T.C)	Temps animation				



Engager une réflexion collective à l'ensemble des AMP sur la mise en place d'outils de suivi des paramètres environnementaux

- **Orientation de gestion :** ATM. Contribuer à l'articulation des différentes démarches de gestion du littoral en intégrant les interactions bassins versants-lagunes-mer, avec les enjeux de conservation du site Natura 2000
- **Objectif de développement durable :** ATM.2 Améliorer et suivre la qualité des eaux littorales
- **Mesure de gestion :** ATM.2.4 Suivre les paramètres physico-chimiques et bactériologiques des eaux littorales

Dispositif de l'action : Animation

Zone d'application de l'action



Enjeux et justification de l'action

Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	Ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés sur le site Natura 2000
Contexte	La masse d'eau côtière concernée par le site Natura 2000 fait d'ores et déjà l'objet d'une surveillance de sa qualité physique, chimique et biologique (suivis et études menées dans le cadre des : Directive Cadre Eau, Réseaux de surveillance nationaux - ex. REMI, REPHY - Directive Baignade, suivis réglementaires des émissaires en mer des STEP ³⁴ de Sète et de Montpellier Agglomérations, etc.). Action préparatoire de l'action opérationnelle ATM.2.4.A « Mettre en place un outil de suivi des paramètres environnementaux »
Objectifs de l'action	Elaborer en concertation avec les autres AMP de la région ou de la façade maritime une réflexion sur l'implantation rationnelle d'outils permettant le suivi des paramètres environnementaux marins standards (ex. courantologie, turbidité, salinité, température, etc.)

Description de l'action et dispositif de mise en œuvre

Description de l'action :

L'objectif est d'assurer un complément aux réseaux de suivi existants et d'acquérir des indicateurs pertinents permettant de mieux comprendre les phénomènes de grande ampleur - pouvant affecter la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Cette action d'animation

AMP : Aires Marines Protégées

³⁴ Station d'épuration.

sous l'éclairage « articulation et mise en cohérence entre AMP », vise à engager une réflexion collective avec les AMP régionales ou de la façade maritime, sur l'élaboration d'une stratégie d'implantation d'outils permettant le suivi de paramètres environnementaux standards (ex. mise en place de capteurs passifs mesurant la température, turbidité, salinité, etc.) à l'image de la campagne T-MED.

Méthode de mise en œuvre :

Amorcer une dynamique de travail collaborative avec l'ensemble des AMP afin d'aboutir à un document cadre identifiant (i) les différents outils de suivis des paramètres environnementaux, reproductibles et transposables entre aires marines protégées, (ii) une stratégie d'implantation cohérente entre AMP (= définir l'échelle géographique de travail la mieux adaptée : région ou façade maritime Méditerranéenne).

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Indicateur	Mode de collecte / protocole	Responsable
Suivi	Comptes rendus de réunion ; relevés de décision ; création d'un groupe de travail ; documents d'avancement ; échanges entre AMP	Structure animatrice
Evaluation	Document « outils de suivi des paramètres environnementaux au sein des AMP »	Structure animatrice

Partenaires et acteurs pré-identifiés ou potentiels

Maître d'ouvrage pressenti : A définir ultérieurement

Maître d'œuvre pressenti : A définir ultérieurement

Partenaires scientifiques et techniques pressentis :

Partenaire (potentiels)	Mode de participation potentiel
DREAL LR	A définir
AAMP	
AERM&C	
AMP régionales ou de façade	

Partenaires administratifs et financiers à solliciter :

Partenaire	Mode de participation potentiel
DREAL-LR	Financement animation Natura 2000
AAMP	
AERM&C	A définir

Estimation du coût de l'action et des financements

Dans un premier temps, il s'agit essentiellement de la disponibilité de l'animateur à impulser et s'investir dans une dynamique collaborative entre AMP.

Partenaire	Action prise en charge	Taux d'intervention (%)
DREAL-LR	Financement de l'animation du DOCOB	A définir par la convention d'animation Etat - Structure animatrice
Structure animatrice (AAMP)	Temps animateur	Idem

Calendrier de mise en œuvre

Année	2013	2014	2015	2016
Action opérationnelle	Travail de co-construction du document « outils de suivi des paramètres environnementaux au sein des AMP »		Mise en œuvre opérationnelle de l'action (ATM.2.4.A)	
Budget prévisionnel (coût T.T.C)	Temps animation		A définir	

Partie IV : Charte Natura 2000

Dans le cadre de l'élaboration du DOCOB « Posidonies de la côte palavasienne », une Charte Natura 2000 Collective a été élaborée (volet I cf. Figure 6). De portée générale, cette Charte Natura 2000 ne permet pas de sécuriser les évaluations des incidences au titre de Natura 2000, comme pourront le faire les Chartes par usage qui disposeront « d'engagements spécifiques à une activité » et seront annexées à la Charte Collective (volet II cf. Figure 6).

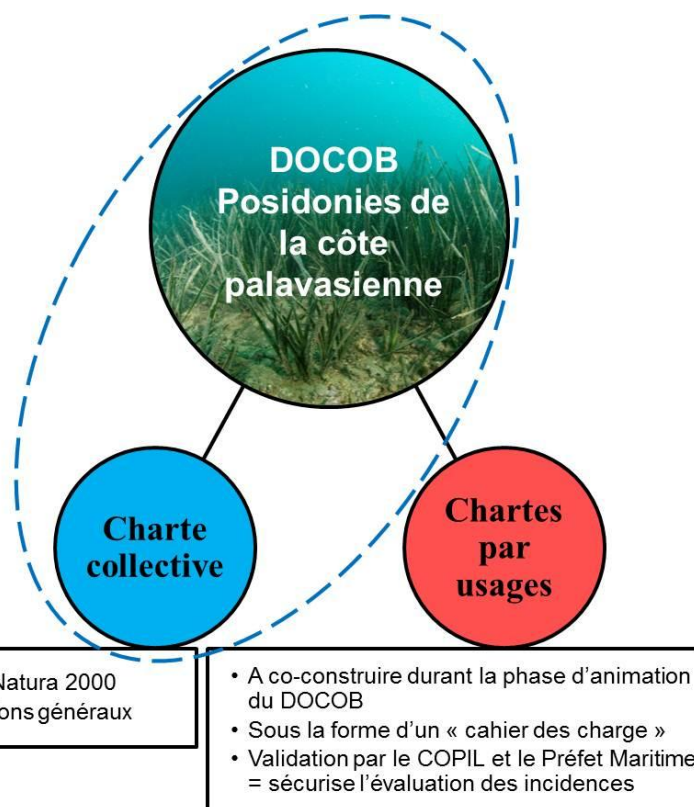
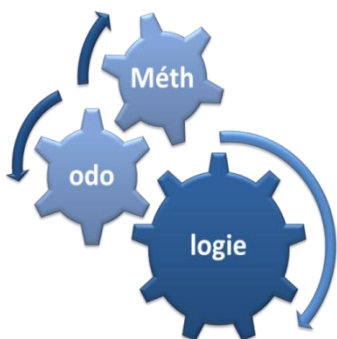


Figure 6 : La double finalité de la Charte Natura 2000 Posidonies de la côte palavasienne.



L'élaboration de la Charte Natura 2000 Collective a nécessité de nombreux échanges formels et informels avec les acteurs locaux, notamment lors des différentes phases de concertation pour l'élaboration du Tome II (cf. Méthodologie d'élaboration du Tome II – pp. 14). A ce titre, un groupe de travail « Charte Natura 2000 » s'est réuni le 1^{er} juin 2012 afin de co-construire et d'aboutir à un document partagé par tous, pouvant être porté à connaissance et signé par le plus grand nombre.

A. Qu'est-ce que la Charte Natura 2000 Collective

Outil d'adhésion volontaire aux valeurs et aux objectifs de Natura 2000, la Charte constitue un des outils contractuels de mise en œuvre du DOCOB. Elle est définie par le décret n° 2006-922 du 26 juillet 2006 (Article. R. 414-12. - I.) comme un document « *constitué d'une liste d'engagements contribuant à la réalisation des objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces définis dans le document d'objectifs. Les engagements contenus dans la Charte portent sur des pratiques de gestion, ou des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces.* »

Conçue initialement pour le domaine terrestre³⁵, en mer la Charte Natura 2000 se « maritimise » peu à peu, avec notamment le concours de sites Natura 2000 précurseurs comme en Languedoc-Roussillon ceux des « Posidonies du Cap d'Agde », « Posidonies de la côte des Albères » et en région Provence-Alpes-Côte d'Azur par exemple celui des trois Caps « Cap Lardier, cap Taillat, cap Camarat ». Tous ont fortement inspiré la Charte Natura 2000 Collective du site Posidonies de la côte palavasienne.

A qui s'adresse la Charte Natura 2000 Collective ?

« Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels ou personnels ayant une activité inclus dans le site peut adhérer à la Charte Natura 2000 ». La Charte Collective est donc destinée à l'ensemble des usagers et acteurs du site Natura 2000 Posidonies de la côte palavasienne, qu'ils soient individuels ou bien regroupés en structure collective (associations, prud'homies, clubs, écoles d'activités récréatives, etc.), exerçant une activité professionnelle ou de loisir en lien avec le site Natura 2000.

A noter : L'adhésion à la Charte Natura 2000 n'implique pas le versement d'une contrepartie financière, contrairement aux contrats Natura 2000 - autre outil contractuel du DOCOB.

Durée de l'adhésion à la Charte Natura 2000 Collective ?

Conformément à l'Article R. 414-12 du Code de l'environnement, l'adhérent à la Charte Natura 2000 s'engage pour une durée de cinq ans – à compter de la réception du formulaire d'adhésion par le Préfet qui en accuse réception.

A noter : si le DOCOB et donc la Charte Natura 2000 sont révisés et modifiés, l'adhérent pourra renouveler son engagement en signant la nouvelle Charte Natura 2000, se réengageant ainsi pour cinq ans.

Objectifs de la Charte Natura 2000 Collective

Cette démarche volontaire et contractuelle vise à :

- **conserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire** ayant justifié la désignation du site Natura 2000 ;
- **favoriser la poursuite, le développement et la valorisation des pratiques favorables** à leur conservation ;
- **faire reconnaître, généraliser et « labelliser » les bonnes pratiques** permettant le maintien de ces habitats et ces espèces remarquables.

³⁵ Sur le domaine terrestre, la Charte Natura 2000 permet notamment une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. En mer où le seul propriétaire est l'Etat Français, les Chartes Natura 2000 ne donnent pas lieu aux mêmes engagements et aux mêmes avantages qu'en milieu terrestre.

Contenu de la Charte Natura 2000 Collective

Document simple et compréhensible par tous, il contient :

- **un rappel d'ordre général** sur la Charte et une présentation du site Natura 2000 ;
- **des engagements généraux** correspondant aux bonnes pratiques à adopter. Ces engagements sont construits via une approche « comment faire mieux ».

Le niveau d'exigence de la Charte Natura 2000 Collective :

La Charte Natura 2000 Collective doit porter à connaissance des comportements et pratiques générales permettant la conservation des habitats et espèces remarquables présentes sur le site Natura 2000. Il faut donc distinguer la Charte Natura 2000 Collective (volet I - cf. Figure 6) dont les engagements généraux s'adressent à l'ensemble des usagers et acteurs du site Natura 2000 et les Chartes spécifiques par usage (volet II - cf. Figure 6) – à élaborer dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 - qui définiront les conditions précises selon lesquelles la pratique de certaines activités n'aura pas d'impact significatif sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire identifiés.

En bref, signer la Charte Natura 2000 Collective c'est ...

- **s'impliquer** dans la démarche Natura 2000 ;
- **reconnaître et garantir le maintien** de pratiques existantes favorables à la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ;
- **ajuster** certaines pratiques afin de les rendre compatibles avec la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Vous trouverez en page 89 la Charte Natura 2000 Collective du site Posidonies de la côte palavasienne.

B. Les Chartes Natura 2000 par usage

Les Chartes spécifiques par usage seront élaborées dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 en concertation avec les acteurs locaux concernés et viendront compléter la Charte Collective grâce aux volets « engagements spécifiques à une activité » (Loi Warsmann 2012-387 du 22 mars 2012, codifié à l'article L.414-3 du code de l'environnement³⁶). Construites sous la forme d'un cahier des charges, elles permettront de définir les conditions précises selon

³⁶ Loi relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives. La Charte apparaît avec la Loi « Warsmann » comme un outil destiné à simplifier la mise en œuvre des évaluations des incidences au titre de Natura 2000, notamment dans le cadre d'activités récurrentes et de faible impact se déroulant sur les sites Natura 2000.

lesquelles la pratique de l'activité ciblée n'aura pas d'impact significatif sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire identifiés. Ces Chartes permettront de sécuriser et simplifier la mise en œuvre du dispositif du régime d'évaluation des incidences (cf. Partie évaluation des incidences au titre de Natura 2000 – pp. 23). Ciblées par usage, elles offriront la possibilité aux acteurs – professionnels, associatifs, et pratiquants libres – de faire reconnaître les pratiques responsables de leur activité vis-à-vis de la démarche Natura 2000.

Contenu des « engagements spécifiques à une activité »

Ces engagements par activité doivent garantir que celle-ci ne sera pas susceptible de porter atteinte de manière significative aux différents habitats et espèces identifiés sur le site Natura 2000 Posidonies de la côte palavasienne. Cela requiert :

- **un niveau de détail suffisant** sur les modalités d'exécution et de pratique de l'activité ;
- **des engagements « fermes »** ne laissant aucune place à l'interprétation ;
- **des points de contrôle** associés à chaque engagement, permettant d'attester le respect et la prise en compte de ces derniers.

Afin de sécuriser son évaluation des incidences, le porteur du projet devra joindre à l'appui de sa demande d'autorisation ou du dépôt de sa déclaration, une copie du formulaire d'adhésion à la Charte par usage. En cas de non-respect de ces engagements, un régime de sanctions administratives et pénales est prévu³⁷. D'après l'Article L.414-5-1 (Modifié par LOI n°2012-387 du 22 mars 2012 - art. 69) :

I. Lorsqu'un programme ou projet d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations ou lorsqu'une manifestation ou une intervention entrant dans les prévisions de l'article L. 414-4 est réalisé sans évaluation préalable, sans l'accord requis ou en méconnaissance de l'accord délivré ou lorsque les engagements spécifiques mentionnés au II de l'article L. 414-3 n'ont pas été respectés, l'autorité de l'Etat compétente met l'intéressé en demeure d'arrêter immédiatement l'opération et de remettre, dans un délai qu'elle fixe, le site dans son état antérieur. Sauf en cas d'urgence, l'intéressé est mis à même de présenter ses observations préalablement à la mise en demeure.

II. Si à l'expiration du délai qui lui a été imparti pour la remise en état du site l'intéressé n'a pas obtempéré, l'autorité administrative peut :

³⁷ La Loi « Warsmann » institue par modification de l'article L.414-5 du Code de l'environnement un cadre de sanctions administratives et pénales en cas de non-respect des engagements spécifiques par activité.

1° Ordonner à l'intéressé de consigner entre les mains d'un comptable public une somme répondant du montant des opérations à réaliser, laquelle lui est restituée au fur et à mesure de l'exécution des mesures prescrites. Il est procédé au recouvrement de cette somme comme en matière de créances étrangères à l'impôt et au domaine. Pour le recouvrement de cette somme, l'Etat bénéficie d'un privilège de même rang que celui prévu à l'article 1920 du code général des impôts ;

2° Faire procéder d'office, aux frais de l'intéressé, à la remise en état du site.

III. *Les sommes consignées en application du 1° du II peuvent être utilisées pour régler les dépenses entraînées par l'exécution d'office des mesures prévues au 2° du II.*

NE SECURISE PAS L'EVALUATION DES
INCIDENCES AU TITRE DE NATURA 2000



Charte Natura 2000

Collective

FR9101413 Posidonies de la côte palavasienne

Natura 2000 c'est ...

En concertation avec les acteurs locaux, trouver le juste équilibre entre le développement durable des activités économiques et la préservation des richesses naturelles d'un site et du réseau Natura 2000, en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles du site.

Halte aux idées reçues !

Un site Natura 2000 en mer n'est pas un musée où toute activité serait interdite et où l'homme ne serait que spectateur. Bien au contraire, l'homme doit y être acteur.

Signer la Charte Collective pour ...

Partager des valeurs communes et contribuer à la conservation de notre patrimoine naturel marin.

La Charte Collective contient ...

Une liste d'engagements volontaires correspondant aux pratiques de gestion et aux comportements favorables à la conservation d'un bien commun : le milieu marin.

La Charte Collective s'adresse...

A tous les usagers du site Posidonies de la côte palavasienne, qu'ils soient individuels ou regroupés en collectif, exerçant une activité professionnelle ou de loisir. L'adhésion à cette Charte Collective est effective pour 5 ans (Art. R. 414-12 du Code de l'environnement).

Une démarche volontaire...

Qui ne se substitue pas aux obligations réglementaires et légales existantes liées aux usages de la mer, à l'exploitation de ses ressources et aux évaluations des incidences au titre de Natura 2000. Il convient donc de prendre connaissance de la réglementation en vigueur relative à votre activité et de la respecter.

- POUR EN SAVOIR PLUS -

Site internet : <http://cote-palavasienne.n2000.fr/>

Contact : (Nom & coordonnées de la structure animatrice)

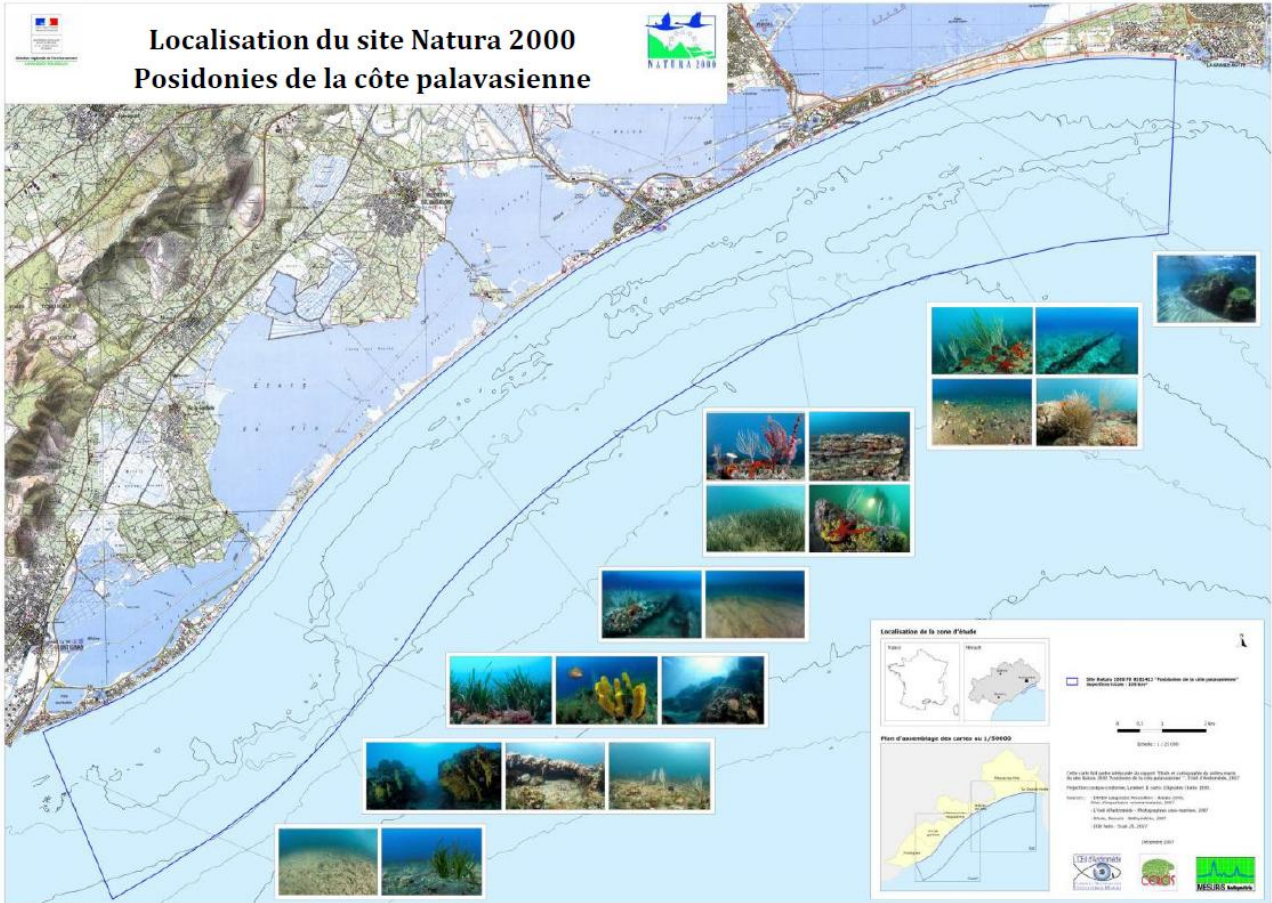


web





**Localisation du site Natura 2000
Posidonies de la côte palavasiennne**





Présentation du site Natura 2000 Posidonies de la côte palavasiennne

Situé dans la partie la plus septentrionale du golfe du Lion, le site Natura 2000 Posidonies de la côte palavasiennne couvre une vaste étendue marine de 10 830 hectares entre les communes de La Grande-Motte et Frontignan et ce jusqu'aux 2 milles marins au large.

Ce site Natura 2000 présente une grande diversité d'habitats et de paysages sous-marins qui en font toute sa richesse et sa singularité. Il correspond d'ailleurs à l'un des trois sites du Languedoc-Roussillon désignés site Natura 2000 pour la présence de l'habitat prioritaire « herbiers de posidonies ». Constitué majoritairement de zones sableuses, de plateaux rocheux, et d'herbiers de posidonies, ce site est notamment fréquenté par le grand dauphin ainsi que par la tortue caouanne qui apprécient ses eaux riches et peu profondes.

Les habitats et espèces d'intérêt communautaire* en image



Herbiers de posidonies
(*Posidonia oceanica*)



Récifs



Bancs de sable à faible
couverture permanente
d'eau marine



Grand dauphin
(*Tursiops truncatus*)



Tortue caouanne
(*Caretta caretta*)





Sur l'ensemble du site Posidonies de la côte palavasienne, je m'engage à :

Engagements généraux

- Veiller à ne pas détruire ou porter atteinte aux habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000, et d'une manière générale au patrimoine naturel marin ;
- M'assurer que la pratique de mon activité ou projet est compatible avec les objectifs de conservation du site Natura 2000.

Engagements liés aux usages et activités

- Proscrire le mouillage de mon bateau sur les herbiers de posidonies et les récifs, au profit des zones sableuses ;
- Rester à plus de 100 mètres en position $\frac{3}{4}$ arrière et adopter un comportement discret lors d'observations des cétacés et tortues ;
- Diversifier autant que possible mes zones de pratiques ;
- Favoriser la cohabitation de l'ensemble des usagers du site Natura 2000.

Engagements liés la qualité des eaux littorales

- Adopter une démarche globale de respect de la qualité des eaux à terre comme en mer, contribuant à limiter l'impact de l'homme sur la qualité des milieux aquatiques. Quelques exemples :
 - Ramener à terre tous mes déchets et ceux récoltés et utiliser les installations de récupération ;
 - Utiliser les zones de carénage équipées de dispositifs de récupération et de traitement des eaux usées pour l'entretien de mon bateau ;
 - Utiliser des produits d'entretien respectueux de l'environnement.

Engagements participatifs*

- Informer et sensibiliser les usagers sur la fragilité et le respect de l'environnement marin du site Natura 2000 ainsi que l'existence de cette Charte ;
- Collaborer autant que possible à l'atteinte des objectifs de gestion du site Natura (exemples : collecte de macro-déchets, veille écologique avec des suivis expérimentaux *etc.*) ;
- Contribuer à la veille écologique sur le site Natura 2000 Posidonies de la côte palavasienne, en devenant un observateur actif. Quelques exemples :
 - Partager avec la structure animatrice mes observations naturalistes sur la faune et la flore marine ;
 - Signaler les dégradations et atteintes portées au milieu marin ;
 - Informer les organismes compétents en cas de capture accidentelle ou d'observation de cétacés et tortues échoués ou morts (cf. contacts).





Cochez le type d'adhésion :

Adhésion individuelle

- Promouvoir les principes et valeurs du site Natura 2000 auprès de mes réseaux sociaux et des autres usagers du site Natura 2000 et recommander leur adhésion à cette Charte.

Adhésion d'une structure

- Partager les objectifs de Natura 2000 et de sa Charte avec l'ensemble des adhérents / clients de ma structure ;
- Informer et sensibiliser régulièrement mes adhérents / clients sur :
 - les impacts environnementaux potentiels de(s) l'activité(s) pratiquée(s) ;
 - les dispositions réglementaires existantes ;
 - les bonnes pratiques à avoir individuellement et collectivement.

Fait à :

Le :

Nom de l'adhérent ou de la structure et signature :

CONTACTS - ALERTES

CROSS : radio VHF canal 16

Pompiers : 18 ou 112

Echouage cétacés : Réseau National Echouage (RNE)

Contactez le GECEM : 04.91.26.72.25 / 06.27.02.58.66

Echouage tortues marines :

Contactez le CESTMed (centre de soins) : 04.66.51.57.37 / 06.24.47.51.55

Réseau Tortues Marines de Méditerranée Française (RTMMF) : 06.64.79.54.23



Partie V : Suivi et évaluation du DOCOB

A. Evaluation et suivi à l'échelle du site Natura 2000

Le DOCOB est un outil de gestion et de planification à long terme. Cette vision de long terme est indispensable pour mesurer efficacement la qualité et l'efficacité de la gestion du site Natura 2000. Ainsi pour s'assurer de la bonne mise en œuvre et de l'efficacité des mesures et des actions du DOCOB, dans la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et ainsi répondre pleinement à l'obligation de résultat de la démarche Natura 2000. Le volet opérationnel du DOCOB s'est doté d'un objectif de suivi de l'impact et de l'efficacité des mesures et des actions, ceci à travers l'action d'animation suivante :

ANI.1.2.A. Mesurer et évaluer l'efficacité des mesures de gestion et actions mises en œuvre par le DOCOB sur la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Cette action doit permettre (i) le développement et l'alimentation d'un tableau de bord du site Natura 2000³⁸ construit autour d'indicateurs (notamment sur l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire) et également (ii) le renseignement de la base de données SUDOCO, destinée au suivi de la mise en œuvre des DOCOBs à l'échelle nationale.

En parallèle de ce travail d'animation du DOCOB et conformément à l'Article R. 414-9-6 du Code de l'environnement, le DOCOB doit tous les 3 ans faire l'objet d'un rapport sur sa mise en œuvre, les difficultés rencontrées et sur l'évaluation périodique de l'état de conservation de ses habitats et de ses espèces d'intérêt communautaire. Ce rapport remis au Comité de pilotage n'implique pas une révision du DOCOB, si son volet opérationnel correspond toujours aux enjeux de conservation du site Natura 2000. En effet, la révision requiert un nouvel examen du DOCOB dans la perspective de modifications importantes lorsque les objectifs qui ont présidé à la désignation du site Natura 2000 n'ont pas été atteints ou ne sont pas susceptibles de l'être. En revanche le DOCOB peut faire l'objet de mises à jour régulières - considérées comme mineures - qui doivent être validées par le COPIL lors de la réunion annuelle de ses membres.

B. Evaluation et suivi à l'échelle biogéographique

Le site Natura 2000 Posidonies de la côte palavasioise en tant qu'entité écologique fait partie d'un large réseau de sites Natura 2000 à l'échelle de la façade maritime Méditerranéenne, Française et Européenne. A ce titre et afin d'évaluer la pertinence et l'efficacité du réseau

³⁸ Suivant le modèle des tableaux de bord des aires marines protégées, développé par l'Agence des aires marines protégées.

européen Natura 2000³⁹, les Etats membres doivent adresser tous les 6 ans à l'Union Européenne un bilan de la mise en œuvre de la Directive « Habitats, Faune, Flore » sur leur territoire. En France, cela passe par l'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces des sites Natura 2000 et concerne six domaines biogéographiques du territoire métropolitain dont deux domaines marins : Atlantique marin et Méditerranée marin. Cette évaluation est réalisée selon un cadre méthodologique commun pour tous les Etats membres (European Commission, 2005), fourni par la Commission Européenne et adapté au niveau national par le Muséum National d'Histoire Naturel (Bensettiti et *al.*, 2006). L'ensemble des suivis et études de l'état de conservation des espèces et des habitats naturel d'intérêt communautaire du site Natura 2000 Posidonies de la côte palavasienne - d'ores et déjà mises en œuvre et à venir dans l'animation du site, viendront nourrir ces évaluations biogéographiques.

Prochaine phase d'évaluation biogéographique - 2013

³⁹ La Directive « Habitats-Faune-Flore » fixe un objectif à atteindre à savoir maintenir ou restaurer dans un état de conservation favorable les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire.

Table des sigles

AAMP : Agence des aires marines protégées

AERM&C : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse

AFIT : Agence Française de l'Ingénierie Touristique

AMP : Aire Marine Protégée

CDB : Convention sur la Diversité Biologique

CDESI : Commission Départemental des Espaces Sites et Itinéraires relatifs aux Sports de Nature

CDT : Comité Départemental du Tourisme

CEDRE : Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux

CELRL : Conservatoire des Espaces Littoraux et des Rivages Lacustres

CEPRALMAR : Centre d'étude et de promotion des activités lagunaires et maritimes

CESTMED : Centre d'Etudes et de Sauvegarde des Tortues Marines de Méditerranée

CETE : Centre d'Études Techniques de l'Équipement

CG 34 : Conseil Général de l'Hérault

CLPMEM-LR : Comité Local des Pêches Maritimes et des Élevages Marins du Languedoc-Roussillon

CNUDM : Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer

CNPMEM-LR : Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins

COFIL : Comité de pilotage

CQUEL : Cellule Qualité des Eaux Littoral – Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement du Languedoc-Roussillon

CRPMEM-LR : Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins du Languedoc-Roussillon

CSNPSN : Conseil Supérieur de la Navigation et des Sports Nautiques

CSRPN LR : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Languedoc-Roussillon

DCSMM : Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DHFF : Directive Habitat Faune Flore

DIREN : Direction Régionale de l'Environnement

DIRM : Direction Inter-Régionale de la mer

DML : Délégation à la Mer et au Littoral

DPM : Domaine Public Maritime

DOCOB : DOcument d'OBjectif

DO : Directive Oiseaux

DRE : Direction Régionale de l'Équipement

DREAL-LR : Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement du Languedoc-Roussillon

DRIRE : Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement

DRJSCS et DDJSCS : Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale

EID : Entente Interdépartementale de la Démoustication

FSD : Formulaire Standard des Données

GECEM : Groupe d'Etude des Cétacés de Méditerranée

GIS3M : Groupement d'Intérêt Scientifique pour les Mammifères Marins en Méditerranée

GTMF : Groupe Tortues Marines Française

Les Fédérations et Comités Départementaux du même nom :

- FFCK : Fédération Française de Canoë-Kayak ;
- FFESSM : Fédération Française d'Études et Sports Sous-Marins ;
- FFM : Fédération Française Motonautique ;
- FFPM : Fédération Française des Pêcheurs en Mer ;
- FFSA Fédération Française des Sociétés d'Aviron ;
- FFV : Fédération Française de Voile ;
- FFVL : Fédération Française de Vol Libre.

IFREMER : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

MEEDDM : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer

MIAL : Mission Interministérielle d'Aménagement du Littoral Languedoc-Roussillon

of-FEEE : l'office français de la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe

OP : Organisations de Producteurs

ORP : Organisations Régionales de Pêche

PACOMM : Programme d'Acquisition de Connaissances sur les Oiseaux et Mammifères Marins

PADEM : pôle de Protection et Aménagement Durable de l'Espace Marin

PDESI : Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires relatifs aux Sports de Nature

PIB : Produit Intérieur Brut

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PREMAR : Préfecture Maritime

REPHY : Réseau de surveillance des phytotoxines

REMI : Réseau de contrôle microbiologique

ROP : Réseau d'Observateurs en Plongée

RTMMF : Réseau Tortues Marines de Méditerranée Française

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SBEP : Service Biodiversité, Eau et Paysage
SCOT : Schéma de COhérence Territoriale
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDAL : Schéma Directeur d'Aménagement du Littoral
SIH : Système d'Information Halieutique
SINP : Système d'Information Nature et Paysages
SMEL : Station Méditerranéenne de l'Environnement Littoral
SRDT : Schéma Régional de Développement Touristique
STEP : Station d'épuration
UM2 : Université Montpellier II
VNM : Véhicules Nautiques à Moteurs
ZSC : Zone Spéciale de Conservation
ZPS : Zone de Protection Spéciale

Table des illustrations

Liste des cartes

Carte 1 : Localisation du site Natura 2000 Posidonies de la côte palavasienne et des biocénoses et habitats d'intérêt communautaire associés.....	111
Carte 2 : Vulnérabilité des sous-secteurs sur le site Natura 2000 Posidonies de la côte palavasienne.....	16

Liste des figures

Figure 1 : Phases d'élaboration du Document d'objectifs Posidonies de la côte palavasienne....	13
Figure 2 : Processus de construction du volet opérationnel du DOCOB.....	20
Figure 3 : Les orientations de gestion définies en concertation avec les acteurs lors des différentes phases de concertation de l'élaboration du DOCOB.....	28
Figure 4 : Mode de déclinaison des tableaux du volet opérationnel du DOCOB.....	34
Figure 5 : Modalités de financement des actions du DOCOB.....	35
Figure 6 : La double finalité de la Charte Natura 2000 Posidonies de la côte palavasienne.....	81

Liste des tableaux

Tableau 1 : Récapitulatif des habitats et biocénoses marines présents sur le site Natura 2000.	10
Tableau 2 : Sources et documents ayant nourris la co-construction du volet opérationnel du DOCOB.....	18
Tableau 3 : Ensemble des différents groupes de travail et réunion ayant eu lieu dans la cadre de la co-construction du volet opérationnel du DOCOB.	19
Tableau 4 : Critères d'évaluation de la faisabilité technique et socio-économique de l'action. ..	23
Tableau 5 : Degrés de priorité de mise en œuvre des actions du DOCOB.....	35
Tableau 6 : Volet I - Renforcer la connaissance des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et suivre leur évolution (HAB).....	36
Tableau 7 : Volet II - Favoriser le développement durable et la valorisation des usages et des activités socio-économiques compatibles avec les enjeux de conservation du site Natura 2000 (ACT).	39
Tableau 8 : Volet III - Contribuer à l'articulation des différentes démarches de gestion du littoral en intégrant les interactions bassins versants-lagunes-mer, avec les enjeux de conservation du site Natura 2000 (ATM).....	43
Tableau 9 : Les actions d'animation et de mise en œuvre du Document d'objectifs du site Natura 2000 Posidonies de la côte palavasienne.....	46

Liste des photographies

Photographie 1 : Groupe de travail sport de glisse	18
---	-----------